

études statistiques

numéro 56

1979

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

ROYAUME DE BELGIQUE

D/1979/0496/3



ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

ÉTUDES STATISTIQUES

NUMÉRO 56

1979

EN VENTE A
**L'INSTITUT NATIONAL
DE STATISTIQUE**
44, RUE DE LOUVAIN, BRUXELLES
AU PRIX DE 100 F LE NUMERO,
AU COMPTE 000-2005886-23

TABLE DES MATIÈRES

Les régions urbaines belges (1)	
1. Introduction	3
2. Transformation de nos grandes villes en régions urbaines	3
3. La région urbaine, la ville remodelée	6
4. Méthode et critères utilisés en vue de la délimitation des régions urbaines belges	8
5. Les régions urbaines belges	11
6. Conclusion	15
Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1968-1977 (2)	
I. Origine du produit national	20
II. Répartition du produit national	24
III. Affectation du produit national	29
IV. Transferts courants	36
Les comptes sociaux européens (3)	
Table des matières	38
Préface	38
I. Introduction	38
II. Compte Européen de la protection sociale	40
III. Répartition et classification des prestations	43
IV. Utilisation des données du compte de la protection sociale en vue de l'élaboration du budget social européen	45
V. Conclusions	46

La reproduction du contenu de cette publication, qu'elle soit intégrale ou partielle, dans la forme originale ou remaniée, est interdite sauf autorisation écrite de l'Institut national de Statistique.

L'utilisation du contenu de cette publication, à titre explicatif ou justificatif, dans un article, un compte rendu ou un livre, est autorisée, moyennant indication claire et précise de la source.

(1) Extrait du «Bulletin de Statistique» n° 3/1979.

(2) Extrait du «Bulletin de Statistique» n° 1/1979.

(3) Extrait du «Bulletin de Statistique» n° 11/1978.

Les régions urbaines belges

par H. VAN DER HAEGEN et M. PATTYN (*)

1. Introduction

Dans notre société occidentale les grandes villes et les villes moyennes ont adopté une forme qui est non seulement beaucoup plus vaste que celle de la ville traditionnelle, mais plus vaste aussi que celle de l'habitat urbain aggloméré : l'agglomération morphologique. Ces deux concepts ne suffisent pas à cerner la ville actuelle. Sur le plan international l'utilisation du concept de région urbaine tend à se généraliser. Comme le dit Lambooy (1970, p. 270) « Une urbanisation régionale s'est substituée à la ville locale classique ».

Ces derniers temps on emploie de plus en plus dans de nombreux pays occidentaux le concept de région urbaine lors d'analyses statistiques, urbanistiques et économiques régionales. Ce concept se traduit par les termes stadsgewest, Stadtregion, S.M.S.A. — Standard Metropolitan Statistical Area (voir fig. 1), City Region, Census Metropolitan Area ou encore Metropolitan Labour Area. Ces unités urbaines bien que correspondant rarement à des unités administratives, n'en constituent pas moins le cadre de relations de tous genres s'étendant à l'ensemble de la région urbaine.

Bien que le phénomène de la région urbaine se manifeste aussi dans notre pays et qu'il ait déjà fait l'objet d'un certain nombre d'études scientifiques (surtout géographiques et urbanistiques) il est clair qu'en général il n'est pas encore reconnu, et ce notamment en raison du fait que jusqu'à présent très peu de ces études ont fait l'objet de publications. Parmi celles qui l'ont été on mentionnera plus particulièrement celle de B. Jouret (1972) et de R. Mols (1961) sur Bruxelles, de J.

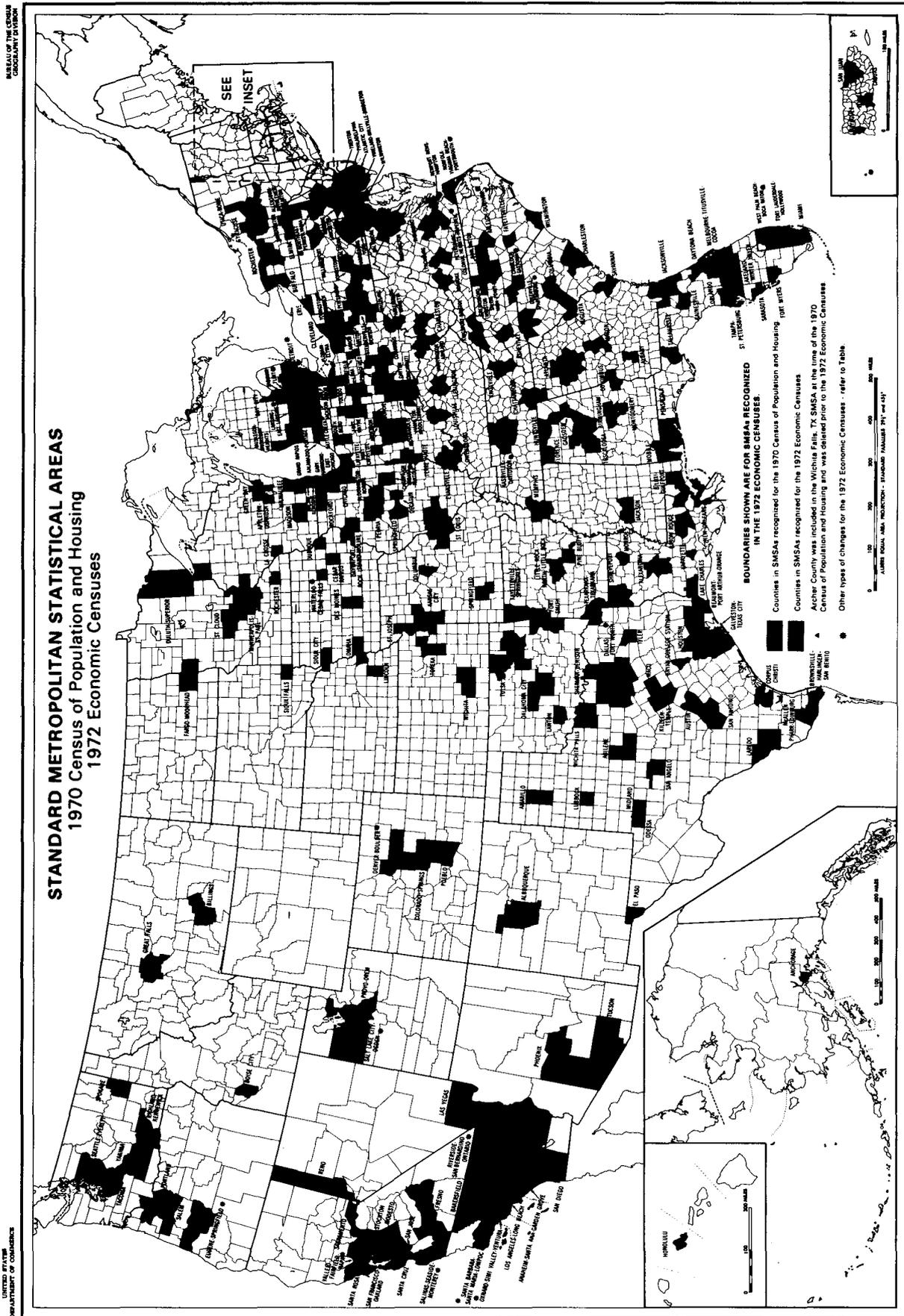
Sporck (1966) sur Liège et de H. Van der Haegen (1976) sur Louvain. Récemment ce problème a également retenu l'attention de la Commission Nationale pour l'Aménagement du territoire. Le fait que plus de la moitié de la population belge habite des régions urbaines — et sans, pour autant, négliger toutes les autres considérations qui en l'occurrence peuvent entrer en ligne de compte — constitue une raison suffisante pour que notre société en général et les administrations publiques en particulier prêtent plus d'attention à ce phénomène.

2. Transformation de nos grandes villes en régions urbaines

Au début du 19^e siècle, la majeure partie de nos grandes villes actuelles se distinguaient des régions environnantes, par une délimitation relativement nette, matérialisée souvent par des remparts moyenâgeux. Cette séparation était en pratique encore renforcée par l'existence de l'octroi urbain (la Porte de Bruxelles à Louvain et les pavillons de la porte d'Anderlecht à Bruxelles en sont des vestiges) qui n'a été supprimé qu'en 1860. La croissance urbaine, conséquence du développement des activités secondaires et tertiaires, aboutit dès lors à un puissant processus de concentration. Cette concentration se produisit essentiellement dans le centre-ville, c'est-à-dire dans la partie de la ville située à l'intérieur des remparts datant de la fin de l'époque médiévale. De nouvelles rues furent tracées. Dans des jardins intérieurs on édifia des rangées de maisonnettes, ne dépassant généralement pas 30 m² de superficie, pour le prolétariat urbain. L'ensemble formait des ruelles et impasses (appelées localement *stegen*, *beluiken* ou *fortjes*). Ailleurs, les maisons multifamiliales étaient de règle. C'est ainsi que le centre-ville de Bruxelles vit sa population passer d'environ 66 000 habitants en 1800 à plus de

(*) Les auteurs sont attachés à l'Institut de Géographie Sociale et Economique de la K.U. Leuven. Dans le présent article ils commentent certains résultats d'une étude actuellement en cours sur les régions urbaines belges. Cette étude est financée par le Fonds de la Recherche fondamentale collective de la Fondation Universitaire.

Figure 1. — LES STANDARD METROPOLITAN STATISTICAL AREAS AUX ETATS-UNIS.



110 000 en 1846 pour atteindre un maximum de 159 000 en 1890.

Dès la seconde moitié du 19^e siècle, surtout après la suppression de l'octroi urbain, et également sous l'influence de la poussée démographique croissante, la construction urbaine déborda l'enceinte de la ville tout en conservant la même densité. Un dense réseau serré de maisons essentiellement multifamiliales s'y développa, formant avec les habitations de la ville un ensemble homogène (par exemple à Saint-Gilles et à Saint-Josseten-Noode). Ce processus se poursuivit jusqu'à la veille de la première Guerre mondiale, stimulé d'abord par l'absence, ensuite par le prix élevé des transports en commun. Ceci eut comme conséquence que, pour la plupart des habitants, la distance séparant le logement du lieu de travail ne pouvait être trop grande.

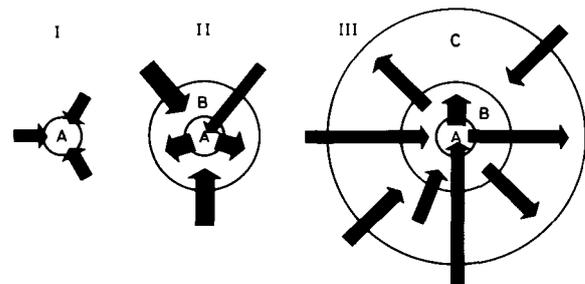
L'introduction des abonnements de chemin de fer à prix réduits à partir de 1870, la construction des chemins de fer vicinaux dès 1885, et surtout l'extension du réseau urbain des tramways allait bientôt atténuer cette exigence. A mesure que les lignes de tram rendaient accessible de nouvelles zones et que leurs prix devenaient abordables, l'expansion urbaine gagnait du terrain. Cette tendance se poursuivra jusqu'après la Seconde Guerre mondiale, surtout par la construction d'habitations en bande continue, et, dans une moindre mesure, par l'apparition des premiers lotissements pour villas ou des cités-jardins. Dès la Première Guerre mondiale on pouvait, toutefois, observer que la densité de construction tendait à diminuer, que la maison unifamiliale dominait et que des espaces verts (notamment des jardins d'anciennes «campagnes») étaient conservés et intégrés comme parcs dans la ville en expansion. La périphérie de la ville devenait manifestement plus ouverte. L'immigration de non citoyens n'était plus le seul élément déterminant de l'expansion de la périphérie, l'immigration des citoyens y contribuait aussi. C'étaient surtout les gens aisés qui quittaient la ville centrale par trop concentrée, et ce notamment pour des raisons de santé. La périphérie se développait également par l'implantation d'activités secondaires et tertiaires à grande échelle. Initialement, ces activités se sont intégrées, tout comme les habitations, dans les quartiers à forte densité de construction. Par la suite, elles se sont développées principalement dans des zones industrielles et portuaires, séparées de l'habitat. Il était cependant encore possible, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, de distinguer

un ensemble de constructions contiguës, l'agglomération morphologique, à l'intérieur de laquelle se trouvaient concentrés les éléments essentiels de la vie urbaine. Toutefois, dans notre pays, une partie non négligeable de la main-d'œuvre urbaine, les migrants alternants autochtones, n'habitait pas l'agglomération. Le volume, la croissance et les causes de la migration alternante — dont l'I.N.S. établit soigneusement l'inventaire dans notre pays (cf. les tomes 9 des recensements de 1961 et 1970) — ont déjà été analysés auparavant (cf. e.a. H. Van der Haegen 1958, 1965, 1966, H. Van der Haegen et W. Van Waelvelde 1974).

C'est surtout après la Seconde Guerre mondiale que le tissu urbain commence à se désintégrer. A côté de l'ensemble urbain aggloméré où les principales activités urbaines demeurent concentrées, d'autres éléments urbains importants commencent à se développer en dehors de l'agglomération, par suite du processus de suburbanisation.

Une série de facteurs, parmi lesquels les mutations intervenues dans le domaine des communications, ont stimulé le développement de la banlieue, la zone la plus excentrique de la région urbaine. De nombreuses entreprises implantées dans l'agglomération perdaient l'avantage de meilleurs liaisons, notamment par suite de la construction d'autoroutes plus aisées de rejoindre à partir de la banlieue. Les difficultés sans cesse croissantes de la circulation dans les zones agglomérées ont incité nombre d'entreprises à déménager vers les nouveaux parcs industriels suburbains. Ceci s'est également vérifié pour les grandes surfaces et pour d'autres services, où l'accroissement du parc automobile joua un rôle important. En dehors de la mobilité croissante de la population, l'élévation du bien-être général, la modification intervenue dans l'appréciation de l'habitat (habiter les espaces verts), la réduction de la durée du travail et l'amé-

Figure 2. — MODELE DES MIGRATIONS DANS LA REGION URBAINE.



A. Ville Centrale; B. Couronne urbaine; C. Banlieue; I jusque 1860-1890; II de ± 1860 à 1950; III à partir de 1930.

lioration des conditions de logement en dehors de la ville (gaz butane, raccordement à la distribution d'eau, TV) ont joué un rôle déterminant dans l'expansion de la banlieue. Ces derniers facteurs surtout sont responsables de l'exode vers la périphérie des villes, où les habitants sont allés essaimer dans des quartiers résidentiels ou dans des villages ou des hameaux en voie de transformation.

C'est ainsi que des milliers de citadins (à Bruxelles uniquement les dernières années déjà environ 20 000 par an) ont quitté l'agglomération pour aller s'établir dans la banlieue, tout en conservant leur travail dans l'agglomération. De cette façon s'est constitué un groupe important de migrants alternants allochtones. Ce phénomène, qui se manifeste aux alentours immédiats des villes est également important notamment dans le Brabant-wallon, en Campine au nord d'Anvers, et dans la vallée de la Lys, au sud de Gand, pour ne donner que quelques exemples. Les processus de développement liés à la croissance urbaine sont représentés schématiquement à la figure 2. Celle-ci montre que la ville centrale exerce un attrait sur des immigrants potentiels habitant toujours plus loin, immigration qui ne peut compenser l'émigration nette. Ainsi le centre-ville de Bruxelles ne compte même plus un tiers de sa population fin 19^e siècle.

3. La région urbaine, la ville remodelée

3.1. Explication des termes utilisés

La région urbaine est donc la forme sous laquelle se présente la ville actuelle en pleine expansion. Elle déborde largement le territoire urbain aggloméré, l'agglomération morphologique, faisant en sorte qu'on ne retrouve plus le caractère fermé traditionnel et la concentration des activités. Les habitants ont brisé l'étroit carcan de la ville traditionnelle et ce pour une ou plusieurs des

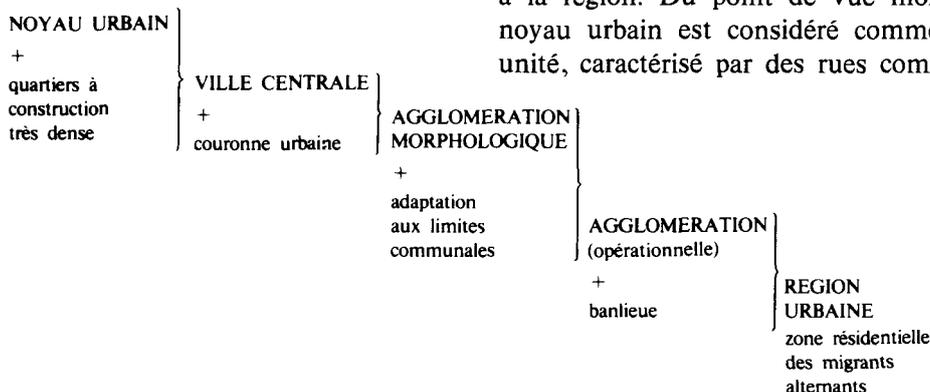
fonctions vitales. Ils se meuvent dans un milieu géographique beaucoup plus vaste. Les relations entre hommes et institutions sont maintenues, mais se trouvent considérablement élargies. Ce phénomène a donné naissance à une nouvelle unité structurelle à plusieurs noyaux : la région urbaine. Celle-ci est surtout polarisée par la ville centrale, mais il existe en même temps de fortes relations entre les différentes communes qui s'y trouvent intégrées, relations qui s'expriment notamment dans le domaine de l'habitat et du travail, des migrations, de la fréquentation scolaire (H. Van der Haegen, 1976, p. 28). Tout ceci se concrétise dans un nouveau paysage urbain : « la ville remodelée » (« la ville sous une forme nouvelle ») comme l'exprime le professeur néerlandais Wissink (1963), qui a fort bien défini le contenu du concept de région urbaine.

En résumé, nous pouvons donc dire que *la région urbaine est constituée par l'entité spatiale élargie, où sont localisées la plupart des activités de base dispersées de la communauté urbaine : habiter, travailler, éduquer, fréquenter les magasins, participer aux activités culturelles, se divertir. Il existe entre ces activités des relations intenses, donnant naissance à un ensemble fonctionnel qui, toutefois, reste orienté, dans une large mesure, vers la ville centrale traditionnelle.*

3.2. Structure de la région urbaine

A l'intérieur de la région urbaine s'élabore sous l'action de la croissance de celle-ci et des fonctions qu'elle assume un ensemble articulé bien défini représenté schématiquement par le modèle.

Cette subdivision est le résultat d'une approche fonctionnelle et morphologique. La première et plus petite zone, est constituée par le *noyau urbain*, le cœur de la ville, qui est le centre de décision et d'activité ayant la plus grande concentration de commerces de détail et de services liés à la région. Du point de vue morphologique, le noyau urbain est considéré comme formant une unité, caractérisé par des rues commerçantes, des



bureaux et, généralement aussi, par le centre urbain historique avec sa grand-place, son hôtel de ville et son église principale.

Ce noyau urbain est imbriqué dans un tissu de quartiers urbains à construction très dense, qui généralement correspondent à l'ensemble constitué par le centre historique et les extensions datant du 19^e siècle. C'est une zone comptant essentiellement des bâtiments résidentiels, mais où s'y mêlent des activités variées, telles que commerce, artisanat, industries, écoles et hôpitaux ayant parfois une emprise importante sur le tissu urbain. Ces quartiers appartiennent au noyau urbain non seulement pour des raisons d'ordre morphologique, mais également parce qu'il s'agit d'une zone à caractère typiquement multifonctionnel. Les différentes fonctions sont internement mêlées et on ne rencontre que rarement des parties monofonctionnelles importantes. Dans la périphérie du noyau urbain on trouve une zone de transition où commerces et services supplantent la fonction résidentielle, où la dégradation du logement est la plus marquée et où la priorité est accordée à la rénovation urbaine. Dans son ensemble, *la ville centrale*, comprenant le noyau urbain et ces quartiers agglomérés à construction dense, peut se définir comme étant l'ancienne partie centrale agglomérée de la région urbaine. Cette partie se caractérise par une mosaïque de fonctions, une structure résidentielle variée du point de vue social et architectural, un ensemble différencié, à échelle réduite.

La ville centrale est entourée de toutes parts par la couronne urbaine constituée essentiellement de constructions du 20^e siècle, toujours d'une seul tenant mais de moindre densité. La fonction principale revêt ici de toute évidence un caractère résidentiel : il n'y a pratiquement que des logements unifamiliaux et de nombreux espaces verts ont été conservés. Dans la couronne urbaine des villes plus importantes, des noyaux secondaires de commerce et de services font leur apparition. On observe en outre, dans la couronne urbaine, d'importantes zones industrielles et un développement de l'infrastructure routière. Dans la couronne urbaine, la continuité de la construction n'est dès lors pas interrompue.

Dans son ensemble, la localité ou *l'agglomération morphologique* comprenant la ville centrale et la couronne urbaine, se définit comme étant un ensemble aggloméré dans l'espace, généralement considéré comme une communauté urbaine mais regroupant également la majorité de la population

et son activité animatrice. Il a paru souhaitable, du point de vue pratique, tant au niveau de l'aménagement du territoire qu'au niveau de l'administration, de même qu'en vue de certaines analyses statistiques (dont on dispose seulement au niveau communal), de faire coïncider l'agglomération et les limites des communes. Le résultat de cet ajustement est *l'agglomération opérationnelle*.

La *banlieue* touche à l'agglomération : c'est la zone de croissance de la ville. La croissance y est due dans une large mesure à la suburbanisation : de jeunes ménages quittent l'agglomération pour aller s'établir dans la banlieue, certaines industries et diverses institutions en font de même. La banlieue connaît aussi, par ailleurs, une forte dynamique interne résultant des relations avec l'ensemble de la région urbaine. Tout ceci se traduit par une nette croissance de sa prospérité. La banlieue subit d'une part l'effet d'une *force d'expulsion* émanant de la ville centrale qui colonise et restructure sa périphérie, mais elle bénéficie d'autre part de l'énorme *attraction* socio-économique exercée par une région urbaine.

Du point de vue morphologique et en comparaison avec l'agglomération, tant l'habitat que les industries et les institutions se caractérisent par une utilisation extensive du sol. On peut dès lors caractériser la banlieue par le contraste morphologique et structurel qu'elle présente. Du point de vue morphologique, elle garde un aspect rural, tandis que du point de vue structurel on observe une prépondérance absolue des activités non-agricoles, exercées dans d'autres parties de la région urbaine (principalement dans l'agglomération) ou sur place mais alors au profit de la ville.

En dehors de la banlieue il reste une zone qui à la suite d'un développement considérable du mouvement pendulaire autochtone se rattache également à la ville. Cette région des migrants alternants qualifiée de zone d'attraction de l'agglomération, de zone dortoir, « forenzenwoonzone » ou « commuter area », constitue avec la région urbaine le « complexe résidentiel urbain », « stedelijk leefcomplex » ou « Urban Field ». D'autres auteurs y voient une composante de la région urbaine, à savoir la zone périphérique externe de la banlieue (Stadtreionen 1950, 1960, 1970). Nous partageons ce point de vue précédemment (H. Van der Haegen 1962), mais nous estimons à présent que l'intégration de cette région à « la ville sous une forme nouvelle » n'est pas assez importante pour que l'on puisse la considérer comme composante de la région urbaine. Il est évident d'autre

part que la main-d'œuvre d'une région de plus en plus vaste n'émigre plus vers les régions urbaines et que l'on y observe un mouvement pendulaire autochtone de plus en plus intense vers les agglomérations. La zone des migrants alternants a dès lors été prise en considération pour notre analyse des régions urbaines belges ainsi que pour l'élaboration de la carte.

4. Méthode et critères utilisés en vue de la délimitation des régions urbaines belges

4.1. Pourquoi une délimitation ?

La « reconnaissance » des régions urbaines belges et l'analyse de leur structure intérieure est importante pour comprendre le fonctionnement de l'ensemble de notre modèle d'occupation spatiale. En effet, les régions urbaines sont les pôles de croissance pour l'ensemble de leur périphérie et, sans eux notre organisation de l'espace échappe à l'entendement.

La reconnaissance de régions urbaines est nécessaire au niveau local, afin de permettre une bonne organisation et gestion de la région. Etant donné que les communes remplissent des fonctions complémentaires et font partie d'une seule région urbaine, il est souhaitable qu'un seul organisme coordonne le fonctionnement du système. Un organisme de *collaboration*, devrait être créé, où toutes les communes participantes seraient représentées et qui serait doté de certaines compétences en matière d'aménagement du territoire. Chaque commune, en l'occurrence, garderait son autonomie et serait responsable de l'exécution des décisions de l'organisme de collaboration. Il doit bien être précisé que nous n'entendons pas tracer des frontières statistiques, mais que nous voulons prévoir des délimitations, qui soient flexibles et souples, susceptibles au besoin d'être adaptées et qui constituent un élément dynamique. La région urbaine étant un phénomène spatial de l'aménagement du territoire, elle se distingue par une certaine étendue et une délimitation, par un arrêt ou une extension de l'intensité de ses caractéristiques. On peut donc admettre que la région urbaine s'arrête ou qu'une autre forme d'établissement prédomine à un point donné dans l'espace, point dont le choix est évidemment subjectif.

Les régions urbaines étant extrêmement dynamiques la fixation d'une « frontière » est en principe rejetée. La modification d'une « frontière » demande de la part du système politique, un effort

tel qu'au moment de la rectification de frontière la région urbaine a déjà atteint un stade plus avancé.

Une « délimitation » par contre est un « instantané technique » qui s'avère hautement souhaitable, étant donné que l'on attribue également à la région urbaine une signification au niveau de l'aménagement du territoire. A l'échelle nationale la région urbaine est notamment la région dans laquelle l'urbanisation est un phénomène normal. On peut avancer que les régions situées en dehors de la région urbaine devraient de préférence pouvoir y échapper. A l'échelle locale la région urbaine doit être équipée de façon à pouvoir fonctionner convenablement, notamment de manière que les différentes communes puissent agir complémentaires en fonction de l'ensemble. Il est par conséquent nécessaire de savoir, pour chaque commune de la région, si elle appartient ou non à une région urbaine et dans l'affirmative quelle place elle y occupe.

4.2. Méthode de délimitation utilisée

La méthode suivante a été utilisée. On a sélectionné un certain nombre de critères-clé et examiné la valeur qu'ils fournissent par commune et/ou par secteur statistique dans une large zone située autour des villes. Les variables-clé sont caractéristiques des processus ayant abouti à la formation des régions urbaines. Les valeurs seuils ont pu être fixées par comparaison de ces variables et ont permis de déterminer, pour la région urbaine et les différentes subdivisions, quels sont les secteurs et/ou communes qui en dépendent. Il va de soi que cette délimitation est flexible : à mesure que la valeur du critère varie, la délimitation subit elle aussi, une modification. Par ailleurs, il s'est avéré nécessaire de faire également une distinction suivant le niveau et la taille de la ville, car à partir d'une certaine taille la différenciation d'un phénomène déterminé devient mesurable et d'autres variables peuvent dès lors entrer en ligne de compte lors de la délimitation.

Nous estimons donc que la région urbaine (et ses composantes) constituent cette unité territoriale pour laquelle la majeure partie des variables-clé proposées, caractéristiques des processus qui y interviennent, prennent les valeurs requises. C'est précisément la présence groupée de toutes ces caractéristiques et de leurs interdépendances qui caractérise la région urbaine.

Pour les quatre zones différentes on a procédé de la façon suivante.

4.2.1. *Le noyau urbain*

En ce qui concerne le noyau urbain deux méthodes de délimitation ont été utilisées conjointement : d'une part, une approche statistique consistant à calculer deux critères pouvant être considérés comme éléments-répères du noyau urbain, et, d'autre part, un relevé de terrain effectué à titre complémentaire. A partir de la constatation que le noyau urbain comporte principalement des fonctions commerciales et des services et que les bâtiments ayant uniquement une fonction de résidence y sont moins fréquents, les variables suivantes ont été choisies comme indicateurs significatifs :

- Nombre, exprimé en pourcentage, d'actifs occupés à domicile, par rapport au nombre total d'actifs habitant dans le secteur (Tableaux 30.03 et 30.04 Recensement Population 1970).
- Nombre de logements privés situés dans des bâtiments non résidentiels, exprimé en pourcentage par rapport au nombre total de logements privés dans le secteur (Tableau 31.01 R.P.).

D'une part, on mesure les indépendants qui exercent surtout des fonctions commerciales ou artisanales dans le noyau urbain. D'autre part, on démontre que la fonction des bâtiments est scindée en une fonction résidentielle et une fonction non-résidentielle qui, elle, est considérée comme primaire. A partir de l'évolution des valeurs que fournissent ces critères, la valeur limite a été fixée à 30% pour les actifs occupés à domicile et à 15% pour les logements situés dans des bâtiments non résidentiels. En principe, un secteur statistique doit donc réunir respectivement plus de 30% et plus de 15% pour les deux critères pour appartenir au noyau urbain. En outre, les secteurs en question doivent être agglomérés. En vue de la délimitation du noyau urbain ces variables ont été complétées par une étude sur le terrain.

4.2.2. *Ville centrale*

La ville centrale, elle aussi, est étudiée à partir des secteurs statistiques. La ville centrale, étant essentiellement définie comme la partie plus ancienne de la ville, à habitat très dense, il est normal que, pour la sélection des critères de délimitation, ce soient principalement les caractéristiques morphologiques de la ville centrale qui aient

été prises en considération. Partant de ces deux caractéristiques, on a eu recours à des critères qui mesurent aussi bien l'âge que la densité de l'habitat.

Les valeurs de ces critères pour un secteur déterminé ont été testées en utilisant les valeurs limites suivantes :

- la densité de la population par ha (Tome 3, RP) doit être supérieure à 50 habitants;
- la part des logements unifamiliaux par rapport au nombre total de logements privés par secteur (tableau 31.02 RP) doit être inférieure à 85% pour les villes régionales et inférieure à 50% pour les grandes villes telles que Bruxelles, Anvers, Liège et Gand;
- le nombre de logements bâtis avant 1945 par rapport au nombre total de logements privés par secteur (tableau 31.01 et 31.02 RP) doit être supérieur à 50%;
- la part des logements ayant une superficie de moins de 45 m² par rapport au nombre total de logements privés par secteur (tableau 31.02 RP) doit être supérieure à 10%.

Pour ce qui est des grandes villes (exception faite pour Charleroi), la valeur-seuil du critère « nombre de logements unifamiliaux » a été abaissée de moins de 85% à moins de 50%, parce que, dans ces villes, il existe depuis longtemps des logements multifamiliaux ce qui donna lieu à une densité extrêmement élevée. Dans ces villes les logements unifamiliaux ne se rencontrent qu'à une grande distance du centre, de sorte que la région de moins de 85% est beaucoup trop étendue.

Il y a trois critères mesurant la densité, critères qui s'opposent à un critère mesurant l'âge des logements. Afin de rendre cette répartition un peu plus équilibrée, on a multiplié par deux le critère de l'âge. Lorsqu'un secteur obtient 4 points sur un maximum de 5, il est attribué à la ville centrale à condition que la densité de la population (hab./ha) dans ce secteur soit au minimum de 25. Cette méthode est donc fondée sur des données statistiques. Ici également le principe de la continuité a été appliqué. Dans certaines grandes villes, surtout Anvers, et évidemment aussi à Bruxelles et à Liège des centres secondaires ont été observés. Ces centres sont formés par des groupes de secteurs suffisamment grands pour être considérés comme des unités à part. Ils sont souvent séparés de la ville centrale par des voies de communication ou d'autres barrières physiques. Ils correspondent au noyaux des anciennes communes, qui se

sont agglutinés autour de la partie centrale de la ville.

4.2.3. Agglomération

L'agglomération est une unité purement morphologique. Elle a été délimitée par l'I.N.S. sur la base de secteurs statistiques (Tome 13, Annexe 5). Le principe déterminant, en l'occurrence, a été la continuité dans l'espace des éléments urbains. On a distingué non seulement une agglomération morphologique, sur la base des secteurs, mais également une agglomération opérationnelle sur la base des limites communales.

A cet effet, en plus d'une incorporation de terrains industriels, de zones récréatives et de grandes artères, pour autant qu'ils fussent à l'échelle de l'agglomération, on a calculé quelle était la part des habitants d'une commune, établis dans l'agglomération morphologique par rapport au nombre total des habitants de la commune. Si cette part était supérieure à 50%, la commune dans son ensemble était considérée en principe comme faisant partie de l'agglomération opérationnelle. Enfin les plans orthophotographiques de la commune ont été consultés.

4.2.4. Banlieue

Toute une série d'indicateurs ont été utilisés pour l'analyse de la zone périphérique de la région urbaine.

1. La croissance démographique des communes a été retenue comme caractéristique essentielle des communes de la banlieue. Ces régions accueillant des populations tant de la campagne que du centre de la ville connaissent en effet une forte expansion. Ce sont principalement les familles en stade de croissance, qui, sous la pression du manque d'espace vital, déménagent vers la périphérie de la ville. La croissance intervenue entre 1961 et 1977 a été mesurée; sa valeur-seuil a été fixée concrètement à 15%, au minimum.
2. En outre, la banlieue, comme le reste de la région urbaine, est une région où les migrations sont très fréquentes. Tant les immigrants que les émigrants réduisent considérablement la proportion d'autochtones dans la population. Ceci a été établi concrètement en mesurant le pourcentage des habitants ayant toujours résidé dans la commune (Tome 3 B, R.P.); le maximum de la valeur-seuil était de 50%.
3. L'immigration en provenance de l'agglomération y est également caractéristique. La propor-

tion d'immigrants venant de l'agglomération par rapport au nombre total d'immigrants dans la commune (tableau 01.03 R.P.), au minimum 25%, constitue un bon critère pour mesurer la suburbanisation.

4. Le processus de suburbanisation implique le maintien de l'emploi dans l'agglomération centrale. Ceci se mesure en établissant quelle est la partie de la population résidante active occupée dans l'agglomération (Tableau 04.03 R.P., Tome 9 tableau V, R.P.) (Valeur-limite min. 25%), et quelle est celle des migrants alternants sortants (valeur-limite min. 50%); cette dernière pour accentuer le lien avec l'agglomération.
5. L'extension de la ville se traduit également par un recul important de l'emploi dans l'agriculture et de la structure rurale. Aussi le pourcentage de la main-d'œuvre occupée dans le secteur primaire (Tome 8 B, R.P.) y est-il normalement inférieur à 10%.
6. Sur le plan de la prospérité on retrouve également la distinction entre les communes de la banlieue et les autres communes qui n'appartiennent pas à la région urbaine. Les communes de la banlieue en tant que composantes de la région urbaine enregistrent un chiffre de revenus supérieur à la valeur régionale moyenne (revenu médian de la commune par rapport au revenu médian de l'arrondissement 1971; Statistiques Financières, 1974/7).

Quelques règles ont été établies pour la délimitation finale de la banlieue. Aux critères « orientés » nous avons attribué un poids $\times 2$, aux autres un poids $\times 1$. Les critères orientés reflètent bien davantage que les autres le lien existant entre la commune et la ville. Il s'agit des critères relatifs à la migration et à la migration alternante. L'existence de deux critères pour la migration alternante se justifie, étant donné que ceux-ci traduisent en l'occurrence un lien journalier. En totale, une commune peut se voir attribuer 10 points au maximum. La valeur-limite entre le fait d'appartenir ou non à la banlieue et d'appartenir, par conséquent, à la région urbaine a été fixé à 7 points.

Enfin, une analyse détaillée a démontré qu'on ne peut pas parler d'une région urbaine à part entière, lorsque le chiffre de 80 000 habitants n'est pas atteint. Ceci correspond à des chiffres similaires enregistrés en R.F.A. (80 000) ou au Canada (100 000).

Tableau 1. — CRITERES DE DELIMITATION ET SEUILS UTILISES
POUR LA DELIMITATION DES REGIONS URBAINES BELGES.

Valeurs-limites statistiques - délimitation zone extérieure				Poids	Unité de délimitation	Critères de délimitation
Zone d'habitat des migrants alternants	Région urbaine (banlieue)	Ville centrale	Noyau urbain			
> 15%	> 115 < 50% > 25% > 25%	> 50 < 85% < 50% > 50% > 10%	> 15% > 30%	1	SS	Habitant dans un bâtiment non résidentiel
			1	SS	Travaillant à domicile	
			1	SS	Densité de la population hab./ha	
			2	SS	Pourcentage de maisons unifamiliales	
			1	SS	Pourcentage de logements avant 1945	
			1	SS	Pourcentage de logements < 45 m ²	
			1	C	Croissance de la population (1961 = 100)	
			1	C	Autochtones	
			2	C	Migrants sortants de l'agglomération	
			2	C	Mouvement pendulaire vers l'agglomération par rapport à la population active habitant la com- mune	
			2	C	Mouvement pendulaire vers l'agglomération par rapport aux migrants sortants	
			1	C	Agriculteurs	
1	C	Revenu médian				

SS: Secteur Statistique
C: Commune

4.2.5. Zone d'habitat des migrants alternants

Pour ce qui est de la délimitation extérieure de la zone d'habitat des migrants alternants, on a utilisé comme indicateur un seul élément, la part de la population résidante active occupée dans l'agglomération. Après examen de la zone périphérique de quelques régions urbaines, on a fixé comme valeur-limite un minimum de 15%. La valeur-limite correspond à celle utilisée ou proposée à l'étranger : 15% pour la S.M.S.A. aux Etats-Unis (Bourne 1978, p. 31), 15% pour le Metropolitan Ring de la S.M.L.A. en Grande-Bretagne (1971 d'après R. Drewett e.a., cités à Bourne, p. 37), tandis qu'en 1966 Wissink proposa également cette valeur comme limite de la région urbaine aux Pays-Bas.

4.2.6. En résumé

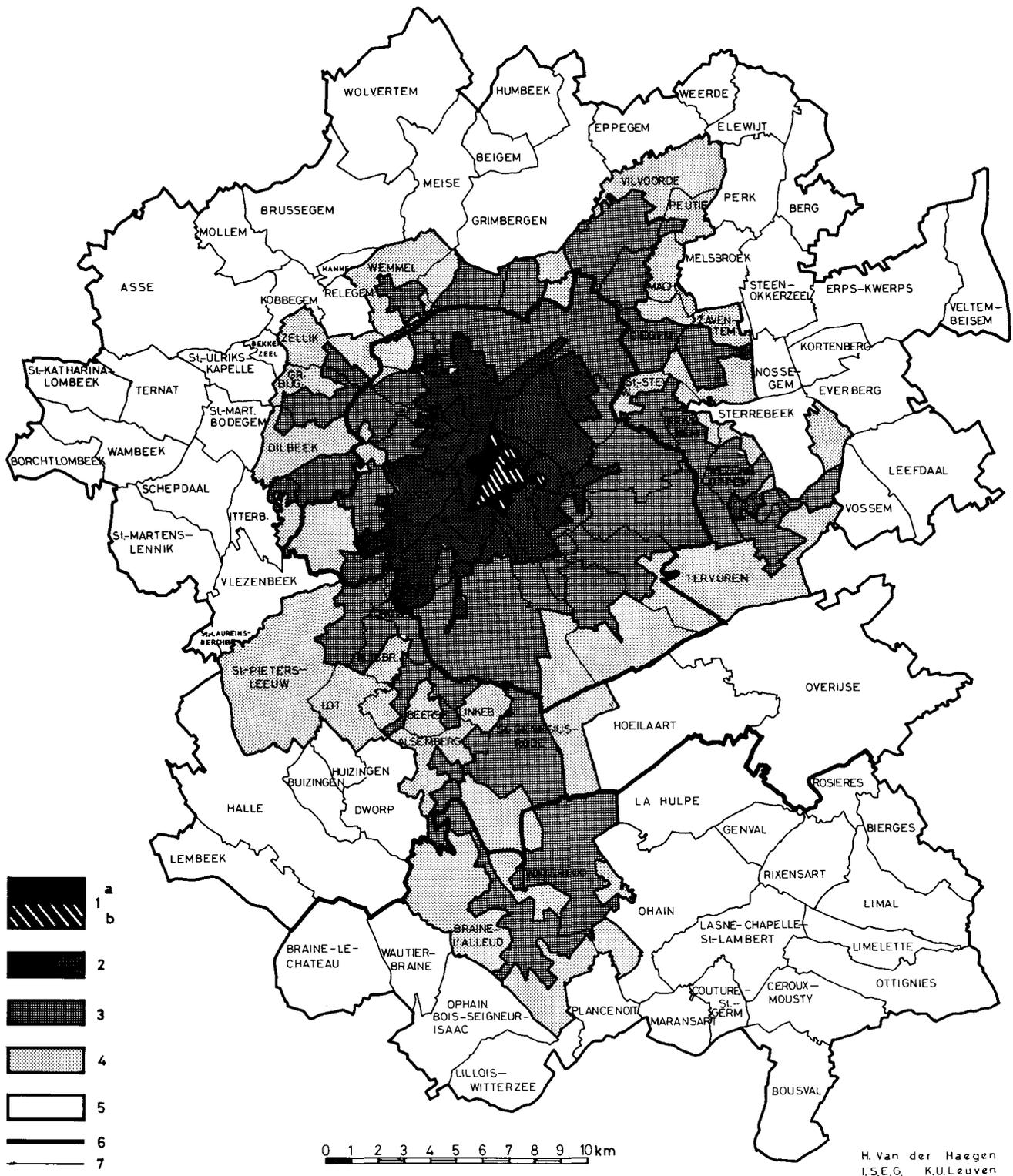
Le tableau ci-dessus donne un clair aperçu des critères utilisés. En principe on a finalement admis que pour l'agglomération et la région urbaine on a non seulement pris en compte des communes entières, mais qu'en outre on a négligé les enclaves ou les «exclaves». Ce problème ne s'est d'ailleurs posé nulle part d'une façon significative. Ce n'est que pour la région urbaine de Charleroi, qu'il a semblé opportun d'apporter quelques corrections cartographiques sur la carte des régions urbaines belges, sans quoi les territoires communaux, délimités selon des critères agraires (anciens terroirs de communes rurales avec leurs

forêts communes) auraient causés quelques anomalies par trop marquantes.

5. Les régions urbaines belges

Les critères susmentionnés ont été appliqués à toutes les villes atteignant au moins le niveau de ville régionale, à savoir Ostende, Bruges, Courtrai, Gand, Alost, Saint-Nicolas, Anvers, Turnhout, Malines, Hasselt, Bruxelles, Louvain, Liège, Verviers, Namur, Arlon, Tournai, Mons, La Louvière et Charleroi, ainsi qu'aux localités qui bien qu'elles n'atteignent pas ce niveau fonctionnel, ont néanmoins un chiffre de population supérieur à 30 000 habitants, telles que Genk, Roulers et Mouscron. L'analyse de ces unités spatiales démontre clairement que le territoire urbain doit compter un minimum de 80 000 habitants afin d'atteindre le niveau de région urbaine. Des villes telles que Alost et Saint-Nicolas seraient susceptibles d'être qualifiées de régions urbaines en puissance, mais la structure caractéristique de la région urbaine leur fait défaut. Enfin, il est apparu qu'en Belgique, les entités urbaines énumérées ci-après pouvaient être considérées comme de véritables régions urbaines : Ostende, Bruges, Courtrai, Gand, Anvers, Malines, Bruxelles, Louvain, Mons, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers. Ni Hasselt, ni Genk n'atteignent le niveau de région urbaine. Si, toutefois, nous considérons ces deux territoires urbains — qui se touchent au travers du domaine récréatif à caractère de région

Figure 3. — LA REGION URBAINE BRUXELLOISE.



1a. forme limitée du *noyau urbain*, 1b. forme étendue du *noyau urbain*, 2. quartiers à construction très dense (1+2 = *ville centrale*), 3. couronne urbaine (2+3 = *agglomération morphologique*), 4. adaptation aux limites communales (3+4 = *agglomération*), 5. banlieue (4+5 = *région urbaine*), 6. limite des régions linguistiques, 7. limite communale.

H. Van der Haegen
I.S.E.G. K.U.Leuven

Tableau 2. — LA RÉGION URBAINE BRUXELLOISE EN CHIFFRES.

Bruxelles 1970	Total de la population	Superficie	Densité de la population	Population résidente active	Population active au lieu de travail	Total des logements privés
	× 1 000	en km ²	1 000 hab./km ²	× 1 000	× 1 000	× 1 000
Noyau urbain						
forme limitée du noyau urbain	8,3	0,9	9,4	4,3	—	4,6
forme étendue du noyau urbain	31,4	3,8	8,2	15,1	—	15,8
Ville centrale	713,7	72,1	9,9	304,5	—	302,1
Agglomération morphologique	1 281	233	5,5	526	—	517
Agglomération opérationnelle	1 318	427	3,1	540	692	527
Banlieue	264	638	0,4	93	55	81
Région Urbaine	1 582	1 065	1,5	633	747	608

urbaine de Bokrijk, et qui sont en quelque sorte complémentaires — comme une unité à double noyau (ce qui peut se défendre), ils semblent bel et bien avoir atteint la structure de région urbaine. Étant donné qu'il n'est pas possible de reproduire ici le détail de la structure de région urbaine pour toutes les régions urbaines belges (*), nous nous limiterons à la plus grande parmi les régions urbaines belges celle de la capitale, Bruxelles.

5.1. Région urbaine bruxelloise

5.1.1. Noyau urbain

A Bruxelles, on distingue deux noyaux urbains. Le noyau urbain 1 (de forme limitée) englobe le centre des commerces et services fonctionnant pour Bruxelles et sa région. Ce centre comprend le plus vieux noyau médiéval de la ville et se prolonge en bordure de la rue Neuve jusqu'au ring périphérique intérieur. Si en plus du centre historique, on a également repris le centre commercial de la rue Neuve, c'est d'abord et surtout afin d'assurer la continuité dans l'espace, et aussi parce que ce centre commercial fonctionne pour toutes les classes de la population indistinctement, alors que d'autres concentrations commerciales n'attirent qu'un groupe limité et se caractérisent par une différenciation sociale. Étant donné que Bruxelles, en tant que capitale, remplit également une fonction nationale, on y trouve nombre de services administratifs et autres ainsi qu'une grande variété d'immeubles de bureaux qui n'existent que dans la capitale. Le noyau urbain 2 est une extension qui intègre également les principaux édifices publics, bureaux, concentrations commerciales et de services à très grand rayon d'action. Le noyau urbain étendu englobe la partie orientale de la ville intérieure et la déborde même de ce côté.

(*) Cela se fera dans des publications séparées.

5.1.2. Ville centrale

La ville centrale de Bruxelles s'étend sur 15 communes : Anderlecht, Bruxelles, Ixelles, Etterbeek, Evere, Ganshoren, Jette, Koekelberg, Schaerbeek, Saint-Gilles, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Josse-Ten-Noode, Woluwe-Saint-Lambert, Uccle, Forest. On a omis les secteurs qui, bien que répondant aux critères, n'étaient pas rattachés à la partie centrale. Par contre, les noyaux secondaires tels que Anderlecht, de même que des secteurs qui ne répondent pas aux critères spécifiques, mais sont enfermés par des secteurs relevant de la ville centrale ont été incorporés dans cette dernière.

5.1.3. Agglomération (*)

Outre les 19 communes de l'agglomération politique (arr. Bruxelles-Capitale), l'agglomération de Bruxelles comprend encore un collier de communes appartenant à l'arrondissement de Hal-Vilvorde et la commune de Tervuren relevant de l'arrondissement de Louvain. Vers le sud, l'agglomération s'étend en bordure de la Forêt de Soignes et englobe les communes de Waterloo et de Braine-l'Alleud qui dépendent de l'arrondissement de Nivelles. A l'intérieur de l'agglomération bruxelloise, il existe plusieurs noyaux secondaires qui présentent les caractéristiques d'une ville centrale, mais ne se confondent pas, morphologiquement parlant, avec la ville centrale proprement dite. Enfin, deux villes ont été intégrées dans l'agglomération bruxelloise notamment Vilvorde et Braine-l'Alleud.

(*) Une analyse approfondie de l'agglomération morphologique par E. Van Hecke : La délimitation de l'agglomération morphologique bruxelloise à partir des secteurs statistiques, Bruxelles, Courrier hebdomadaire du CRISP n° 623, 1973, 23 p.

5.1.4. Région urbaine

La région urbaine de Bruxelles est la plus vaste de la Belgique; elle compte 1 572 370 habitants (1970) et s'étend sur une superficie de 1 056 km², dont 629 km² sont situés dans la banlieue. Dans son excellente étude sur la région urbaine de Bruxelles B. Jouret (1972, p. 273), cite à juste titre, à propos de la couronne urbaine ceignant la ville centrale, la façon dont J.B. Racine (p. 330) caractérise en ce qui concerne Montréal, la colonisation de la banlieue par la ville: «Il s'agit réellement d'une colonisation au sens impérialiste du terme. L'organisme urbain colonise l'espace qui l'entoure, l'aménage, le structure et le fait servir à sa propre expansion. C'est littéralement une conquête de l'espace en vue d'y imposer et surimposer des structures qui sont un morceau de sa vie propre. La ville est un organisme vivant. Cette annexion va donc de pair avec une véritable intégration, reposant sur tout un système de flux très variés qui englobent la région pour la digérer et l'assimiler».

La région urbaine se présente sous la forme d'un territoire à peu près concentrique autour de la ville centrale et s'étend sur les trois régions politiques de la Belgique. A l'est, cette expansion est stoppée par le développement de Louvain, au nord par celui de Malines. Au sud-ouest, le développement est le moins poussé en raison de l'infrastructure moins favorable des voies de communication. En direction du sud, la région urbaine de Bruxelles pénètre profondément dans l'arron-

dissement de Nivelles, ce qui s'explique essentiellement par l'absence à proximité d'un autre pôle de croissance. La région urbaine de Bruxelles doit sa vaste expansion au fait qu'elle constitue un important centre de travail et que dans le cadre de la méthode de délimitation on a attribué 4 points (sur un maximum de 10) au mouvement des migrants alternants. Toujours est-il que la banlieue est nettement plus limitée que la région qu'une intense migration alternante liée à Bruxelles. La suburbanisation se manifeste dans un rayon nettement plus réduit autour de la capitale que le mouvement des migrants alternants.

L'importance de celui-ci ressort nettement de la carte des régions urbaines belges. Plus de 15% de la population active de pas moins de 271 communes situées en dehors de la région urbaine se déplace vers l'agglomération opérationnelle. Si notre interpolation des données de l'enquête socio-économique de 1977, relatives à cette zone périphérique, est exacte, ce mouvement aurait augmenté de près de 16% au cours des six dernières années. C'est surtout dans l'arrondissement de Nivelles que le flux des migrants alternants vers Bruxelles a connu une forte poussée soit 28% au cours du même laps de temps. Par ailleurs, cet arrondissement, dit «banlieue verte de la capitale» semble se réserver une part croissante du solde migratoire négatif enregistré pour l'arrondissement de Bruxelles, et ce au détriment des autres arrondissements du Brabant. De 1970 à 1978, plus de 30 000 émigrants en provenance de Bruxelles se sont établis

Tableau 3. — APERCU DES REGIONS URBAINES BELGES 1970
(chiffre de la population × 1000, superficie en km²)

	Noyau urbain		Ville centrale		Aggl. (Opérationnelle)		Banlieue		Région urbaine			
	Pop.	Sup.	Pop.	Sup.	Pop.	Sup.	Pop.	Sup.	Pop.	Sup.	Population Active résidente	Population Active au lieu de travail
1. Bruxelles	8,3 ⁽¹⁾ 31,4 ⁽²⁾	0,9 3,8	713,7	72,1	1 318	427	254	629	1 572	1 056	629	745
2. Anvers	37,7	3,0	367,9	33,5	620	265	237	487	857	752	321	357
3. Liège	10,1	0,7	153,8	17,9	496	249	123	511	619	760	223	236
4. Charleroi	8,4	1,0	82,5	16,4	323	181	98	369	421	551	139	143
5. Gand	5,7	0,8	141,4	16,9	251	134	107	256	358	389	134	146
6. Hasselt-Genk	3,9 ⁽³⁾	0,4 ⁽³⁾	3,9 ⁽³⁾	0,4 ⁽³⁾	114	177	75	268	189	445	64	73
7. Mons	3,0	0,4	11,9	2,0	140	105	36	125	176	230	54	51
8. Courtrai	7,5	1,2	17,2	2,5	117	95	39	77	156	172	58	68
9. Bruges	5,0	0,7	30,1	4,6	117	131	19	85	137	217	49	54
10. Louvain	4,7	0,5	36,9	4,9	81	47	32	99	113	146	40	45
11. La Louvière	2,7	0,3	17,3	2,9	90	70	13	30	103	99	35	34
12. Malines	2,5	0,3	50,0	8,4	70	34	29	60	100	94	37	36
13. Namur	6,0	0,6	41,0	7,9	76	51	21	129	96	181	34	35
14. Ostende	8,6	0,5	39,1	3,0	71	38	21	62	92	100	32	32
15. Verviers	5,6	0,5	53,8	9,0	76	46	11	95	87	141	33	30

(1) Forme limitée du noyau urbain.

(2) Forme étendue du noyau urbain

(3) La ville centrale et le noyau urbain de Hasselt couvrent le même secteur statistique et fonctionnent pour l'ensemble de la région urbaine.

dans l'arrondissement de Nivelles (13% de sa population); sa part dans le solde migratoire négatif de Bruxelles avec le Brabant est passé de 31% à 40% entre 1970 et 1976-77 tandis que celle de Hal-Vilvorde a diminué de 63% à 53% au cours de la même période.

En 1970, la région urbaine de Bruxelles englobait donc quatre petits centres urbains (définition Atlas de Belgique Planche : 28 A) : Braine-l'Alleud et Vilvorde dans l'agglomération, Asse et Hal dans la banlieue. En outre, la banlieue touchait, en 1970, trois autres petits centres urbains dans l'arrondissement de Nivelles, notamment Tubize, Nivelles et Wavre. Selon toute vraisemblance, deux de ces villes appartiennent déjà, en ce moment, à la région urbaine de Bruxelles, par suite de la migration et du mouvement des migrants alternants que nous venons d'esquisser, l'une et l'autre étant la signe d'un développement spectaculaire de la banlieue dans le Brabant wallon.

6. Conclusion

Les régions urbaines belges (voir carte en couleurs hors texte), de même que les villes belges, sont assez régulièrement dispersées au nord et au centre de la Belgique. Seule la partie sud-est du pays, qui ne possède d'ailleurs pas de ville régionale proprement dite, ne connaît pas la forme urbaine moderne. Ces régions urbaines ont en commun un certain nombre de caractéristiques qui feront l'objet d'une analyse détaillée au cours des prochaines années. Un tableau synoptique a été dressé à titre d'information (tableau 3). De l'analyse de celui-ci on peut avancer les faits suivants :

1. Les 15 régions urbaines constituent les principales zones de densification de notre pays : 5 085 500 personnes ou 53% de la population du royaume y habitent, 2 087 000 personnes y travaillent (65% de la population active), et ce sur 5 339 km², soit 17% de la superficie du royaume. Ces seuls chiffres illustrent l'importance de la « reconnaissance » des régions urbaines.
2. Les régions urbaines présentent un aspect concentrique évident, dont le degré d'intensité diminue à mesure que l'on s'éloigne du centre. Elles se caractérisent par une superficie et une population résidante réduites de leur noyau, en l'occurrence le *noyau urbain*. Ces centres de décision et d'identification ne représentent approximativement que 3% des régions urbai-

nes : 143 000 habitants et 14,7 km² (respectivement 2,8% et 0,3% des régions urbaines). Leur densité de population approche les 10 000 hab. par km² (9 720).

3. Les *villes centrales* comptent 1 761 000 habitants pour une superficie de 202 km² (respectivement 35% et 4% des régions urbaines). Leur densité se rapproche de celle des noyaux urbains. C'est dans ces villes centrales que se posent les problèmes les plus aigus dans le domaine de la rénovation urbaine.
4. L'élément essentiel de la région urbaine reste celui de l'habitat aggloméré de type continu : *les agglomérations*. Elles comptent au total 3 963 000 habitants, occupent 1 490 000 travailleurs sur un territoire encore relativement limité : 2 050 km² (respectivement 78%, 79% et 38% des régions urbaines). La densité de population y est dès lors relativement élevée : 1 933 habitants/km².
5. Ces chiffres contrastent fortement avec ceux de la *banlieue* où 1 122 000 personnes utilisent 3 289 km² (341 habitants/km²), c'est-à-dire 1/5 de la population sur 3/5 de la superficie. L'espace libre de la banlieue est affecté actuellement à toutes les formes possibles de suburbanisation ce qui conduit à diverses pratiques tendant à l'utilisation extensive du sol urbain, cependant que la spéculation foncière laisse inutilisés de nombreux terrains à bâtir situés dans les agglomérations et dont l'infrastructure a été mise en place par la communauté.

Les zones d'habitat des migrants alternants s'étendent sur un certain périmètre entourant les régions urbaines, périmètre assez limité ayant généralement la largeur d'une ou de deux communes. La zone des migrants alternants bruxellois, qui comprend tout le centre de la Belgique, constitue une exception à la règle.

Concernant les régions urbaines on peut ajouter les considérations suivantes :

1. La connaissance de nos régions urbaines est également importante en vue d'un régionalisation valable de la Belgique au niveau des régions, par exemple lors de la création éventuelle de sous-régions. En effet, ces régions urbaines ne sont pas seulement les principales zones de densification de notre pays; elles se trouvent également au sommet de la hiérarchie

urbaine et la plupart des activités économiques y sont concentrées (*).

2. Avant de pouvoir procéder à l'organisation, avant d'institutionnaliser les régions urbaines, il importe de mieux connaître la fonctionnement de cette région urbaine et l'influence qu'elle exerce. Une analyse plus poussée sera surtout axée sur la structure des activités et des fonctions, ainsi que sur les relations internes et externes existant entre ces activités et la concrétisation de celles-ci dans le paysage. La suite de l'étude devra permettre d'établir dans quelle mesure les régions urbaines constituent réellement des systèmes ouverts et dans quelle mesure les relations internes se doublent de relations région — région urbaine voire de multiples relations interurbaines, de sorte que l'on puisse conclure à l'existence d'un véritable système urbain.

BIBLIOGRAPHIE

- Atlas de België, planche 28 A + commentaire.
- Bourne L., Simmons J.: "Systems of cities" New York 1978. 565 p.
- Boustedt O.: Die Stadtregionen. München 1953.
- Boustedt O.: „Die Stadtregionen in der Bundesrepublik Deutschland im Jahre 1961“ dans Stadtregionen in der BRD 1961 Forschungs- und Sitzungsberichte nr. 32 Hannover 1967. pp 1-22
- Census Geography — data access descriptions. Dad nr. 33 october 1978. US Department of Commerce Bureau of the Census. 34 p.
- Drewett R., Goddard J. and Spence N. 1974 "Urban change in Britain 1966-71". Working paper nr. 1 London: London School of Economics and Political Science, Department of Geography.
- Enquête socio-économique. Avril 1977. Tome 2. I.N.S.
- Jouret B.: «L'agglomération Bruxelloise, définition spatiale du phénomène urbain Bruxellois» Bruxelles 1972. 339 p.
- Lambooy: "Stad en stadsgewest in het perspectief van hiërarchie en complementariteit" dans „Stad en stadsgewest in de ruimtelijke orde“, Assen 1970 pp 270-291.
- Mols R.: «La périphérie bruxelloise. Jalons statistiques pour aider à sa délimitation. Bulletin de la Société Belge d'Études Géographiques. 1969 n° 2, pp. 183-252.
- Nellner W.: „Zur Abgrenzung und inneren Gliederung städtischer Siedlungsagglomerationen“ dans Veröffentlichungen der Akademie für Raumforschung und Landesplanung, nr. 112, Hannover 1976, p. 1-76.
- Racine J.B.: Exurbanisation et métamorphisme péri-urbain, dans: «Revue de Géographie de Montréal, 1967, 2, p. 315-341.
- Sporck J.: «Liège métropole régionale — options fondamentales de développement et d'aménagement. Liège 1966.

(*) Pour une étude plus approfondie du développement de la Belgique voir Peter Cabus : II. Ruimtestructurerende processen en de regio's. Het ruimtelijk interactiesysteem in stadsgewest en regio. I.I.S.R.O.-I.S.E.G.-Louvain.

- Sporck J.: «L'organisation de l'espace dans la métropole Liégeoise» extrait de Profil de Liège nr. 251 de la Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion août 1972, pp. 355-383.
- „Stadtregionen in der Bundesrepublik Deutschland 1970“ Veröffentlichungen der Akademie für Raumforschung und Landesplanung. Forschungs- und Sitzungsberichte Band 103, Hannover 1975. 134 p.
- Stadsgewestvorming in Midden-Limburg. Roermond 1967. 231 p.
- Van der Haegen H.: Les migrants alternants belges et plus spécialement bruxellois dans Semaine Internationale de Géographie, Bruxelles 1958, p. 91-100.
- Van der Haegen: „De Brusselse banlieue“, dans Bulletin de la Société Belge d'Etudes Géographiques 3, 1962, pp. 269-303.
- Van der Haegen H.: De actuele toestand van de binnenlandse pendel in België en meer in het bijzonder deze naar Brussel, dans Bulletin de la Société Belge d'Etudes Géographiques 34, 1965, pp. 171-216, 35, 1966, pp. 81-99 en 279-318.
- Van der Haegen H. et W. Van Waelvelde: Bilans de main-d'œuvre et mouvements de migrants alternants, dans Bulletin de Statistique, 1974, 4 pp.
- Van der Haegen H.: Louvain, Survey d'une région urbaine; I. Texte 91 p., Leuven 1975. Interleuven et Revue Habiter 62-63, 91 p.
- Van Hecke E.: La délimitation de l'agglomération morphologique bruxelloise à partir des secteurs statistiques, Bruxelles, Courrier hebdomadaire du Crisp n° 623, 1973, 23 p.
- Wissink G.: „Inleidende beschouwingen“ dans „De stad in nieuwe vormen“ dans Tijdschrift van het Koninklijk Nederlands Aardrijkskundig Genootschap 1963, pp. 12-21.
- Wissink G.: „De gemeenten en de regio, preadviezen uitgebracht voor het Congres van de Vereniging van Nederlandse Gemeenten 1966“. Den Haag 1966.
- „Zum Konzept der Stadtregionen“. Veröffentlichungen der Akademie für Raumforschung und Landesplanung. Forschungs- und Sitzungsberichte Band nr. 59 Hannover 1970. 167 p.

Annexe

Composition des régions urbaines Belges 1970

La région urbaine d'Anvers

Agglomération : Antwerpen, Berchem, Boechout, Borgerhout, Borsbeek, Deurne, Edegem, Hoboken, Hove, Merksem, Mortsel, Schoten, Wilrijk

Banlieue : Aartselaar, Brasschaat, Brecht, Burcht, Ekeren, Halle, Hemiksem, Hoevenen, Kalmthout, Kapellen, Kontich, Lint, Oelegem, Ranst, Schilde, 's Gravenwezel, St.-Job-in-'t Goor, Stabroek, Vremde, Westmalle, Wijnegem, Wommelgem, Zandhoven, Zoersel, Zwijndrecht

arr. de Malines: Lier

La région urbaine de Bruges

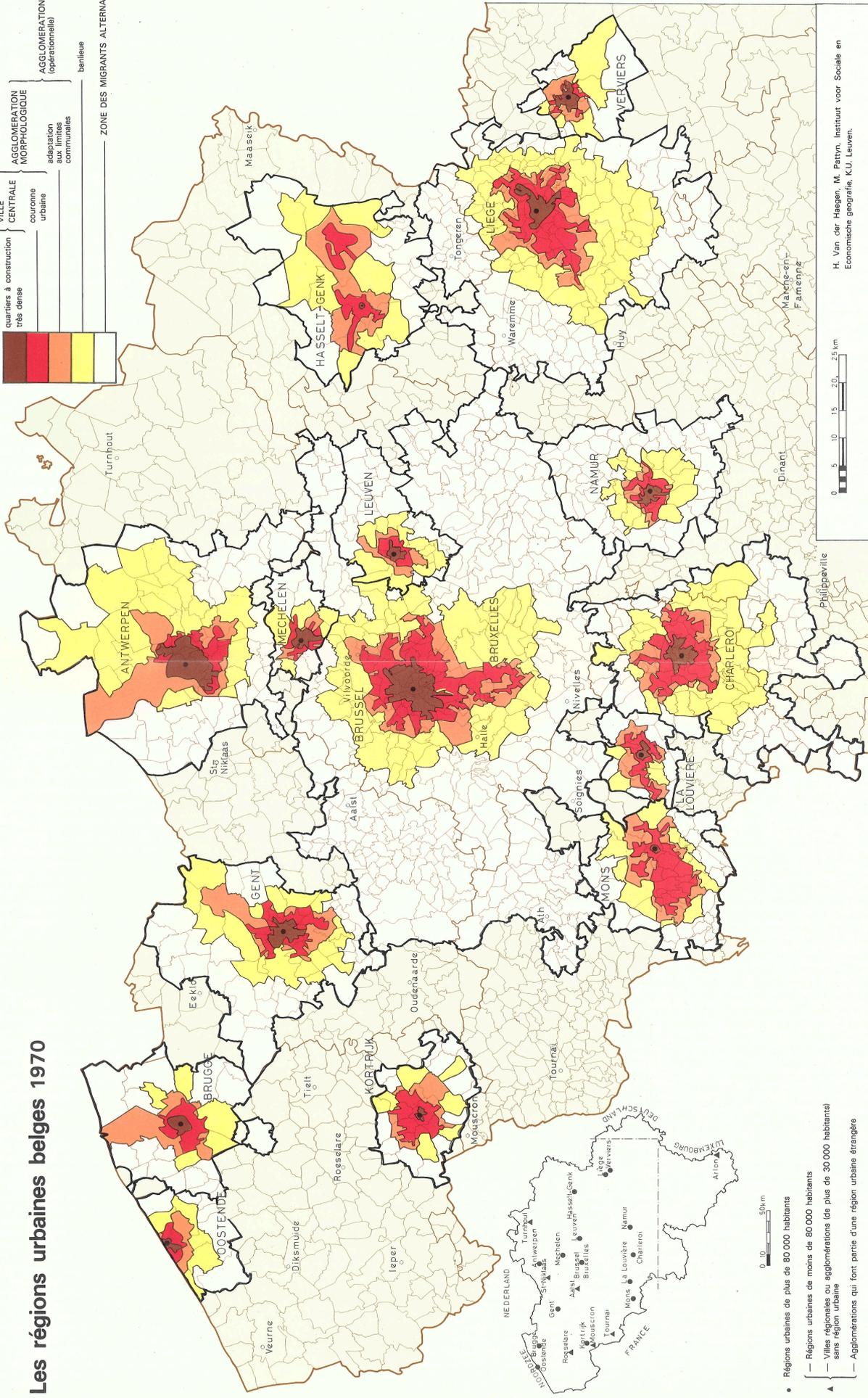
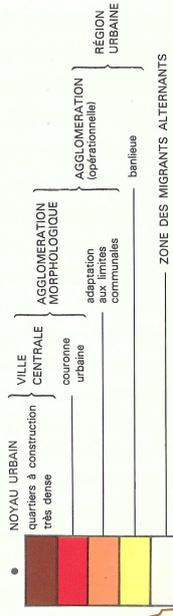
Agglomération : Brugge

Banlieue : Damme, Loppem, Oostkamp, Sijsele, Varsenare

La région urbaine de Bruxelles

Agglomération : Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre

Les régions urbaines belges 1970



H. Van der Haegen, M. Pattryn, Instituut voor Sociale en Economische geografie, K.U. Leuven.

- Régions urbaines de plus de 80 000 habitants
- Régions urbaines de moins de 80 000 habitants
- Villes régionales ou agglomérations (de plus de 30 000 habitants) sans région urbaine
- Agglomérations qui font partie d'une région urbaine étrangère

arr. de Hal-Vilvorde: Alseberg, Beersel, Diegem, Dilbeek, Drogenbos, Groot-Bijgaarden, Kraainem, Linkebeek, Lot, Machelen, Peutie, Ruisbroek, St.-Genesius-Rode, St.-Pieters-Leeuw, St.-Stevens-Woluwe, Strombeek-Bever, Vilvoorde, Wemmel, Wezembeek-Oppem, Zaventem, Zellik

arr. de Louvain: Tervuren

arr. de Nivelles: Braine-l'Alleud, Waterloo

Banlieue: arr. de Hal-Vilvorde: Asse, Beigem, Bekkerzeel, Berg, Borchtlombeek, Brussegem, Buizingen, Dworp, Elewijt, Epegem, Grimbergen, Halle, Hamme, Hoilaart, Huizingen, Humbeek, Itterbeek, Kobbegem, Lembeek, Liedekerke, Meise, Melsbroek, Mollem, Nossegem, Overijse, Perk, Relegem, Schepdaal, St.-Katarina-Lombeek, St.-Laureins-Berchem, St.-Martens-Bodegem, St.-Martens-Lennik, St.-Ulriks-Kapelle, Steenokkerzeel, Sterrebeek, Ternat, Vlezenbeek, Wambeek, Weerde, Wolvertem

arr. de Louvain: Erps-Kwerps, Everberg, Kortenberg, Leefdaal, Veltem-Beisem, Vossem

arr. de Nivelles: Bierges, Bousval, Braine-le-Château, Cérroux-Mousty, Couture-Saint-Genmain, Genval, La Hulpe, Lasne-Chapelle-St.-Lambert, Lillois-Witterzée, Limal, Limelette, Maransart, Ohain, Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, Ottignies, Planenoit, Rixensart, Rosières, Wauthier-Braine

La région urbaine de Gand

Agglomération: Gent, Gentbrugge, Ledebeg, Mariakerke, Merelbeke, St.-Amandsberg, St.-Denijs-Westrem, Wondelgem, Zwijnaarde

Banlieue: Afsnee, Bottelare, De Pinte, Destelbergen, Deurle, Drongen, Eke, Evergem, Heusden, Lovendegem, Melle, Melsen, Oostakker, Schelderode, St.-Martens-Latem, Vinderhoute, Wachtebeke, Zevegem

arr. d'Eeklo: Ertvelde, Zelzate

La région urbaine de Hasselt-Genk

Agglomération: Genk, Hasselt, Kermt, Kuringen, St.-Lambrechts-Herk

Banlieue: As, Diepenbeek, Opglabbeek, Schulen, Stevoort, Wimmertingen, Zonhoven, Zutendaal

arr. de Maaseik: Houthalen

arr. de Tongres: Alken, Munsterbilzen

La région urbaine de Courtrai

Agglomération: Bissegem, Gullegem, Harelbeke, Heule, Kortrijk, Kuurne, Marke, Zwevegem

Banlieue: Aalbeke, Bavikhove, Bellegem, Deerlijk, Hulste, Moen, Wevelgem

La région urbaine de Louvain

Agglomération: Heverlee, Kessel-Lo, Leuven, Wilsele

Banlieue: Bertem, Blanden, Haasrode, Herent, Holsbeek, Korbeek-Lo, Linden, Pellenberg, Oud-Heverlee, Vaalbeek, Winksele

La région urbaine de Malines

Agglomération: Mechelen

arr. de Hal-Vilvorde: Muizen

Banlieue: Bonheiden, Heffen, St.-Katelijne-Waver

arr. de Hal-Vilvorde: Hofstade

arr. de Louvain: Hever

La région urbaine d'Ostende

Agglomération: Oostende

Banlieue: Bredene, Leffinge, Middelkerke, Oudenburg, Snaaskerke

La région urbaine de Charleroi

Agglomération: Bouffiuoux, Charleroi, Châtelet, Châtelineau, Couillet, Courcelles, Dampremy, Farciennes, Gilly, Gosselies, Jumet, Lodelinsart, Loverval, Marchienne-au-Pont, Marcinelle, Monceau-sur-Sambre, Montignies-le-Tilleul, Montignies-sur-Sambre, Mont-sur-Marchienne, Pironchamps, Pont-de-Loup, Ransart, Roux, Souvret, Thiméon

Banlieue: Acoz, Aiseau, Fleurus, Fontaine-l'Evêque, Forchies-la-Marche, Frasnes-les-Gosselies, Gerpinnes, Gougnyes, Goutroux, Heppignies, Joncret, Landelies, Leernes, Mellet, Presles, Roselies, Trazegnies, Viesville, Villers-Poterie, Wangenies, Wayaux

arr. de Thuin: Biesme-sous-Thuin, Cour-sur-Heure, Gozée, Ham-sur-Heure, Jamioulx, Lobbes, Marbais, Nalines, Thuillies, Thuin

arr. de Namur: Biesme, Le Roux, Mettet, Sart-Eustache

arr. de Philippeville: Berzée, Laneffe, Morialmé, Somzée, Tarcienne

La région urbaine de La Louvière

Agglomération: arr. de Soignies: Boussoit, Haine-St.-Paul, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Gougnyes, La Louvière, Mourage, Strépy-Bracquegnies

arr. de Charleroi: Bois-d'Haine, Fayt-les-Manage, La Hestre, Manage

arr. de Thuin: Haine-St.-Pierre

Banlieue: arr. de Soignies: Roelux, St.-Vaast, Trivières

arr. de Charleroi: Familleureux

La région urbaine de Liège

Agglomération: Alleur, Angleur, Ans, Awirs, Bellaire, Beyne-Heusay, Bonnelles, Bressoux, Chênée, Cheratte, Embourg, Engis, Flémalle-Grande, Flémalle-Haute, Fléron, Glain, Grâce-Hollogne, Grivegnée, Herstal, Ivoz-Ramet, Jemeppe, Jupille-sur-Meuse, Lantin, Liège, Liers, Loncin, Magnée, Mons-lez-Liège, Montegnée, Ougrée, Oupeye, Queue-du-Bois, Rocourt, Romsée, St.-Nicolas, Seraing, Tilleur, Vaux-sous-Chèvremont, Vivegnis, Voroux-lez-Liers, Vottem, Wandre

Banlieue: Anthisnes, Argenteau, Awans, Ayeneux, Barchon, Beaufays, Bierset, Boirs, Cerexhe-Heuseux, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Dalhem, Dolembreux, Esneux, Evégnée-Tignée, Fexhe-Slins, Fooz, Forêt, Gomzé-Andoumont, Grâce-Hollogne, Haccourt, Hermalle-sous-Argenteau, Hermée, Heurle-Romain, Hognoul, Horion-Hozémont, Housse, Houtain-Saint-Siméon, Juprelle, Lixhe, Micheroux, Milmort, Paifve, Plainevaux, Retinne, Richelle, Rotheux-Rimièrre, Saive, Slins, Sprimont, Tilff, Trembleur, Velroux, Villers-l'Evêque, Villers-Saint-Siméon, Visé, Wihogne

arr. de Huy: Abée, Amay, Ampsin, Clermont-sous-Huy, Comblain-Fairon, Ehein, Hermalle-sous-Huy, Hody, Nandrin, Neuville-en-Condroz, Poulseur, St.-Séverin, Taviers, Villers-aux-Tours, Yernée-Fraigneux

arr. de Verviers: Oline

arr. de Waremme: Fexhe-le-haut-Clocher, St.-Georges-sur-Meuse

La région urbaine de Mons

Agglomération: Boussu, Cibly, Eugies, Frameries, Hornu, Jemappes, La Bouverie, Maisières, Mesvin, Mons, Pâturages, Quaregnon, St.-Ghislain, St.-Symphorien, Warquignies, Wasmes, Wasmuel

Banlieue: Asquillies, Baudour, Dour, Erbisoeul, Genly, Hainin, Havré, Masnuy-St.-Jean, Noirchain, Nouvelles, Sars-la-Bruyère, Spiennes, Tertre

arr. de Soignies: Casteau

La région urbaine de Namur

Agglomération : Beez, Belgrade, Bouge, Flawinne, Jambes, Namur, St.-Marc, St.-Servais, Vedrin

Banlieue : Boninne, Champion, Daussoulx, Dave, Emynes, Erpent, Gelbressée, Lives-sur-Meuse, Loyers, Malonne, Marcholette, Naninne, Rhisnes, Suarlée, Warisoulx, Wépion, Wierde

La région urbaine de Verviers

Agglomération : Andrimont, Dison, Ensival, Heusy, Lambertmont, Petit-Rechain, Stembert, Verviers, Wegnez

Banlieue : Chaineux, Grand-Rechain, Jahay, Pepinster, Polleur

Composition détaillée de la région urbaine de Bruxelles

NOYAU URBAIN : Commune de Bruxelles secteurs n° 00 - 01 - 20 - 34 - 35 - 36

NOYAU URBAIN ELARGI :

Commune de Bruxelles secteurs n° 00 - 01 - 04 - 05 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 19 - 20 - 30 - 31 - 32 - 34 - 35 - 36 - 40 - 41 - 46 - 47

Commune d'Ixelles secteurs n° 04 - 05

Commune de Saint-Josse-ten-Noode secteurs n° 03 - 13 - 30

VILLE CENTRALE : noyau urbain +

Commune de Bruxelles secteurs n° 02 - 03 - 06 - 07 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 33 - 42 - 43 - 44 - 45 - 48 - 49 - 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - 60 - 61 - 62 - 63 - 64 - 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 75 - 76 - 77 - 79

Commune d'Anderlecht secteurs n° 00 - 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 09 - 10 - 11 - 12 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 45 - 90 - 91 - 92 - 93 - 96 - 97

Commune d'Ixelles secteurs n° 00 - 01 - 02 - 03 - 06 - 07 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 20 - 21 - 23 - 24 - 25 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46 - 47

Commune d'Etterbeek secteurs n°00 - 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 07 - 09 - 10 - 12 - 13 - 14

Commune d'Evere secteurs n°00 - 01 - 02 - 03 - 10 - 11 - 12 - 13 - 29

Commune de Ganshoren secteur n°10

Commune de Jette secteurs n°00 - 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 12

Commune de Koekelberg secteurs n° 00 - 01 - 02 - 20 - 30

Commune de Schaerbeek secteurs n°00 - 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 10 - 11 - 12 - 13 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 50 - 52 - 53 - 54 - 55 - 56 - 57 - 59

Commune de Saint-Gilles secteurs n°00 - 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24

Commune de Molenbeek-Saint-Jean secteurs n°00 - 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 20 - 25 - 28 - 54 - 60 - 61 - 62 - 63

Commune de Saint-Josse-ten-Noode secteurs n° 00 - 02 - 04 - 05 - 06 - 07 - 10 - 11 - 12 - 14 - 20

Commune de Woluwe-Saint-Lambert secteurs n°05 - 20 - 23 - 24

Commune d'Uccle secteurs n° 00 - 02 - 87

Commune de Forest secteurs n°00 - 01 - 03 - 05 - 06 - 10 - 12 - 30 - 40 - 41 - 50 - 51 - 52 - 53 - 60 - 61 - 70 - 71 - 72 - 73 - 75 - 76

AGGLOMERATION MORPHOLOGIQUE : Ville centrale +

Commune de Bruxelles secteurs n° 55 - 56 - 57 - 58 - 59 - 65 - 66 - 67 - 69 - 78 - 80 - 81 - 82 - 83 - 84 - 85 - 88 - 89 - 90 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95 - 96

Commune d'Anderlecht secteurs n° 08 - 35 - 36 - 37 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 46 - 47 - 48 - 58 - 70 - 71 - 80 - 81 - 82 - 83 - 84 - 85 - 94 - 95

Commune d'Ixelles secteurs n° 22 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35

Commune d'Etterbeek secteurs n°06 - 11 - 15 - 16 - 17

Commune d'Evere secteurs n°20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27

Commune de Ganshoren secteurs n° 00 - 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 09 - 19 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35

Commune de Jette secteurs n° 10 - 11 - 13 - 14

Commune de Koekelberg secteurs n°10 - 11 - 12 - 29

Commune d'Auderghem secteurs n° 00 - 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 09 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 30 - 31 - 39

Commune de Schaerbeek secteur n° 51

Commune de Berchem-Sainte-Agathe secteurs n°00 - 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 09 - 10 - 11 - 29

Commune de Woluwe-Saint-Lambert secteurs n° 00 - 01 - 02 - 03 - 04 - 06 - 07 - 08 - 09 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 21 - 22 - 25 - 26 - 27 - 28 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 38 - 39

Commune de Woluwe-Saint-Pierre secteurs n° 00 - 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 09 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 28 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36

Commune d'Uccle secteurs n° 01 - 03 - 04 - 06 - 11 - 12 - 13 - 31 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 49 - 51 - 60 - 61 - 62 - 63 - 64 - 65 - 66 - 70 - 71 - 72 - 80 - 81 - 82 - 83 - 84 - 85

Commune de Forest secteurs n° 02 - 04 - 11 - 20 - 21 - 23 - 29 - 74 - 79

Commune de Watermael-Boitsfort secteurs n° 00 - 01 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17

Commune d'Alsemberg secteurs n° 00 - 01 - 02

Commune de Beersel secteurs n° 00 - 11 - 31

Commune de Braine-l'Alleud secteurs n° 00 - 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 40 - 41 - 42 - 50 - 60 - 70 - 71

Commune de Diegem secteurs n° 00 - 01 - 02 - 08 - 11 - 29

Commune de Dilbeek secteurs n° 00 - 01 - 11 - 20 - 50

Commune de Drogenbos secteurs n° 00 - 01 - 02 - 03 - 04

Commune de Grimbergen secteur n° 40

Commune de Groot-Bijgaarden secteurs n° 00 - 01 - 02 - 03 - 08 - 10 - 11

Commune d'Itterbeek secteurs n° 00 - 09

Commune de Kraainem secteurs n° 00 - 01 - 02 - 03 - 11 - 12 - 13 - 19 - 21 - 31

Commune de Linkebeek secteurs n° 00 - 09 - 21

Commune de Machelen secteurs n° 00 - 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07

Commune de Peutie secteur n° 00

Commune de Ruisbroek secteurs n° 00 - 01 - 02

Commune de Rhode-Saint-Genèse secteurs n° 00 - 01 - 02 - 03 - 04 - 10 - 11 - 31 - 39 - 40 - 41

Commune de Sint-Pieters-Leeuw secteurs n° 20 - 21 - 22 - 30 - 31

Commune de Sint-Stevens-Woluwe secteurs n° 00 - 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 09

Commune de Strombeek-Bever secteurs n° 00 - 01 - 02 - 03 - 09

Commune de Tervuren secteurs n° 00 - 01 - 02 - 03 - 19 - 20 - 29

Commune de Vilvorde secteurs n° 00 - 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 10 - 11 - 12 - 13 - 20 - 21 - 22 - 23 - 28 - 30 - 40 - 41

Commune de Waterloo secteurs n° 00 - 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 20 - 21

Commune de Wemmel secteurs n° 00 - 01 - 10 - 11 - 21

Commune de Wezembeek-Oppem secteurs n° 00 - 02 - 03 - 04 - 19 - 20 - 30 - 31 - 32

Commune de Zaventem secteurs n° 00-01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 11 - 12 - 13

Commune de Zellik secteurs n° 00 - 01 - 02 - 10 - 11 - 12

AGGLOMERATION OPERATIONNELLE : En dehors des 19 communes bruxelloises, l'agglomération opérationnelle comprend en outre les communes suivantes : Arrondissement de Hal-Vilvorde : Alsemberg, Beersel, Diegem, Dilbeek, Drogenbos, Groot-Bijgaarden, Kraainem, Linkebeek, Lot, Machelen, Peutie, Ruisbroek, Rhode-Saint-Genèse, Sint-Pieters-Leeuw, Sint-Stevens-Woluwe, Strombeek-Bever, Vilvoorde, Wemmel, Wezembeek-Oppem, Zaventem, Zellik

Arrondissement de Louvain : Tervuren

Arrondissement de Nivelles : Braine-l'Alleud, Waterloo

REGION URBAINE : Agglomération opérationnelle +

Arrondissement de Hal-Vilvorde : Asse, Beigem, Bekkerzeel, Berg, Borchtlombeek, Brussegem, Buizingen, Dworp, Elewijt, Epegem, Grimbergen, Halle, Hamme, Hoeilaart, Huizingen, Humbeek, Itterbeek, Kobbegem, Lembeek, Meise, Melsbroek, Mollem, Nossegem, Overijse, Perk, Relegem, Schepdaal, Sint-Katharina-Lombeek, Sint-Laureins-Berchem, Sint-Martens-Bodegem, Sint-Martens-Lennik, Sint-Ulriks-Kapelle, Steenokkerzeel, Sterrebeek, Ternat, Vlezenbeek, Wambeek, Weerde, Wolvertem

Arrondissement de Louvain : Erps-Kwerps, Everberg, Kortenberg, Leefdaal, Veltem-Beisem, Vossem

Arrondissement de Nivelles : Bierges, Bousval, Braine-le-Château, Céroux-Mousty, Couture-Saint-Germain, Genval, La Hulpe, Lasne-Chapelle-Saint-Lambert, Lillois-Witterzée, Limal, Limelette, Maransart, Ohain, Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, Ottignies, Plancenoit, Rixensart, Rosières, Wauthier-Braine

Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1968-1977

Les comptes nationaux 1968-1977 ont été publiés dans le Bulletin de Statistique n° 10/1978 et ils paraîtront également dans les Etudes Statistiques n° 54.

Dans les tableaux, ci-après, on trouvera, pour la même période, quelques indications complémentaires permettant de se faire une idée plus précise de certains aspects du développement économique.

I. Origine du produit national

Tableau 1A — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, EMPLOI ET PRODUCTIVITÉ
DANS LES SECTEURS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TERTIAIRE.
Ancienne série: 1968-1970

ANNÉES	Secteur primaire	Secteur secondaire					Secteur tertiaire				Total général
		Total	Industries extractives	Industries manufacturières	Construction	Électricité, gaz et eau	Total	Commerce, banque et assurances	Transports et communications	Services	
Valeur ajoutée brute aux prix du marché (prix de 1970 en 1 000 000 de F)(1)											
1968	47 749	430 916	12 311	316 745	77 574	24 286	599 830	237 028	106 073	256 729	1 078 495
1969	46 814	472 640	12 238	353 970	78 755	27 677	635 122	251 471	113 092	270 559	1 154 576
1970	45 997	520 132	12 023	390 083	88 629	29 397	665 915	263 991	116 954	284 970	1 232 044
Emploi (x 1 000)(2)											
1968	200,9	1 572,5	66,7	1 171,3	303,7	30,8	1 828,8	619,1	268,3	941,4	3 602,2
1969	190,9	1 603,2	59,6	1 205,0	307,4	31,2	1 874,4	638,3	271,9	964,2	3 668,5
1970	180,6	1 627,1	51,9	1 232,1	311,4	31,7	1 926,2	662,8	282,0	981,4	3 733,9
Valeur ajoutée brute aux prix du marché (prix de 1970) par personne occupée (F)											
1968	237 675	274 032	184 573	270 422	255 430	788 506	327 991	382 859	395 352	272 710	299 399
1969	245 228	294 810	205 336	293 751	256 197	887 083	338 840	393 970	415 932	280 605	314 727
1970	254 690	319 668	231 657	316 600	284 615	927 350	345 714	398 297	414 730	290 371	329 962
Taux d'accroissement par rapport à l'année précédente de la valeur ajoutée brute aux prix du marché, à prix constants, par personne occupée.											
1968	10,0	5,7	1,6	8,6	- 5,2	6,6	3,9	4,9	8,1	1,5	5,1
1969	3,2	7,6	11,2	8,6	0,3	12,5	3,3	2,9	5,2	2,9	5,1
1970	3,9	8,4	12,8	7,8	11,1	4,5	2,0	1,1	-0,3	3,5	4,8

(1) La correction pour investissements par moyens propres a été ajoutée aux chiffres de l'industrie manufacturière et la valeur ajoutée des garages est reprise dans le secteur transports et communications. La valeur ajoutée du secteur « immeubles d'habitation » et les paiements de revenus aux facteurs de production dus par le reste du monde n'ont pas été pris en considération. En outre, il n'a pas été tenu compte de l'ajustement statistique ni de la consommation intermédiaire d'intérêts imputés correspondant aux services gratuits rendus par les intermédiaires financiers.

(2) Source: Ministère de l'Emploi et du Travail. Population active occupée en Belgique y compris les services publics belges à l'étranger, les chômeurs occupés par les pouvoirs publics et les stagiaires en formation professionnelle; non compris le personnel occupé en Belgique dans les services publics à caractère international et les miliciens.

**Tableau 1B — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, EMPLOI ET PRODUCTIVITÉ
DANS LES SECTEURS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TERTIAIRE
Nouvelle série : 1970-1977**

ANNÉES	Secteur primaire	Secteur secondaire					Secteur tertiaire				Total général
		Total	Industries extractives	Industries manufacturières	Construction	Électricité, gaz et eau	Total	Commerce, récupération, réparation et Horeca	Transports et communications	Autres services	
Valeur ajoutée brute aux prix du marché (prix de 1970 en 1 000 000 de F)(1)											
1970	45 997	517 710	12 023	387 661	88 629	29 397	668 337	287 557	92 632	288 148	1 232 044
1971	48 701	538 409	11 806	403 849	89 724	33 030	699 745	302 582	95 343	301 820	1 286 855
1972	49 702	578 598	11 489	437 347	91 531	38 231	739 835	319 004	97 089	323 742	1 368 135
1973	51 246	628 502	10 616	479 287	96 490	42 109	792 020	340 905	102 869	348 246	1 471 768
1974	53 853	660 602	11 148	503 139	100 943	45 372	820 632	347 778	110 019	362 835	1 535 087
1975	46 008	621 521	10 323	462 850	100 656	47 692	820 182	349 074	99 483	371 625	1 487 711
1976	44 348	668 102	9 882	498 805	107 110	52 305	866 909	370 115	104 835	391 959	1 579 359
1977	47 271	670 849	9 760	498 820	109 883	52 386	881 153	372 747	105 065	403 341	1 599 273
Emploi (x 1 000)(2)											
1970	173,6	1 536,8	52,0	1 153,8	298,1	32,9	1 940,6	676,3	236,8	1 027,5	3 651,0
1971	161,4	1 536,1	49,7	1 153,6	298,8	34,0	1 991,5	681,6	245,3	1 064,6	3 689,0
1972	150,8	1 506,0	47,8	1 137,3	286,9	34,0	2 027,0	683,1	251,6	1 092,3	3 683,8
1973	143,7	1 511,8	43,3	1 149,8	284,9	33,8	2 076,7	691,3	260,1	1 125,3	3 732,2
1974	139,4	1 525,2	39,6	1 160,5	291,8	33,3	2 122,9	695,7	265,7	1 161,5	3 787,5
1975	135,7	1 457,8	39,0	1 093,3	292,5	33,0	2 149,8	694,4	268,2	1 187,2	3 743,3
1976	127,6	1 415,8	36,6	1 050,1	296,4	32,7	2 177,4	695,4	264,5	1 217,5	3 720,8
1977	122,4	1 376,3	35,1	1 010,4	298,3	32,5	2 219,9	702,0	265,1	1 252,8	3 718,6
Valeur ajoutée brute aux prix du marché (prix de 1970) par personne occupée (F)											
1970	264 960	336 875	231 212	335 986	297 313	893 526	344 397	425 191	391 182	280 436	337 454
1971	301 741	350 504	237 545	350 077	300 281	971 471	351 366	443 929	388 679	283 506	348 836
1972	329 589	384 195	240 356	384 548	319 035	1 124 441	364 990	466 995	385 886	296 386	371 392
1973	356 618	415 731	245 173	416 844	338 680	1 245 828	381 384	493 136	395 498	309 469	394 343
1974	386 320	433 125	281 515	433 554	345 932	1 362 523	386 562	499 897	414 072	312 385	405 303
1975	339 042	426 342	264 692	423 351	344 123	1 445 212	381 515	502 699	370 928	313 026	397 433
1976	347 555	471 890	270 000	475 007	361 370	1 599 541	398 140	532 233	396 352	321 938	424 468
1977	386 201	487 429	278 063	493 686	368 364	1 611 877	396 934	530 979	396 322	321 952	430 074
Taux d'accroissement par rapport à l'année précédente de la valeur ajoutée brute aux prix du marché à prix constants, par personne occupée											
1971	13,9	4,0	2,7	4,2	1,0	8,7	2,0	4,4	- 0,6	1,1	3,4
1972	9,2	9,6	1,2	9,8	6,2	15,7	3,9	5,2	- 0,7	4,5	6,5
1973	8,2	8,2	2,0	8,4	6,2	10,8	4,5	5,6	2,5	4,4	6,2
1974	8,3	4,2	14,8	4,0	2,1	9,4	1,4	1,4	4,7	0,9	2,8
1975	- 12,2	- 1,6	- 6,0	- 2,4	- 0,5	6,1	- 1,3	0,6	- 10,4	0,2	- 1,9
1976	2,5	10,7	2,0	12,2	5,0	10,7	4,4	5,9	6,9	2,8	6,8
1977	11,1	3,3	3,0	3,9	1,9	0,8	- 0,3	- 0,2	-	-	1,3

(1) La correction pour investissements par moyens propres a été ajoutée au chiffre de l'industrie manufacturière: la valeur ajoutée de la récupération ainsi que celle des garages est reprise dans le secteur «commerce, récupération et réparation...». La valeur ajoutée du secteur «Immeubles d'habitation» et les paiements de revenus aux facteurs de production dus par le reste du monde n'ont pas été pris en considération. En outre, il n'a pas été tenu compte de l'ajustement statistique ni de la consommation intermédiaire d'intérêts imputés correspondant aux services gratuits rendus par les intermédiaires financiers.

(2) Source: Ministère de l'Emploi et du Travail. Population active occupée en Belgique y compris les services publics belges à l'étranger, les chômeurs occupés par les pouvoirs publics et les stagiaires en formation professionnelle; non compris le personnel occupé en Belgique dans les services publics à caractère international et les miliciens.

Tableau 4 — EVOLUTION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT AUX PRIX DU MARCHE A PRIX CONSTANTS ET EVOLUTION DES PRIX DU PRODUIT INTERIEUR BRUT AUX PRIX DU MARCHE POUR QUELQUES PAYS

ANNÉES	Belgique		Pays-Bas		France		Rép. Féd. d'Allemagne		Italie		Luxembourg	
	Indice 1970 = 100	Taux d'accroissement	Indice 1970 = 100	Taux d'accroissement	Indice 1970 = 100	Taux d'accroissement	Indice 1970 = 100	Taux d'accroissement	Indice 1970 = 100	Taux d'accroissement	Indice 1970 = 100	Taux d'accroissement
Evolution du produit intérieur brut aux prix du marché à prix constants												
1968	88,2	4,2	87,6	6,7	88,4	4,3	87,5	6,3	90,1	6,3	90,0	4,4
1969	94,0	6,6	93,6	6,8	94,6	7,0	94,4	7,8	95,2	5,7	98,5	9,4
1970	100,0	6,4	100,0	6,9	100,0	5,7	100,0	6,0	100,0	5,0	100,0	1,5
1971	104,1	4,1	104,4	4,4	105,4	5,4	103,2	3,2	101,6	1,6	104,4	4,4
1972	110,0	5,7	108,5	3,9	111,6	5,9	107,0	3,7	104,7	3,1	110,1	5,4
1973	117,1	6,4	114,9	5,9	117,6	5,4	112,2	4,9	112,0	6,9	121,6	10,5
1974	122,6	4,7	119,7	4,2	121,4	3,2	112,8	0,5	116,8	4,2	126,7	4,2
1975	119,8	-2,2	118,4	-1,1	121,7	0,3	110,5	-2,1	112,7	-3,5	114,7	-9,5
1976	126,5	5,6	123,9	4,7	127,4	4,6	116,6	5,6	119,2	5,7	117,2	2,2
1977	128,0	1,2	126,6	2,2	131,1	2,9	119,9	2,8	121,2	1,7	118,8	1,4
Evolution des prix du produit intérieur brut aux prix du marché												
1968	91,9	2,7	89,5	3,9	88,8	4,2	90,1	1,8	89,9	1,5	85,2	5,1
1969	95,6	4,0	94,9	6,1	94,7	6,6	93,2	3,5	93,7	4,2	89,6	5,1
1970	100,0	4,6	100,0	5,4	100,0	5,6	100,0	7,3	100,0	6,8	100,0	11,6
1971	105,3	5,3	108,4	8,4	105,8	5,8	107,7	7,7	107,2	7,2	99,3	-0,7
1972	111,2	5,6	118,1	8,9	112,3	6,2	113,7	5,6	113,8	6,2	104,2	5,0
1973	118,6	6,7	127,7	8,2	121,1	7,8	120,6	6,0	127,1	11,7	116,1	11,3
1974	133,0	12,1	138,8	8,6	134,6	11,2	128,9	6,9	150,3	18,3	134,9	16,2
1975	149,7	12,5	154,6	11,4	152,3	13,2	137,6	6,7	176,2	17,2	137,7	2,1
1976	160,8	7,5	167,7	8,4	167,5	10,0	142,2	3,4	208,3	18,2	147,8	7,3
1977	171,9	6,9	180,0	7,3	182,3	8,9	147,3	3,6	246,3	18,3	156,7	6,0

ANNÉES	Royaume-Uni		Irlande		Danemark		Europe des 9		Etats-Unis		Japon	
	Indice 1970 = 100	Taux d'accroissement										
Evolution du produit intérieur brut aux prix du marché à prix constants												
1968	96,2	3,5	91,9	8,2	91,2	4,2	90,0	5,1	97,6	4,5	79,7	14,1
1969	97,7	1,5	97,3	5,9	97,5	6,9	95,2	5,9	100,1	2,6	89,4	12,2
1970	100,0	2,4	100,0	2,8	100,0	2,6	100,0	5,0	100,0	-0,1	100,0	11,8
1971	102,6	2,6	104,1	4,1	102,4	2,4	103,4	3,4	102,9	2,9	105,0	5,0
1972	104,9	2,3	110,1	5,7	108,0	5,4	107,5	4,0	108,8	5,8	114,8	9,3
1973	113,2	7,9	115,1	4,6	113,6	5,2	114,0	6,0	114,7	5,4	126,2	10,0
1974	111,0	-1,9	117,5	2,1	114,3	0,6	115,9	1,6	113,2	-1,3	125,8	-0,3
1975	109,2	-1,6	118,9	1,2	112,9	-1,2	114,0	-1,6	112,0	-1,1	127,5	1,4
1976	113,2	3,6	122,3	2,9	120,0	6,3	119,7	4,9	118,3	5,6	135,7	6,4
1977	114,4	1,1	129,1	5,5	122,2	1,8	122,4	2,2	123,9	4,7	142,6	5,1
Evolution des prix du produit intérieur brut aux prix du marché												
1968	88,4	4,2	83,6	4,2	86,7	6,7	89,3	3,1	90,5	4,4	89,8	4,6
1969	93,2	5,5	91,3	9,1	92,6	6,8	93,7	5,0	95,1	5,0	93,8	4,4
1970	100,0	7,3	100,0	9,6	100,0	8,0	100,0	6,7	100,0	5,2	100,0	6,6
1971	109,3	9,3	110,0	10,0	107,9	7,9	107,4	7,4	105,1	5,1	104,7	4,7
1972	118,0	8,0	124,5	13,2	117,8	9,2	114,5	6,6	109,4	4,1	109,7	4,7
1973	126,0	6,8	143,8	15,5	129,1	9,5	123,4	7,7	115,7	5,7	121,6	10,9
1974	145,4	15,4	153,9	7,0	142,5	10,4	137,8	11,7	126,6	9,4	146,0	20,1
1975	185,1	27,3	190,2	23,6	160,4	12,5	158,2	14,8	138,9	9,7	158,6	8,6
1976	212,7	14,9	226,6	19,2	174,2	8,6	174,8	10,5	146,0	5,1	167,4	5,5
1977	241,0	13,3	257,3	13,5	189,8	9,0	192,4	10,1	154,5	5,8	177,7	6,2

Source: Eurostat: Comptes nationaux SEC.

II. Répartition du produit national

**Tableau 5 — REVENU NATIONAL, REVENU DISPONIBLE DE LA NATION,
REVENU PERSONNEL ET REVENU DISPONIBLE DES PARTICULIERS.**

	Nominal										
	1968	1969	1970	1970 Nouv. série (3)	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Total (× 10⁹ F)											
Revenu national	824,1	916,5	1 019,0	1 019,0	1 117,2	1 268,7	1 454,5	1 705,8	1 888,5	2 155,9	2 328,7
Revenu disponible de la Nation	822,7	912,6	1 014,1	1 014,1	1 109,2	1 262,4	1 443,8	1 693,5	1 868,1	2 138,3	2 309,4
Revenu personnel	853,3	939,9	1 038,4	1 038,4	1 145,2	1 302,5	1 485,6	1 757,2	2 019,5	2 318,0	2 540,3
Revenu disponible des particuliers	770,5	844,2	927,8	927,8	1 017,7	1 149,7	1 302,7	1 521,5	1 715,2	1 974,6	2 134,2
Par habitant (1)											
Revenu national:											
10 ³ F	85,9	95,3	105,7	105,7	115,5	130,6	149,3	174,6	192,7	219,6	236,9
1970 = 100	81,3	90,2	100,0	100,0	109,3	123,6	141,2	165,2	182,3	207,8	224,1
Taux de croissance	7,0	10,9	10,9	10,9	9,3	13,1	14,3	16,9	10,4	14,0	7,9
Revenu disponible de la Nation:											
10 ³ F	85,8	94,9	105,2	105,2	114,7	130,0	148,2	173,3	190,6	217,8	234,9
1970 = 100	81,6	90,2	100,0	100,0	109,0	123,6	140,9	164,7	181,2	207,0	223,3
Taux de croissance	7,1	10,6	10,9	10,9	9,0	13,3	14,0	16,9	10,0	14,3	7,9
Revenu personnel:											
10 ³ F	89,0	97,8	107,7	107,7	118,4	134,1	152,5	179,8	206,1	236,1	258,4
1970 = 100	82,6	90,8	100,0	100,0	109,9	124,5	141,6	166,9	191,4	219,2	239,9
Taux de croissance	7,9	9,9	10,1	10,1	9,9	13,3	13,7	17,9	14,6	14,6	9,4
Revenu disponible des particuliers:											
10 ³ F	80,3	87,8	96,3	96,3	105,2	118,4	133,7	155,7	175,0	201,1	217,1
1970 = 100	83,4	91,2	100,0	100,0	109,2	122,9	138,8	161,7	181,7	208,8	225,4
Taux de croissance	7,1	9,3	9,7	9,7	9,2	12,5	12,9	16,5	12,4	14,9	8,0
Par personne occupée (2)											
Revenu national:											
10 ³ F	225,0	245,7	268,4	274,3	297,8	338,8	383,6	443,8	497,9	572,3	618,9
1970 = 100	83,8	91,5	100,0	100,0	108,6	123,5	139,8	161,8	181,5	208,6	225,6
Taux de croissance	7,6	9,2	9,2	—	8,6	13,8	13,2	15,7	12,2	14,9	8,1
Revenu disponible de la Nation:											
10 ³ F	224,6	244,7	267,1	273,0	295,6	337,1	380,8	440,6	492,5	567,7	613,7
1970 = 100	84,1	91,6	100,0	100,0	108,3	123,5	139,5	161,4	180,4	207,9	224,8
Taux de croissance	7,6	8,9	9,2	—	8,3	14,0	13,0	15,7	11,8	15,3	8,1
Revenu personnel:											
10 ³ F	232,9	252,0	273,5	279,5	305,2	347,8	391,8	457,2	532,4	615,4	675,1
1970 = 100	85,2	92,1	100,0	100,0	109,2	124,4	140,2	163,6	190,5	220,2	241,5
Taux de croissance	8,4	8,2	8,5	—	9,2	14,0	12,7	16,7	16,4	15,6	9,7
Revenu disponible des particuliers:											
10 ³ F	210,3	226,4	244,4	249,7	271,2	307,0	343,6	395,8	452,2	524,2	567,2
1970 = 100	86,0	92,6	100,0	100,0	108,6	122,9	137,6	158,5	181,1	209,9	227,2
Taux de croissance	7,6	7,7	8,0	—	8,6	13,2	11,9	15,2	14,2	15,9	8,2

(1) Population moyenne.

(2) Emploi à l'exclusion des chômeurs complets et des miliciens mais y compris les frontaliers.

(3) Nouvelle série, basée sur les chiffres révisés de la population active fournis par le Ministère de l'Emploi et du Travail.

Tableau 5 — REVENU NATIONAL, REVENU DISPONIBLE DE LA NATION, REVENU PERSONNEL ET REVENU DISPONIBLE DES PARTICULIERS (suite)

	Réel (1)										
	1968	1969	1970	1970 Nouv. série (4)	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Total (× 10⁹ F)											
Revenu national	897,7	958,7	1 019,0	1 019,0	1 062,0	1 143,0	1 227,4	1 282,6	1 261,5	1 338,2	1 352,3
Revenu disponible de la Nation	896,2	954,6	1 014,1	1 014,1	1 054,4	1 137,3	1 218,4	1 273,3	1 247,9	1 327,3	1 341,1
Revenu personnel	929,5	983,2	1 038,4	1 038,4	1 088,6	1 173,4	1 253,7	1 321,2	1 349,0	1 438,9	1 475,2
Revenu disponible des particuliers	839,3	883,1	927,8	927,8	967,4	1 035,8	1 099,3	1 144,0	1 145,8	1 225,7	1 239,4
Par habitant (2)											
Revenu national:											
10 ³ F	93,6	99,7	105,7	105,7	109,8	117,7	126,0	131,2	128,7	136,3	137,6
1970 = 100	88,6	94,3	100,0	100,0	103,9	111,4	119,2	124,1	121,8	128,9	130,2
Taux de croissance	4,3	6,5	6,0	6,0	3,9	7,2	7,1	4,1	-1,9	5,9	1,0
Revenu disponible de la Nation:											
10 ³ F	93,5	99,3	105,2	105,2	109,0	117,1	125,1	130,3	127,3	135,2	136,4
1970 = 100	88,9	94,4	100,0	100,0	103,6	111,3	118,9	123,9	127,0	128,5	129,7
Taux de croissance	4,5	6,2	5,9	5,9	3,6	7,4	6,8	4,2	-2,3	6,2	0,9
Revenu personnel:											
10 ³ F	96,9	102,3	107,7	107,7	112,5	120,8	128,7	135,2	137,6	146,6	150,1
1970 = 100	90,0	95,0	100,0	100,0	104,5	112,2	119,5	125,5	127,8	136,1	139,4
Taux de croissance	5,2	5,6	5,3	5,3	4,5	7,4	6,5	5,1	1,8	6,5	2,4
Revenu disponible des particuliers:											
10 ³ F	87,5	91,9	96,3	96,3	100,0	106,7	112,8	117,1	116,9	124,8	126,1
1970 = 100	90,9	95,4	100,0	100,0	103,8	110,8	117,1	121,6	121,4	129,6	130,9
Taux de croissance	4,4	5,0	4,8	4,8	3,8	6,7	5,7	3,8	-0,2	6,8	1,0
Par personne occupée (3)											
Revenu national:											
10 ³ F	245,1	257,1	268,4	274,3	283,1	305,2	323,7	333,7	332,6	355,3	359,4
1970 = 100	91,3	95,8	100,0	100,0	103,2	111,3	118,0	121,7	121,3	129,5	131,0
Taux de croissance	4,9	4,9	4,4	—	3,2	7,8	6,1	3,1	-0,3	6,8	1,2
Revenu disponible de la Nation:											
10 ³ F	244,7	256,0	267,1	273,0	281,0	303,7	321,4	331,3	329,0	352,4	356,4
1970 = 100	91,6	95,8	100,0	100,0	102,9	111,2	117,7	121,4	120,5	129,1	130,5
Taux de croissance	4,9	4,6	4,3	—	2,9	8,1	5,8	3,1	-0,7	7,1	1,1
Revenu personnel:											
10 ³ F	253,7	263,6	273,5	279,5	290,1	313,4	330,7	343,7	355,7	382,0	392,0
1970 = 100	92,8	96,4	100,0	100,0	103,8	112,1	118,3	123,0	127,3	136,7	140,3
Taux de croissance	5,7	3,9	3,8	—	3,8	8,0	5,5	3,9	3,5	7,4	2,6
Revenu disponible des particuliers:											
10 ³ F	229,1	236,8	244,4	249,7	257,8	276,6	290,0	297,6	302,1	325,4	329,4
1970 = 100	93,7	96,9	100,0	100,0	103,2	110,8	116,1	119,2	121,0	130,3	131,9
Taux de croissance	4,9	3,4	3,2	—	3,2	7,3	4,8	2,6	1,5	7,7	1,2

(1) Le revenu réel a été obtenu en divisant le revenu nominal par l'indice de prix du produit national brut (1970 = 100).

(2) Population moyenne.

(3) Emploi à l'exclusion des chômeurs complets et des miliciens mais y compris les frontaliers.

(4) Voir renvoi (3) à la page précédente.

Tableau 5bis. — COMPARAISON DES CROISSANCES DU REVENU NOMINAL DES FACTEURS
ET DU POUVOIR D'ACHAT DES PARTICULIERS.

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
1. Part des ménages dans le revenu nominal, par habitant :										
a) Montant de l'année (× 1 000 F)	83,9	92,8	102,5	113,1	127,7	144,8	170,2	191,8	218,5	237,7
b) Croissance par rapport à l'année précédente (× 1 000 F)	5,2	8,9	9,7	10,6	14,6	17,1	25,4	21,6	26,7	19,2
2. Revenu nominal disponible des ménages, par habitant :										
a) Montant de l'année (× 1 000 F)	80,3	87,8	96,3	105,2	118,4	133,7	155,7	175,0	201,1	217,1
b) Croissance par rapport à l'année précédente (× 1 000 F)	5,3	7,5	8,5	8,9	13,2	15,3	22,0	19,3	26,1	16,0
3. 1b—2b(1)	-0,1	1,4	1,2	1,7	1,4	1,8	3,4	2,3	0,6	3,2
4. Croissance, par rapport à l'année précédente, du revenu réel disponible des ménages, par habitant :										
a) En %	4,4	5,0	4,8	3,8	6,7	5,7	3,8	-0,2	6,8	1,0
b) Montant absolu aux prix de l'année précédente (× 1 000 F)(2)	3,3	4,0	4,2	3,7	7,0	6,7	5,1	-0,3	11,9	2,0
5. Ventilation, en %, de l'augmentation, par rapport à l'année précédente, du revenu nominal des facteurs échéant aux ménages, par habitant :										
a) Part qui est absorbée par le solde des transferts (3)	-1,9	15,7	12,4	16,0	9,6	10,5	13,4	10,6	2,2	16,7
b) Part qui est absorbée par l'augmentation des prix	38,4	39,4	44,3	49,1	42,5	50,3	66,5	90,8	53,2	72,9
c) Part qui correspond à une élévation réelle du pouvoir d'achat (4)	63,5	44,9	43,3	34,9	47,9	39,2	20,1	-1,4	44,6	10,4

(1) Partie de la hausse du revenu nominal des facteurs échéant aux particuliers qui est absorbée par le solde des transferts payés et reçus.

(2) Pourcentage de l'année t, ligne 4a, multiplié par le montant de l'année t-1, ligne 2a.

(3) Montant, ligne 3, en % du montant de la ligne 1b.

(4) Montant, ligne 4b, en % du montant de la ligne 1b.

Tableau 6. — REMUNERATIONS DES TRAVAILLEURS ASSUJETTIS A LA SECURITE SOCIALE.

	Chiffres absolus									
	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Rémunérations nominales à l'exclusion des cotisations patronales à la sécurité sociale (10⁹ F):										
Ouvriers	172,1	189,4	213,0	238,7	261,1	298,9	362,8	401,0	439,9	470,9
Employés	123,1	138,8	164,8	191,3	220,3	259,3	316,2	384,1	438,2	493,2
Total:	295,2	328,2	377,8	430,0	481,4	558,2	679,0	785,1	878,1	964,1
Cotisations patronales (nominales) à la sécurité sociale (à l'exclusion des accidents de trav.) (10⁹ F):										
Ouvriers	37,8	42,2	50,0	57,4	65,8	73,9	86,8	99,6	110,4	113,1
Employés	18,8	21,8	26,3	31,4	37,3	45,1	54,8	71,6	85,8	98,5
Total:	56,6	64,0	76,3	88,8	103,1	119,0	141,6	171,2	196,2	211,6
Rémunérations nominales globales, y compris les cotisations patronales (10⁹ F):										
Ouvriers	209,9	231,6	263,0	296,1	326,9	372,8	449,6	500,6	550,3	584,0
Employés	141,9	160,6	191,1	222,7	257,6	304,4	371,0	455,7	524,0	591,7
Total:	351,8	392,2	454,1	518,8	584,5	677,2	820,6	956,3	1 074,3	1 175,7
Rémunérations réelles globales, y compris les cotisations patronales (10⁹ F)(1):										
Ouvriers	228,6	242,3	263,0	281,5	294,5	314,6	338,0	334,4	341,6	339,1
Employés	154,6	168,0	191,1	211,7	232,1	256,9	278,9	304,4	325,3	343,6
Total:	383,2	410,3	454,1	493,2	526,6	571,5	616,9	638,8	666,9	682,7
Nombre de travailleurs:										
Ouvriers	1 500,3	1 537,5	1 586,5	1 600,9	1 582,5	1 591,6	1 605,6	1 536,7	1 493,6	1 452,7
Employés	662,8	706,5	792,1	847,2	872,6	910,3	934,8	949,2	951,0	972,5
Total:	2 163,1	2 244,0	2 378,6	2 448,1	2 455,1	2 501,9	2 540,4	2 485,9	2 444,6	2 425,2
Rémunération nominale moyenne, y compris les cotisations patronales, par travailleur (10³ F):										
Ouvriers	139,9	150,6	165,8	185,0	206,6	234,2	280,0	325,8	368,4	402,0
Employés	214,1	227,3	241,3	262,9	295,2	334,4	396,9	480,1	551,0	608,4
Total:	162,6	174,8	190,9	211,9	238,1	270,7	323,0	384,7	439,5	484,8
Rémunération réelle moyenne, y compris les cotisations patronales, par travailleur (10³ F):										
Ouvriers	152,4	157,6	165,8	175,8	186,1	197,7	210,5	217,6	228,7	233,4
Employés	233,3	237,8	241,3	249,9	266,0	282,2	298,4	320,7	342,0	353,3
Total:	177,2	182,8	190,9	201,5	214,5	228,4	242,8	257,0	272,8	281,5
Taux de croissance de la rémunération réelle moyenne, y compris les cotisations patronales, par travailleur:										
Ouvriers	3,7	3,4	5,2	6,0	5,9	6,2	6,5	3,4	5,1	2,1
Employés	4,8	1,9	1,5	3,6	6,4	6,1	5,7	7,5	6,6	3,3
Total:	4,5	3,2	4,4	5,6	6,5	6,5	6,3	5,8	6,1	3,2

(1) La rémunération réelle a été obtenue en divisant la rémunération nominale par l'indice de prix du produit national brut (1970 = 100).

**Tableau 6. — REMUNERATIONS DES TRAVAILLEURS
ASUJETTIS A LA SECURITE SOCIALE (suite)**

	Indices (1970 = 100)									
	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Rémunérations nominales à l'exclusion des cotisations patronales à la sécurité sociale :										
Ouvriers	80,8	88,9	100,0	112,1	122,6	140,3	170,3	188,3	206,5	221,1
Employés	74,7	84,2	100,0	116,1	133,7	157,3	191,9	233,1	265,9	299,3
<i>Total:</i>	78,1	86,9	100,0	113,8	127,4	147,8	179,7	207,8	232,4	255,2
Cotisations patronales (nominales) à la sécurité sociale :										
Ouvriers	75,6	84,4	100,0	114,8	131,6	147,8	173,6	199,2	220,8	226,2
Employés	71,5	82,9	100,0	119,4	141,8	171,5	208,4	272,2	326,2	374,5
<i>Total:</i>	74,2	83,9	100,0	116,4	135,1	156,0	185,6	224,4	257,1	277,3
Rémunérations nominales globales, y compris les cotisations patronales :										
Ouvriers	79,8	88,1	100,0	112,6	124,3	141,7	171,0	190,3	209,2	222,1
Employés	74,3	84,0	100,0	116,5	134,8	159,3	194,1	238,5	274,2	309,6
<i>Total:</i>	77,5	86,4	100,0	114,2	128,7	149,1	180,7	210,6	236,6	258,9
Rémunérations réelles globales, y compris les cotisations patronales (1) :										
Ouvriers	86,9	92,1	100,0	107,0	112,0	119,6	128,5	127,1	129,9	128,9
Employés	80,9	87,9	100,0	110,8	121,5	134,4	145,9	159,3	170,2	179,8
<i>Total:</i>	84,4	90,4	100,0	108,6	116,0	125,9	135,9	140,7	146,9	150,3
Nombre de travailleurs :										
Ouvriers	94,6	96,9	100,0	100,9	99,7	100,3	101,2	96,9	94,1	91,6
Employés	83,7	89,2	100,0	107,0	110,2	114,9	118,0	119,8	120,1	122,8
<i>Total:</i>	90,9	94,3	100,0	102,9	103,2	105,2	106,8	104,5	102,8	102,0
Rémunération nominale moyenne, y compris les cotisations patronales, par travailleur :										
Ouvriers	84,4	90,8	100,0	111,6	124,6	141,3	168,9	196,5	222,2	242,5
Employés	88,7	94,2	100,0	109,0	122,3	138,6	164,5	199,0	228,3	252,1
<i>Total:</i>	85,2	91,6	100,0	111,0	124,7	141,8	169,2	201,5	230,2	254,0
Rémunération réelle moyenne, y compris les cotisations patronales, par travailleur :										
Ouvriers	91,9	95,1	100,0	106,0	112,2	119,2	127,0	131,2	137,9	140,8
Employés	96,7	98,5	100,0	103,6	110,2	117,0	123,7	132,9	141,7	146,4
<i>Total:</i>	92,8	95,8	100,0	105,6	112,4	119,6	127,2	134,6	142,9	147,5

(1) La rémunération réelle a été obtenue en divisant la rémunération nominale par l'indice de prix du produit national brut (1970 = 100).

Tableau 7. — EVOLUTION DE LA REMUNERATION NOMINALE PAR TRAVAILLEUR EN SERVICE ACTIF ET DU REVENU NOMINAL MOYEN DES INDEPENDANTS (1970 = 100).

ANNÉES	Rémunération par travailleur				Revenu nominal moyen				
	Ensemble des travailleurs (y compris les cotisations patronales)	Assujettis à la sécurité sociale (y compris les cotisations patronales)	S.N.C.B y compris les pensions	R.T.T. Poste R.V.A. R.T.B. y compris les pensions	Indépendants de l'agriculture et de la sylviculture	Médecins, dentistes et pharmaciens	Avocats	Notaires	Commerçants et artisans imposables
1968	84,8	85,2	89,9	90,2	91,9	81,1	81,9	100,8	87,2
1969	91,7	91,6	96,9	94,8	110,6	88,2	91,8	111,0	93,5
1970	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1971	111,4	111,0	106,5	110,2	117,9	108,1	105,2	124,9	105,5
1972	127,7	124,7	124,3	133,3	179,8	120,8	114,1	161,1	115,0
1973	144,2	141,8	133,1	138,9	204,1	135,5	123,9	199,7	128,7
1974	170,1	169,2	154,0	154,0	175,8	149,5	143,9	204,0	144,7
1975	198,6	201,5	184,1	180,1	204,6	167,5	165,6	188,8	158,9
1976	228,5	230,2	209,7	206,6	257,7	177,8	193,9	263,7	179,0
1977	249,4	254,0	221,5	223,8	220,5	188,5	207,5	305,5	199,6

III. Affectation du produit national

Tableau 8. — IMPORTANCE RELATIVE ET INDICES DES PRIX DES PRINCIPALES RUBRIQUES DE LA CONSOMMATION PRIVEE.

	Importance relative (aux prix de 1970)									
	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
1. Produits alimentaires	24,2	23,6	23,6	23,1	22,0	21,0	20,9	20,4	19,8	19,1
2. Boissons	4,9	5,0	5,2	5,3	5,3	5,4	5,1	5,3	5,2	5,1
3. Vêtements et effets personnels	8,8	8,6	8,4	8,6	8,7	8,4	8,6	8,2	8,4	8,2
4. Loyers, taxes, eau	10,3	10,1	9,9	9,7	9,4	9,0	8,9	9,0	8,7	8,8
5. Chauffage et éclairage	5,0	4,9	5,0	4,8	5,2	5,4	5,1	5,5	5,5	5,6
6. Articles ménagers durables	8,6	9,0	9,2	9,9	10,1	11,0	11,7	11,0	11,7	11,9
7. Soins personnels et hygiène	7,5	7,5	7,7	7,9	8,1	8,5	8,6	9,2	9,2	9,5
8. Transports et communications	10,0	10,4	10,1	9,8	10,3	10,0	10,0	10,5	10,6	10,9
9. Loisirs	8,1	8,2	8,4	8,4	8,4	8,3	8,3	8,4	8,5	8,4
10. Autres produits et services, y compris les dépenses personnelles à l'étranger	12,6	12,7	12,5	12,5	12,5	13,0	12,8	12,5	12,4	12,5
Total (avant ajustement statistique et avant déduction des dépenses des non-résidents en Belgique)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 8 (suite)

	Indice des prix (1970 = 100)									
	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
1. Produits alimentaires	93,1	97,4	100,0	102,3	109,8	117,7	129,8	144,7	161,7	170,2
2. Boissons	97,6	97,7	100,0	104,2	110,0	117,3	124,4	133,2	139,6	146,6
3. Vêtements et effets personnels	93,5	96,7	100,0	104,5	109,6	117,0	130,0	141,1	150,1	159,6
4. Loyers, taxes, eau	92,3	95,7	100,0	104,5	109,4	116,5	133,5	153,5	163,2	180,6
5. Chauffage et éclairage	95,1	95,8	100,0	104,3	102,1	104,8	130,2	149,1	155,7	160,6
6. Articles ménagers durables	95,3	97,2	100,0	107,6	111,7	116,7	127,0	135,9	141,8	147,2
7. Soins personnels et hygiène	92,2	94,5	100,0	104,8	112,4	120,3	134,7	152,8	167,2	178,6
8. Transports et communications	95,7	97,3	100,0	107,9	114,8	124,1	138,3	156,4	171,4	181,1
9. Loisirs	94,1	96,3	100,0	108,5	116,4	123,0	133,4	145,3	156,3	173,4
10. Autres produits et services, y compris les dépenses personnelles à l'étranger	92,7	96,3	100,0	106,3	111,5	120,9	134,0	150,6	167,4	183,4
Consommation privée globale à l'exclusion de l'ajustement statistique	93,7	96,6	100,0	105,1	110,9	118,3	131,7	146,9	159,1	169,6
Indice général des prix à la consommation (prix de détail)	92,8	96,2	100,0	104,3	110,0	117,7	132,6	149,5	163,2	174,8

Tableau 10. — VENTILATION DES INVESTISSEMENTS DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS
SOU MIS A LA STATISTIQUE ANNUELLE DES INVESTISSEMENTS
D'APRES LE MODE DE FINANCEMENT (chiffres proportionnels exprimés en %).

	1968		1969		1970		1971		1972	
	Investissements financés par		Investissements financés par		Investissements financés par		Investissements financés par		Investissements financés par	
	moyens propres	autres								
Charbonnages, y compris leurs centrales électr. ...	31,4	68,6	22,6	77,4	14,0	86,0	13,6	86,4	13,2	86,8
Industries extractives (autres que les charbonnages)	81,5	18,5	74,6	25,4	80,7	19,3	80,6	19,4	76,4	23,6
Dentrées alimentaires, boissons et tabac	81,2	18,8	75,0	25,0	82,4	17,6	75,3	24,7	74,4	25,6
Textiles	78,4	21,6	67,1	32,9	73,3	26,7	77,2	22,8	70,6	29,4
Vêtements et chaussures	67,4	32,6	78,3	21,7	67,4	32,6	74,7	25,3	69,0	31,0
Bois et meubles	72,2	27,8	60,5	39,5	61,8	38,2	69,9	30,1	64,9	35,1
Papier, impression, édition	72,4	27,6	73,4	26,6	67,7	32,3	63,3	36,7	61,8	38,2
Chimie, caoutchouc, pétrole, agglomérés de houille, cokeries	51,9	48,1	73,2	26,8	62,9	37,1	70,5	29,5	73,8	26,2
Terre cuite, céramique, verre et ciment	72,4	27,6	47,3	52,7	75,1	24,9	70,6	29,4	77,8	22,2
Fer, acier, métaux non ferreux	71,3	28,7	54,6	45,4	48,7	51,3	32,4	67,6	68,3	31,7
Fabrications métalliques et constructions navales ..	74,0	26,0	60,1	39,9	67,2	32,8	65,2	34,8	71,4	28,6
Construction	76,6	23,4	82,9	17,1	69,3	30,7	76,2	23,8	74,7	25,3
Électricité, gaz et eau	40,8	59,2	44,5	55,5	42,3	57,7	36,9	63,1	34,3	65,7
<i>Total des établissements industriels soumis à la statistique des investissements :</i>	63,1	36,9	62,3	37,7	61,2	38,8	58,2	41,8	62,1	37,9

Tableau 10 (suite)

	1973		1974		1975		1976		1977	
	Investissements financés par		Investissements financés par		Investissements financés par		Investissements financés par		Investissements financés par	
	moyens propres	autres								
Charbonnages, y compris leurs centrales électr. ...	25,5	74,5	26,7	73,3	1,3	98,7	1,4	98,6	0,7	99,3
Industries extractives (autres que les charbonnages)	77,7	22,3	75,5	24,5	72,1	27,9	75,8	24,2	81,9	18,1
Dentrées alimentaires, boissons et tabac	69,8	30,2	67,1	32,9	68,7	31,3	72,8	27,2	77,4	22,6
Textiles	65,9	34,1	67,3	32,7	63,8	36,2	64,2	35,8	57,7	42,3
Vêtements et chaussures	69,9	30,1	69,2	30,8	74,7	25,3	74,8	25,2	83,2	16,8
Bois et meubles	57,8	42,2	59,0	41,0	72,0	28,0	58,5	41,5	62,5	37,5
Papier, impression, édition	60,4	39,6	53,3	46,7	64,4	35,6	51,6	48,4	71,3	28,7
Chimie, caoutchouc, pétrole, agglomérés de houille, cokeries	60,8	39,2	60,7	39,3	52,9	47,1	54,6	45,4	60,4	39,6
Terre cuite, céramique, verre et ciment	82,7	17,3	51,0	49,0	66,8	33,2	78,6	21,4	76,0	24,0
Fer, acier, métaux non ferreux	74,7	25,3	82,6	17,4	48,5	51,5	43,5	56,5	58,1	41,9
Fabrications métalliques et constructions navales ..	70,8	29,2	69,1	30,9	71,8	28,2	69,8	30,2	76,5	23,5
Construction	67,7	32,3	69,8	30,2	71,9	28,1	71,4	28,6	74,7	25,3
Électricité, gaz et eau	42,8	57,2	40,2	59,8	39,0	61,0	44,7	55,3	45,5	54,5
<i>Total des établissements industriels soumis à la statistique des investissements :</i>	63,3	36,7	62,4	37,6	54,6	45,4	56,2	43,8	61,8	38,2

**Tableau 11. — VENTILATION DE LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE
SELON LA NATURE DES BIENS INVESTIS.**

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Estimations à prix courants :										
<i>Chiffres absolus - 10⁶ F</i>										
Logements	51 118	54 480	64 586	54 946	60 081	82 860	117 162	131 825	167 452	182 002
Autres bâtiments et génie civil (1)	77 019	84 342	100 686	128 182	135 677	142 357	165 129	184 760	198 815	215 647
Moyens de transport	16 435	18 228	21 806	23 909	23 445	29 509	34 372	37 036	39 823	41 266
Autre matériel	65 389	74 067	90 892	90 014	98 510	105 554	135 909	143 790	142 748	141 121
Droits d'enregistrement et frais d'acte	8 888	10 025	9 104	8 775	11 079	14 560	16 217	15 794	20 676	22 745
Total :	218 849	241 142	287 074	305 826	328 792	374 840	468 789	513 205	569 514	602 781
<i>En % du total :</i>										
Logements	23,4	22,6	22,5	18,0	18,3	22,1	25,0	25,7	29,4	30,2
Autres bâtiments et génie civil	35,2	35,0	35,0	41,9	41,2	38,0	35,2	36,0	34,9	35,8
Moyens de transport	7,5	7,6	7,6	7,8	7,1	7,8	7,3	7,2	7,0	6,8
Autre matériel	29,9	30,7	31,7	29,4	30,0	28,2	29,0	28,0	25,1	23,4
Droits d'enregistrement et frais d'acte	4,0	4,1	3,2	2,9	3,4	3,9	3,5	3,1	3,6	3,8
Total :	100,0									
Estimations aux prix de 1970 :										
<i>Chiffres absolus - 10⁶ F</i>										
Logements	56 611	58 321	64 586	49 737	51 700	65 342	77 514	75 299	87 113	87 598
Autres bâtiments et génie civil (1)	89 745	92 850	100 686	115 161	116 572	111 927	109 682	109 801	106 889	108 536
Moyens de transport	18 176	19 926	21 806	23 695	22 485	27 991	29 114	28 469	28 818	28 459
Autre matériel	75 783	82 555	90 892	84 991	90 229	94 454	109 179	108 738	105 209	100 743
Droits d'enregistrement et frais d'acte	9 506	10 125	9 104	8 464	9 839	10 992	10 278	8 631	10 325	10 507
Total :	249 821	263 777	287 074	282 048	290 825	310 706	335 767	330 938	338 354	335 843
<i>En % du total :</i>										
Logements	22,7	22,1	22,5	17,6	17,8	21,0	23,1	22,8	25,7	26,1
Autres bâtiments et génie civil	35,9	35,2	35,0	40,9	40,1	36,0	32,6	33,2	31,6	32,3
Moyens de transport	7,3	7,6	7,6	8,4	7,7	9,0	8,7	8,6	8,5	8,5
Autre matériel	30,3	31,3	31,7	30,1	31,0	30,4	32,5	32,9	31,1	30,0
Droits d'enregistrement et frais d'acte	3,8	3,8	3,2	3,0	3,4	3,6	3,1	2,5	3,1	3,1
Total :	100,0									
Indices de prix (1970 = 100) :										
Immeubles d'habitation	90,3	93,4	100,0	110,5	116,2	126,8	151,1	175,1	192,2	207,8
Autres bâtiments et génie civil	85,8	90,8	100,0	111,3	116,4	127,2	150,6	168,3	186,0	198,7
Moyens de transport	90,4	91,5	100,0	100,9	104,4	105,4	118,1	130,1	138,2	145,0
Autre matériel	86,3	89,7	100,0	105,9	109,2	111,8	124,5	132,2	135,7	140,1

(1) Y compris les boisements neufs depuis 1966.

**Tableau 12. — BALANCE DES OPERATIONS COURANTES, PAR NATURE,
DE LA BELGIQUE AVEC L'ETRANGER (en milliards de F)**

ANNÉES	Marchan- dises (f.o.b.)	Transports	Tourisme	Autres services	Exporta- tions nettes de biens et de services	Revenus du travail	Revenus du capital	Rémunéra- tions nettes de facteurs de production reçues	Exporta- tions nettes
1968	- 3,3	- 0,2	- 5,7	+ 10,4	+ 1,2	+ 6,4	+ 2,0	+ 8,4	+ 9,6
1969	+ 10,0	- 1,9	- 6,3	+ 7,3	+ 9,1	+ 6,9	+ 1,5	+ 8,4	+ 17,5
1970	+ 27,9	- 0,6	- 6,6	+ 8,4	+ 29,1	+ 6,6	+ 4,3	+ 10,9	+ 40,0
1971	+ 20,6	+ 1,3	- 9,5	+ 15,6	+ 28,0	+ 7,3	+ 5,0	+ 12,3	+ 40,3
1972	+ 43,1	+ 1,3	- 11,8	+ 17,7	+ 50,3	+ 8,9	+ 8,5	+ 17,4	+ 67,7
1973	+ 31,2	- 1,1	- 16,0	+ 21,1	+ 35,2	+ 9,6	+ 8,7	+ 18,3	+ 53,5
1974	+ 4,8	- 3,3	- 17,2	+ 22,9	+ 7,2	+ 11,0	+ 13,5	+ 24,5	+ 31,7
1975	- 1,5	- 0,9	- 19,4	+ 25,9	+ 4,1	+ 12,8	+ 17,8	+ 30,6	+ 34,7
1976	- 31,6	- 0,5	- 21,8	+ 38,0	- 15,9	+ 14,3	+ 24,7	+ 39,0	+ 23,1
1977	- 59,2	+ 4,4	- 25,1	+ 56,9	- 23,0	+ 16,7	+ 21,5	+ 38,2	+ 15,2

Tableau 14. — PRODUIT NATIONAL BRUT AUX PRIX DE 1970 ET BENEFICE RESULTANT DES TERMES D'ECHANGE.

ANNÉES	Produit national brut en prix de 1970 (prix du marché) × 10 ⁹ F	Bénéfice (+) ou perte (-) résultant de modifications des termes d'échange (1) × 10 ⁹ F	Produit national brut en prix de 1970 y compris bénéfice ou perte dû aux termes d'échange (aux prix du marché) × 10 ⁹ F	Taux de croissance par rapport à l'année précédente	
				Produit national brut	Produit national brut y compris bénéfice ou perte dû aux termes d'échange
1968	1 139,3	-10,2	1 129,1	4,3	4,1
1969	1 213,3	- 3,4	1 209,9	6,5	7,2
1970	1 291,8	—	1 291,8	6,5	6,8
1971	1 345,6	-11,1	1 334,5	4,2	3,3
1972	1 426,7	- 2,7	1 424,0	6,0	6,7
1973	1 517,8	+ 3,5	1 521,3	6,4	6,8
1974	1 591,9	-19,1	1 572,8	4,9	3,4
1975	1 560,3	-24,3	1 536,0	-2,0	-2,3
1976	1 651,5	-31,3	1 620,2	5,8	5,5
1977	1 671,1	-30,1	1 641,0	1,2	1,3

(1) Pour explication voir « Le développement économique et social selon les comptes nationaux 1953-1966 » dans le « Bulletin de Statistique », n° 9, 1967, et dans « Etudes statistiques », n° 16.

Tableau 15. — COEFFICIENTS DE DEPENDANCE DANS LES PAYS DE LA C.E.E. (1)

PAYS	Importations en % des ressources disponibles									
	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Belgique	31,3	33,1	33,8	33,3	32,9	35,8	39,6	36,4	37,4	35,4
Pays-Bas	30,6	31,4	33,5	33,1	31,2	32,1	35,8	33,9	34,4	33,7
Luxembourg	42,9	44,1	48,4	51,3	49,6	52,4	58,7	58,6	57,5	:
Rép. Féd. d'Allemagne	15,3	16,1	16,2	16,0	15,7	15,8	18,0	17,8	19,0	19,0
France	11,7	13,1	13,9	13,8	14,1	15,2	19,2	16,3	18,1	18,1
Italie	14,0	15,2	16,1	16,0	16,8	19,1	23,7	20,8	22,8	22,2
Royaume-Uni	18,7	17,5	18,0	18,2	17,1	18,0	20,1	19,5	20,9	24,1
République d'Irlande	30,3	31,1	30,7	30,1	28,7	32,0	37,1	33,6	36,0	:
Danemark	21,9	22,4	23,2	22,3	20,6	23,0	26,0	23,8	25,3	24,8

Tableau 15 (suite)

PAYS	Exportation en % des ressources disponibles									
	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Belgique	32,3	34,5	36,2	35,7	36,3	38,2	41,0	37,8	38,4	36,2
Pays-Bas	31,1	32,2	32,9	33,3	33,6	35,0	38,3	36,4	37,3	35,0
Luxembourg	50,3	53,5	55,8	54,2	55,0	62,3	69,2	64,7	64,9	:
Rép. Féd. d'Allemagne	18,4	18,7	18,2	18,0	18,0	19,1	22,3	20,9	21,8	21,7
France	12,4	13,0	14,6	15,1	15,2	15,9	18,3	17,1	17,3	18,0
Italie	15,3	15,9	15,8	16,3	16,7	16,5	18,9	19,3	20,3	21,4
Royaume-Uni	18,9	19,8	20,3	20,4	19,3	20,7	22,7	21,5	23,0	24,3
République d'Irlande	25,5	24,4	25,0	24,7	25,1	26,8	27,9	29,9	31,3	:
Danemark	20,6	20,4	20,4	20,3	20,1	20,7	22,8	22,2	20,9	21,1

(1) Source : Eurostat : Comptes nationaux SEC, Calculs de l'I.N.S.

IV. Transferts courants

Tableau 17. — COTISATIONS ET PRESTATIONS RELATIVES
AUX DIVERSES BRANCHES DE LA SECURITE SOCIALE (en milliards de F).

	Salariés et appointés									
	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Pensions :										
Cotisations	28,9	33,4	41,9	48,6	54,7	67,1	83,0	96,7	108,2	118,5
Prestations	37,4	41,6	47,8	53,2	62,0	73,8	89,7	111,0	128,4	141,1
Solde	- 8,5	- 8,2	- 5,9	- 4,6	- 7,3	- 6,7	- 6,7	-14,3	-20,2	-22,6
Maladie-invalidité :										
Cotisations	22,3	24,6	30,3	35,0	41,0	47,0	56,2	71,0	79,5	87,2
Prestations	35,9	40,8	47,3	53,1	61,7	76,4	87,8	111,0	133,4	147,4
Solde	-13,6	-16,2	-17,0	-18,1	-20,7	-29,4	-31,6	-40,0	-53,9	-60,2
Chômage :										
Cotisations										
Prestations	5,7	6,2	7,2	8,7	10,5	11,7	13,5	16,1	18,3	19,5
Solde	7,1	6,4	5,7	6,7	10,3	11,8	16,1	35,8	46,7	60,2
	- 1,4	- 0,2	+ 1,5	+ 2,0	+ 0,2	- 0,1	- 2,6	-19,7	-28,4	-40,7
Allocations familiales et pécule familial de vacances :										
Cotisations	26,2	28,7	31,9	35,0	38,1	42,3	48,8	56,7	64,8	71,0
Prestations	27,2	28,8	31,6	33,2	36,4	39,3	47,6	57,5	64,8	70,3
Solde	- 1,0	- 0,1	+ 0,3	+ 1,8	+ 1,7	+ 3,0	+ 1,2	-0,8	—	+0,7
Accidents du travail, maladies professionnelles et sécurité d'existence et revenu garanti :										
Cotisations	8,9	10,5	11,9	13,5	16,8	20,0	22,8	27,5	31,5	36,6
Prestations	9,3	10,5	12,6	15,8	18,6	20,1	24,0	29,8	34,6	37,7
Solde	- 0,4	—	- 0,7	- 2,3	- 1,8	- 0,1	- 1,2	- 2,3	- 3,1	-1,1
Total :										
Cotisations	92,0	103,4	123,2	140,8	161,1	188,1	224,3	268,0	302,3	332,8
Prestations	116,9	128,1	145,0	162,0	189,0	221,4	265,2	345,1	407,9	456,7
Solde	-24,9	-24,7	-21,8	-21,2	-27,9	-33,3	-40,9	-77,1	-105,6	-123,9
	Indépendants									
	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Pensions :										
Cotisations	3,7	3,6	4,3	4,6	5,8	7,0	8,4	12,0	13,6	14,2
Prestations	5,5	5,3	6,6	8,2	10,0	14,3	18,6	24,0	28,1	30,0
Solde	- 1,8	- 1,7	- 2,3	- 3,6	- 4,2	- 7,3	-10,2	-12,0	-14,5	-15,8
Maladie-invalidité :										
Cotisations	0,9	1,0	1,1	1,4	2,0	2,8	3,2	4,9	5,8	6,2
Prestations	1,4	1,9	2,3	2,6	3,6	0,5	5,5	7,1	8,6	9,5
Solde	- 0,5	- 0,9	- 1,2	- 1,2	- 1,6	+ 2,3	- 2,3	- 2,2	- 2,8	-3,3
Allocations familiales :										
Cotisations	2,5	2,6	3,1	3,3	3,9	4,2	4,6	6,0	6,8	7,2
Prestations	3,3	3,6	3,8	3,5	4,6	5,2	6,5	8,1	9,1	11,1
Solde	- 0,8	- 1,0	- 0,7	- 0,2	- 0,7	- 1,0	- 1,9	- 2,1	- 2,3	- 3,9
Total :										
Cotisations	7,1	7,2	8,5	9,3	11,7	14,0	16,2	22,9	26,2	27,6
Prestations	10,2	10,8	12,7	14,3	18,2	20,0	30,6	39,2	45,8	50,6
Solde	- 3,1	- 3,6	- 4,2	- 5,0	- 6,5	- 6,0	-14,4	-16,3	-19,6	- 23,0

Tableau 18. — RECETTES FISCALES.

	Chiffres absolus (milliards de F)									
	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Impôts directs frappant les particuliers ..	82,8	95,7	110,6	127,5	152,8	182,9	235,7	304,3	343,4	406,1
Impôts directs des sociétés	21,0	25,9	30,9	36,3	41,6	54,6	64,4	70,1	72,7	76,4
<i>Total des impôts directs :</i>	103,8	121,6	141,5	163,8	194,4	237,5	300,1	374,4	416,1	482,5
Droits d'entrée	8,1	8,3	9,5	7,6	5,6	3,0	6,2	4,7	2,2	2,6
Droits d'accises et taxes de consommation	30,4	34,8	36,4	39,9	44,3	50,9	50,8	61,9	68,0	71,6
T.V.A. et taxes assimilées au timbre	80,5	88,4	97,6	108,0	(1)111,1	(1)123,9	(1)151,2	(1)155,7	194,3	211,5
Taxes de timbre et d'enregistrement	7,6	8,4	8,4	7,8	9,7	12,7	13,7	14,0	17,4	22,1
Taxes de circulation sur les véhicules automobiles	5,0	4,8	4,3	4,9	4,6	4,0	4,8	7,8	7,5	7,9
Autres impôts indirects du pouvoir central	2,8	3,4	3,7	3,2	4,0	4,8	5,8	7,8	8,7	8,4
Impôts indirects des pouvoirs subordonnés	4,5	5,0	5,3	5,8	6,2	7,1	8,0	9,0	10,1	10,9
<i>Total des impôts indirects :</i>	138,9	153,1	165,2	177,2	185,5	206,4	240,5	260,9	308,2	335,0
<i>Total des impôts :</i>	242,7	274,7	306,7	341,0	379,9	443,9	540,6	635,3	724,3	817,5
	En pourcent du P.N.B.									
	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Impôts directs frappant les particuliers ..	7,9	8,3	8,6	9,0	9,7	10,2	11,1	13,0	12,9	14,1
Impôts directs des sociétés	2,0	2,2	2,4	2,6	2,6	3,0	3,1	3,0	2,7	2,7
<i>Total des impôts directs :</i>	9,9	10,5	11,0	11,6	12,3	13,2	14,2	16,0	15,6	16,8
Droits d'entrée	0,8	0,7	0,7	0,5	0,4	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1
Droits d'accises et taxes de consommation	2,9	3,0	2,8	2,8	2,8	2,8	2,4	2,7	2,6	2,5
T.V.A. et taxes assimilées au timbre	7,7	7,6	7,6	7,6	7,0	6,9	7,1	6,7	7,3	7,3
Taxes de timbre et d'enregistrement	0,7	0,8	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,6	0,6	0,7
Taxes de circulation sur les véhicules automobiles	0,5	0,4	0,3	0,4	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Autres impôts indirects du pouvoir central	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Impôts indirects des pouvoirs subordonnés	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
<i>Total des impôts indirects :</i>	13,3	13,2	12,7	12,5	11,7	11,5	11,4	11,2	11,6	11,6
<i>Total des impôts :</i>	23,2	23,7	23,7	24,1	24,0	24,7	25,6	27,2	27,2	28,4

(1) La partie effectivement remboursée des taxes assimilées au timbre grevant les stocks au 31 décembre 1970, soit 8,9 milliards de F en 1972, 8,6 milliards de F en 1973, 1,1 milliard de F en 1974 et 7,5 milliards de F en 1975, a été éliminée du montant de la TVA et des taxes assimilées au timbre.

Les comptes sociaux européens

TABLE DES MATIERES

- Préface
- I. Introduction
- II. Compte Européen de la protection sociale
 - a) définition
 - b) objectifs poursuivis
 - c) méthodes utilisées pour atteindre les objectifs poursuivis
- III. Répartition et classification des prestations
- IV. Utilisation des données du compte de la protection sociale en vue de l'élaboration du Budget social Européen
- V. Conclusions
- Annexe : données chiffrées 1970-1975

Préface

La présente étude concernant les comptes sociaux européens est élaborée à la demande de Monsieur P. Van Landeghem, Directeur général de l'Institut national de Statistique, que nous remercions bien sincèrement pour cette publication dans le Bulletin de Statistique.

Elle n'a d'autre objet que de faire le point de l'état d'avancement des travaux en la matière élaborés par un groupe de travail auquel nous participons depuis quinze années en notre qualité de représentant de la Belgique.

Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte de rendre un hommage tout particulier à Monsieur le Secrétaire général honoraire A. Delpérée qui à l'époque nous a confié cette tâche de pionnier ainsi qu'à Monsieur le Directeur général honoraire R. Consael pour les conseils reçus en matière d'élaboration des comptes généraux de la sécurité sociale.

Ladite étude est basée sur l'ensemble de la documentation dont nous avons connaissance en notre qualité précitée.

Les tableaux en annexe et un certain nombre de définitions ont été repris partiellement d'une publication de l'Office Statistique des Communautés Européennes : Comptes sociaux. Comptes de la protection sociale dans la C.E., 1970-1975, Luxembourg-Kirchberg 1977.

I. Introduction

Dès 1963, l'Office statistique des Communautés européennes (O.S.C.E.), sollicité de diverses parts et notamment sur demande de la Direction Générale des Affaires sociales de la Commission, s'est soucié d'entreprendre une étude statistique au niveau communautaire, démontrant la place importante occupée par les dépenses sociales dans le produit national. Depuis des années auparavant, la discussion sur l'orientation et la coordination éventuelles des politiques sociales dans les États membres avait principalement souffert du manque de transparence des dépenses sociales. Une première tentative de l'O.S.C.E. consista à présenter sous forme synoptique les statistiques nationales de sécurité sociale. A cette occasion un premier pas avait été franchi dans le sens d'une harmonisation statistique : afin de pouvoir figurer dans ce tableau commun, certaines « sécurités sociales » avaient subi quelques retouches, suppressions ou compléments. Mais ces travaux étaient basés sur la similitude de dénomination des « branches » (assurance maladie, assurance vieillesse, etc.) et la comparabilité y était plus apparente que réelle. Ce défaut fut mis en évidence à l'occasion d'études qu'il était proposé d'effectuer sur les mêmes bases.

Ainsi naquit l'idée de construire, pour l'ensemble des pays membres, un modèle d'analyse sui generis qui rendrait compte de la réalité sociale en tant que telle. Cela revenait, tout en s'inspirant des travaux déjà réalisés et de l'expérience acquise au cours de leur développement, à prendre des options nouvelles sur un champ d'observation choisi en fonction des faiblesses constatées par ailleurs, un cadre comptable approprié et une ou plusieurs sources statistiques disponibles ou à créer.

En ce qui concerne le champ d'observation, le plus grave reproche émis vis-à-vis des ensembles chiffrés existants porte sur leur caractère incomplet :

- les statisticiens de la sécurité sociale ne s'attachent ordinairement ni aux dépenses d'assistance sociale ni aux prestations directes des entreprises, ni toujours aux systèmes privés d'assurance sociale (p. ex. « mutualités »);
- les experts en comptabilité des administrations publiques n'analysent les « interventions sociales » que sous leur aspect de « dépenses publiques »; ils ne considèrent les systèmes privés d'assurance ou d'assistance que dans leurs relations avec les pouvoirs publics;
- les comptables nationaux couvrent sans doute le champ entier des dépenses sociales mais l'optique institutionnelle et la classification économique qu'ils adoptent ne leur permettent pas, le plus souvent, de faire apparaître isolément dans leurs comptes un aperçu global de ces dépenses; en outre, les consolidations entre secteurs font parfois que certains flux correspondant à des dépenses sociales ne sont pas retracés.

La solution envisagée par l'O.S.C.E. a consisté à choisir une acception la plus large possible des termes « dépense sociale » et à définir celle-ci comme suit (1) :

Toute dépense entraînée par la couverture des charges résultant pour les ménages, de l'apparition ou de l'existence de certains risques ou besoins, dans la mesure où cette dépense donne lieu à l'intervention d'un « tiers », c'est-à-dire d'une unité autre que les ménages eux-mêmes et sans pour autant qu'il y ait simultanément contrepartie équivalente du bénéficiaire.

(1) Il est traité plus loin de la signification exacte à donner aux expressions utilisées dans cette formule.

Cette rédaction a le mérite d'inclure les dépenses de toute nature, à caractère public ou privé, courantes ou en capital, affectées aux ménages ou accessoires. D'autre part, elle revêt un caractère particulier : par le biais du choix des risques et besoins à prendre en considération, elle donne un moyen de délimiter avec précision le champ d'observation. A cet égard, la notion la plus extensive a encore une fois prévalu : outre les risques cités dans la convention n° 102 de l'O.I.T. (2), il a été prévu d'inclure l'infirmité physique et psychique, la formation professionnelle des adultes et le logement.

Une telle définition comporte une autre nouveauté, particulièrement utile dans un contexte international : on n'y trouve aucune allusion à des modalités juridiques ni à des critères de classement sectoriel d'activités. Cela dit, elle n'est pas sans comporter quelque inconvénient : il a été fait observer que d'autres objectifs étaient également couverts par elle (par exemple, l'éducation) pour autant qu'il soit conventionnellement décidé de les inclure dans la liste des risques et besoins. Malheureusement, il a été reconnu impossible de soumettre au même schéma d'analyse tous les risques ou besoins prévus sans exception : des études annexes portant sur la formation professionnelle et le logement ont permis de déceler des formes d'avantages en faveur des ménages, dont la nature est différente de celle des prestations accordées dans le cadre des risques classiques couverts par la « sécurité sociale ».

Partant de cette constatation, il fut admis que la démarche la plus opportune consiste plutôt à dresser non pas une statistique mais plusieurs, chacune d'elles ayant sa logique propre, les unes et les autres pouvant sans inconvénient comporter des éléments communs. Cette méthode offre un certain nombre d'avantages. En effet, elle permet de différencier, si besoin est, l'instrument méthodologique d'analyse en fonction des domaines en cause et, le nombre de ceux-ci n'étant pas limité en principe, de rester fidèle à l'exigence primitivement reconnue comme nécessaire, sur le caractère extensif de l'observation.

(2) Textuellement : « Convention concernant la sécurité sociale (norme minimum) 1952 » du 28.6.1952 et qui envisage les branches suivantes : maladie (soins), maladie (indemnités compensant la perte de revenu), chômage, vieillesse, accident du travail et maladie professionnelle, maternité, invalidité, décès, charges familiales.

Ainsi structurée, la statistique envisagée porte le titre général de comptes sociaux, chacune de ses parties prenant le nom d'un sous-ensemble déterminé :

- compte de la protection sociale
- compte de la formation professionnelle des adultes
- compte du logement
- compte de la santé
- etc...

Le terme « compte » doit être pris dans un sens très large. Tout comme dans les comptes nationaux, les cadres proposés font ressortir *l'aspect financier* des flux à mettre en évidence; mais en même temps que ces derniers et en y affectant une importance équivalente, on dénombre également *les personnes impliquées* dans le processus des transferts sociaux ainsi que les divers *types d'opération* que ceux-ci recouvrent. Chaque compte remplit alors deux conditions considérées comme nécessaires pour la description complète d'un univers complexe :

- les limites d'investigation peuvent être tracées avec précision;
- le contenu, homogène par définition, peut être décrit dans sa totale réalité, quels qu'en soient les aspects.

Une telle diversification risquait de faire perdre à l'ensemble le caractère d'unité que l'on avait précisément voulu lui donner dès l'abord. C'est la raison pour laquelle une cohérence générale a été prévue. Elle est assurée par des références constantes au cadre européen de comptabilité nationale (SEC) et à son étroite application lorsqu'il s'agit de rubriques communes; les définitions des principaux flux (par ex. Cotisations sociales) et des secteurs d'activités sont, en particulier, essentiellement les mêmes.

II. Compte européen de la protection sociale

a) Définition

Le compte de la protection sociale est une statistique comparable des dépenses de protection sociale dans la Communauté européenne. Il existe un compte par pays, chacun exprimé dans sa monnaie respective. Il peut être établi un compte au niveau communautaire.

Le compte est constitué d'un double volet statistique : les opérations financières d'une part, les personnes protégées ou bénéficiaires et les prestations, d'autre part.

Le point de vue adopté pour l'examen de la protection sociale est celui de la personne protégée.

A côté de l'optique du « bénéficiaire », celle du « financeur » de la dépense est également soulignée et l'on voit apparaître les charges qu'implique le coût de la protection.

L'originalité du compte européen de la protection sociale est basée, en matière de dépenses, sur la prise en compte de trois critères essentiels :

- 1) le régime : sous-ensemble structurel rappelant et décrivant l'organisation de fait de la protection;
- 2) la fonction : en représentant l'objectif (1) et (2) traduisent le point de vue du bénéficiaire;
- 3) le secteur d'origine des ressources : met en cause l'aspect de charge de protection sociale.

En plus de leur uniformité et de leur comparabilité, les comptes de la protection sociale se caractérisent par le fait qu'ils sont coordonnés avec le « système européen de comptes économiques intégrés » (SEC). Certes, ils ne représentent pas des « sous-comptes » du SEC au sens technique du terme, mais ils ont été conçus pour permettre une reventilation et un reclassement appropriés des montants et des flux selon le schéma du SEC. Ce but est atteint en particulier, grâce à des définitions identiques de plusieurs notions principales et à une délimitation concertée des divers groupements des unités sur le plan institutionnel.

b) Objectifs poursuivis

La statistique du Compte Européen de la protection sociale a un double objectif :

- mesurer l'ensemble des recettes et des dépenses à caractère social;
- permettre l'analyse de ces dépenses en montrant :
 - l'importance du montant social des dépenses;
 - la répartition de ce montant entre les différents domaines d'intervention sociale;
 - la répartition du financement de ces dépenses entre les différents secteurs de l'économie;

— l'importance et la nature des diverses institutions procédant aux opérations de redistribution.

c) Méthodes utilisées pour atteindre les objectifs poursuivis

Les comptes de la protection sociale élaborés par l'Office statistique des Communautés européennes sont, comme signalé ci-dessus, une statistique des dépenses sociales et des recettes servant au financement de ces dépenses.

Lesdits comptes sont ventilés selon les classifications suivantes :

- 1) nature des dépenses sociales;
- 2) fonctions des prestations sociales;
- 3) nature des recettes;
- 4) provenance des recettes.

Afin d'être aussi complet que possible nous donnons également ci-après plus en détail un aperçu de la ventilation des types de prestations par fonction ainsi que les critères retenus pour la classification des prestations par régime et par nature.

1. Nature des dépenses sociales

Les dépenses sociales comprennent les *dépenses courantes* et les *dépenses en capital*.

Les dépenses courantes sont formées :

a) *des prestations sociales*. Les prestations sociales sont la partie de la dépense sociale destinée aux ménages, soit par une institution sociale, soit directement par les employeurs.

Elles peuvent être fournies en espèces ou en nature; c'est ainsi que l'on distingue;

- les indemnités, qu'elles soient versées périodiquement (rente, allocation), ou en une fois (rachat de rente, indemnité forfaitaire unique, etc...),
- les remboursements, en espèces, de biens et services achetés par les ménages,
- la contre-valeur de biens et services fournis en nature aux ménages.

b) *des dépenses annexes liées au service des prestations* :

- frais de gestion administrative (rémunération des salariés au service des institutions ou gestions considérées, achats de biens et services),
- autres dépenses courantes.

Les transferts à d'autres institutions ou gestions constituant l'un des éléments de la comptabilité des institutions figurent à titre indicatif dans les comptes; toutefois, ils n'ont pas été jusqu'ici repris dans les dépenses, car ils risquent de créer des doubles emplois. Leur nature fait l'objet d'une étude particulière préalable.

Les dépenses en capital ne sont provisoirement pas incluses dans les comptes sociaux.

Voir également ci-après les critères de classification des types de prestations.

2. Fonction des prestations sociales

La liste des fonctions est la même que celle des risques ou besoins pris en considération. Les fonctions se réfèrent parfois à des états de fait (chômage, maternité, etc.), parfois aux causes de ceux-ci dans les cas d'états de fait susceptibles d'avoir plusieurs causes (maladie: sans relation avec la profession, professionnelle). Voir ci-après ventilation des types de prestations par fonction.

3. Nature des recettes

Les recettes servant au financement des dépenses sociales sont formées des recettes courantes et des recettes en capital, correspondant respectivement à chacune des deux mêmes grandes catégories de dépenses.

Les recettes courantes englobent les éléments suivants :

a) *cotisations sociales effectives* : elles comprennent tous les versements — obligatoires ou non — que les personnes assurées ou leurs employeurs font à des institutions octroyant des prestations sociales, afin d'acquérir et/ou de maintenir le droit à ces prestations.

Parmi les cotisations sociales effectives, on distingue deux parts respectivement dites :

- aa) d'employeur
- ab) d'assuré, celle-ci pouvant également être répartie selon qu'il s'agit :
 - d'un travailleur salarié,
 - d'un travailleur indépendant,
 - d'un pensionné ou d'une autre personne;

b) *cotisations sociales fictives* : elles représentent la contrepartie de prestations sociales fournies directement (c'est-à-dire en dehors de tout cir-

cuit de cotisations) par les employeurs à leurs salariés ou anciens salariés et ayants droit.

Les cotisations sociales peuvent correspondre à des prestations versées en vertu d'une obligation légale ou réglementaire, d'une convention collective au niveau d'un secteur d'activité, d'un accord entre employeur et salariés au niveau de l'entreprise, du contrat de travail lui-même ou même dans certains cas, à titre bénévole;

c) *contributions diverses* : participations aux dépenses de protection sociale autres que des cotisations et consenties par n'importe quel secteur de l'économie sauf les administrations de sécurité sociale;

d) *revenus de la propriété*;

e) *autres recettes courantes*.

Les transferts en provenance d'autres institutions ou gestions constituent eux aussi un élément de la comptabilité de celles-ci et figurent à titre indicatif dans les tableaux : toutefois, ils n'ont pas été jusqu'ici repris dans les recettes car ils risquent de créer des doubles emplois. Leur nature fait l'objet d'une étude particulière préalable.

Les recettes en capital, tout comme les dépenses du même genre, ne sont provisoirement pas incluses dans les comptes sociaux.

4. *Provenance des recettes*

La provenance d'une recette est définie par rapport aux secteurs de l'économie, c'est-à-dire à des regroupements d'agents ou d'unités caractérisés par un comportement économique analogue, du double point de vue de leur fonction principale et de la provenance de leurs ressources principales.

On distingue :

- a) les entreprises, unités dont la fonction principale est de produire des biens et services destinés à être vendus sur le marché et dont les ressources principales proviennent de la vente de leur production. Dans les comptes sociaux, ce secteur n'est pas subdivisé;
- b) les administrations publiques, unités dont la fonction principale est de produire, pour la collectivité, des services rendus à titre gratuit ou quasi gratuit, ainsi que d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des riches-

ses nationales. Leurs ressources principales proviennent de versements obligatoires effectués par les unités appartenant à d'autres secteurs. Dans les comptes sociaux, les administrations publiques sont divisées en trois sous-secteurs;

ba) administration centrale, c'est-à-dire organes administratifs de l'État et organismes centraux dont la compétence s'étend sur la totalité du territoire, à l'exception des administrations centrales de sécurité sociale;

bb) administrations locales, c'est-à-dire administrations publiques dont la compétence concerne seulement une partie du territoire, à l'exception des administrations locales de sécurité sociale;

bc) administrations de sécurité sociale, c'est-à-dire unités institutionnelles centrales ou locales, dont l'activité principale consiste à fournir des prestations sociales et dont les ressources principales sont constituées par des cotisations sociales obligatoires versées par d'autres unités;

c) les administrations privées (organismes privés sans but lucratif, servant les ménages) unités dotées de la personnalité juridique et qui, à titre de fonction principale, produisent des services à titre gratuit ou quasi gratuit destinés à des groupes particuliers de ménages et dont les ressources principales proviennent de contributions volontaires effectuées par les ménages et de revenus de la propriété;

d) les ménages dans le sens d'individus ou groupes d'individus en tant que consommateurs et dont les ressources principales proviennent de la rémunération des facteurs de la production et de transferts reçus des autres secteurs;

e) le reste du monde est un secteur particulier non caractérisé par une fonction et des ressources principales : il regroupe les unités non résidentes dans la mesure où elles effectuent des opérations avec les unités résidentes. Pour les besoins analytiques des comptes sociaux, il est parfois utilisé le concept d'organismes sociaux. Ceux-ci représentent toutes les institutions ou gestions, quel que soit le secteur dont elles relèvent, qui effectuent des dépenses sociales. Ils incluent par définition, en tout premier lieu, l'ensemble du sous-secteur des administrations de sécurité sociale.

III. Répartition et classification des prestations

Ventilation des types de prestations par fonction (1)

Les prestations sociales dans les pays membres de la C.E. telles qu'elles sont définies dans les « Comptes de la protection sociale » élaborés par l'Office Statistique des C.E. ont été ventilées aux fonctions suivantes :

- Maladie
- Invalidité, indemnité physique ou psychique
- Accident du Travail et Maladie professionnelle
- Vieillesse
- Survie (2)
- Autres avantages à la famille
- Formation professionnelle des adultes
- Placement (Main-d'œuvre)
- Chômage
- Logement
- Divers

Ce travail a été élaboré à partir de l'information disponible dans les études nationales pour chaque pays membre.

Critères de classification des types de prestations (par régime et par nature)

A) La première classification est faite par régime, défini comme : « un ensemble de mesures de protection sociale possédant des caractères communs, par exemple, en relation avec le cercle des personnes protégées ou encore avec la nature et l'origine des risques et besoins couverts ».

Dans les comptes sociaux, on distingue quatre types principaux (A, B, C, D) de régimes parmi lesquels les régimes de type A sont eux-mêmes répartis plus finement pour les besoins de l'analyse (3).

(1) Correspondant aux risques couverts.

(2) Sous la fonction « survie » il y a lieu de regrouper tous les droits dérivés de l'ensemble des législations sociales. Ainsi les rentes d'accident du travail, d'invalidité, de survie octroyées aux veuves par suite du décès de leur conjoint doivent être regroupées sous cette rubrique. Il en est de même pour la majoration du taux des allocations familiales.

(3) Il a été proposé de ne plus distinguer dorénavant que trois types principaux de régimes (A, B, C). Une décision définitive n'a toutefois pas encore été prise.

La liste des régimes est la suivante :

Régimes de type A

Ensemble des régimes de protection sociale qui, sur la base de prescriptions légales ou d'autres dispositions à caractère obligatoire, couvrant un ou plusieurs des risques ou besoins énumérés en 1.3 — à l'exception des dommages (aux personnes) dus à des événements politiques ou à des calamités naturelles — et pour autant que ces régimes n'appartiennent pas au domaine des « autres actions sociales » (type D). Le critère de l'obligation doit être rempli sous trois aspects :

- a) participation obligatoire de toutes les personnes appartenant aux groupes concernés;
- b) paiement obligé du droit de participation (par exemple : cotisation) s'il en est prévu un;
- c) droit inaliénable à la prestation en cas de réalisation du risque si les conditions prescrites sont remplies.

Cela étant, le type A comprend tous les régimes de la « sécurité sociale » au sens de la convention n° 102 de l'OIT, y compris les régimes applicables aux agents des services publics, aux indépendants, aux marins ainsi que les régimes contractuels collectifs. Les régimes volontaires y sont exceptionnellement inclus, pour autant qu'ils assurent la couverture du risque selon les principes à caractère social; le critère de la participation obligatoire n'intéresse donc ci-dessous que les types A 1 à A 4.

— Type A 1 (Régimes généraux) :

Régimes de base qui protègent l'ensemble de la population ou de grandes fractions de celle-ci sans considération de leur activité dans des branches déterminées de l'économie.

— Type A 2 (Régimes spéciaux) :

Régimes de base qui protègent des groupes professionnels déterminés ou des personnes occupées dans certaines branches de l'économie (mines, navigation, agriculture, etc.) et se différencient des régimes généraux par des règles spécifiques portant sur l'octroi et le financement des prestations.

En conséquence, un régime spécial accorde des prestations en lieu et place des prestations du régime général; celui-ci se trouve ainsi remplacé et ce dans un double sens. La prestation du régime spécial, en effet, selon le cas :

- ou bien se substitue à la prestation octroyée dans le cadre du régime général, en cas de réalisation du même risque;
- ou bien elle compense l'absence d'une prestation du régime général, dans le cas d'un risque pour lequel ce dernier ne prévoit pas de couverture.

— Type A 3 (Régimes statutaires):

Régimes de base pour les membres du personnel des services publics et les agents des entreprises publiques, pour autant qu'ils bénéficient d'un statut de droit public.

— Type A 4 (Régimes complémentaires et supplémentaires):

Les régimes complémentaires présupposent, pour l'octroi de la prestation, qu'un régime de base accorde déjà, dans le cas donné, la prestation élémentaire. Le volume de la prestation complémentaire est, de plus, en rapport direct avec la prestation de base qui se trouve, de la sorte, complétée. Les régimes supplémentaires opèrent de façon totalement indépendante des régimes de base correspondants, pour le même risque ou le même besoin; leurs prestations sont donc accordées concurremment à une prestation de base (ou même si celle-ci n'est pas octroyée), en tout cas, sans référence juridique ou rapport de proportionnalité avec elle. Toutefois, en principe, la couverture du risque lui-même doit être prévue dans un régime de base, le non-octroi d'une prestation de base en cas de réalisation du risque résultant alors du fait que certaines conditions d'attributions ne sont pas remplies. Au contraire, dans le cas où le risque en tant que tel n'appartient pas au champ de protection du régime de base correspondant, le régime accordant la prestation n'est pas un régime supplémentaire mais un régime de base.

— Type A 5 (Régimes volontaires):

Tous les régimes de types A 1 à A 4 pour lesquels adhésion et démission sont laissées à la libre décision de chacun.

Régimes de type B

Ensemble des mesures par lesquelles les employeurs accordent bénévolement, c'est-à-dire sans obligation légale ou contractuelle, des prestations sociales à leurs salariés (ou anciens salariés) et à leur famille.

Régime de type C

Ensemble des mesures ayant pour objet d'octroyer des prestations sociales aux victimes d'événements politiques et de catastrophes naturelles. Étant donné que la guerre peut être considérée comme un événement particulièrement négatif de nature politique, tous les régimes d'assistance aux victimes de guerre appartiennent au type C.

Régime de type D (Autres actions sociales):

Ensemble des régimes publics et privés d'autres actions sociales. En particulier, parmi celles-ci, l'aide sociale est l'activité de caractère public, éventuellement complétée par la collaboration privée, qui tend à éliminer les états de besoin pouvant frapper l'individu dans sa personne physique, ses moyens de subsistance et son développement moral, intellectuel ou productif, spécialement quand n'interviennent pas, ou insuffisamment, les systèmes d'assurance ou de sécurité sociale ou tout autre système de couverture collective des risques ou besoins considérés.

B) La deuxième classification des types de prestations sociales sera faite à l'avenir selon les critères définis comme suit (classification par nature):

1) *prestations sociales à des résidents*

- a) *en espèces* (versées périodiquement ou en une fois)
- b) *en nature*; il s'agit des biens et services marchands
 - (1) fournis directement aux ménages
 - (2) remboursés aux ménages

2) *autres prestations à des résidents*

- a) *en nature*
 - 1) services marchands
 - 2) services non marchands

b) *prestations fiscales*

3) *prestations de protection sociale à des non résidents*

Cette classification a été adoptée en vue de sa concordance avec le S.E.C. En effet, les données qui seront fournies pour les postes 1, a, b et 3 doivent correspondre avec celles du S.E.C.

IV. Utilisation des données du compte de la protection sociale en vue de l'élaboration du budget social européen

Lors de sa session du 9 novembre 1972, le Conseil des Ministres des Affaires sociales des Communautés européennes a pris connaissance du projet de programme de travail pour l'élaboration du budget social européen.

Ce rapport répond au mandat confié par le Conseil à la Commission lors de sa session du 26 novembre 1970, et rédigé comme suit :

« En ce qui concerne la suggestion de la délégation allemande d'établir un budget social au niveau communautaire, le CONSEIL :

- constate ce qui suit : le budget social communautaire proposé ne vise pas à déterminer des objectifs politiques qui engageraient les États membres; il constituerait un document factuel réunissant des données statistiques sur les dépenses et les recettes relatives à la sécurité sociale; il comporterait des prévisions à moyen terme fondées sur la législation existant dans ces divers domaines au moment de l'élaboration du budget social et tenant compte d'un certain nombre de paramètres (évolution démographique, évolution des prix et des salaires, du PNB, etc...); les indications qu'il présenterait ainsi permettraient aux autorités compétentes d'apprécier les répercussions qu'aurait une modification éventuelle de la législation sur laquelle reposent les prévisions;
- invite la Commission à : lui soumettre un programme de travail qui mentionne les diverses étapes à franchir et les opérations techniques à effectuer pour permettre à la Commission de préparer chaque année en coopération avec les experts gouvernementaux des États membres, un budget social européen. A cet effet, il conviendrait d'entreprendre les travaux sur la base des comptes sociaux, étant entendu que les données réunies devraient à l'avenir non seulement porter sur le passé mais également présenter des prévisions pour les prochaines années ».

Cette orientation traduit le souci des autorités responsables des États membres de mieux connaître l'ampleur des dépenses sociales qu'elles engagent; à cette fin il convient d'élargir, d'approfondir et d'affiner les statistiques dont elles se servent sur le plan national et en même temps de rechercher sur le plan communautaire (par l'harmonisa-

tion des statistiques sociales) une comparabilité plus valable des données nationales. Un premier effort dans cette voie avait déjà été réalisé par la mise au point des « comptes sociaux » élaborés par l'Office Statistique des Communautés à partir des données fournies par les Offices statistiques nationaux ou les services compétents à cet effet (Ministère de la Prévoyance sociale, des Finances, Bureau de programmation).

Mais l'apparition de nouveaux besoins (en particulier en matière d'équipements collectifs à destination sociale, de formation et de promotion de la main-d'œuvre) à côté des besoins traditionnels, la nécessité de concilier les impératifs économiques (la croissance continue étant source de progrès social) et les impératifs sociaux (amélioration des conditions de vie et de travail) et dans le même temps de dégager le maximum de ressources pour faire face aux exigences du développement économique et social tout en maintenant les équilibres fondamentaux, expliquent aisément que ces mêmes autorités cherchent depuis quelques années à ne plus limiter leur connaissance à l'évolution sociale passée ou aux prévisions annuelles établies lors de la préparation du budget de l'année à venir, mais à l'étendre à l'évolution future de cet ensemble de « transferts sociaux » que sont les dépenses sociales.

Ce n'est en effet qu'à partir d'un tel niveau de connaissance qu'il est possible de prendre rapidement et d'une façon rationnelle les décisions et les mesures que justifient soit les circonstances, soit les tendances qui s'affirment.

Ce sont ces travaux tant statistiques que prévisionnels nationaux qui montrent l'intérêt grandissant des autorités publiques pour ce problème et qui expliquent la demande adressée au début de 1970 par le gouvernement allemand au Conseil des Ministres des Communautés de faire étudier par la Commission la possibilité d'établir un « budget social » concernant l'évolution de l'ensemble des dépenses sociales (et non seulement de celles de sécurité sociale) courantes sur le modèle des « budgets sociaux » publiés depuis plusieurs années déjà en Allemagne.

La diffusion du premier budget social européen a été limitée à des personnes intéressées compte tenu de son caractère expérimental (période 1970-1975).

Le Conseil des Ministres des Affaires sociales du 30 avril 1976 a marqué son accord sur les

objectifs d'un budget social européen et sur les orientations pour le deuxième budget social européen.

Partant de l'exploitation des informations contenues dans les rapports nationaux, il procède à une comparaison, au niveau communautaire, de l'évolution des dépenses de protection sociale et de leur financement dans les États membres, en vue de mettre en lumière les ressemblances et les différences à cet égard, les changements de tendance qui ont pu se produire ou qui s'esquissent —, et les problèmes qu'ils entraînent.

De plus, par l'exploitation de documents communautaires (tableaux comparatifs des régimes généraux de sécurité sociale, statistiques fiscales, comptes nationaux, rapport sur la situation économique de la Communauté, etc.), la Commission a élargi le champ de la comparaison :

- données législatives (niveau de protection, conditions d'octroi des prestations, modalités de financement, etc.).
- approche micro-économique (prestations par habitant),
- approche macro-économique (produit intérieur brut, pouvoir d'achat, etc.).

En ce qui concerne les rapports nationaux signalons :

1) *Le cadre* utilisé pour recueillir les données — prévisionnelles et rétrospectives — sur les dépenses et les recettes est celui utilisé par l'Office statistique des Communautés Européennes à l'usage des Comptes de la protection sociale.

2) *Le contenu*

Il ne porte pas sur l'ensemble des dépenses à caractère social, mais seulement sur les dépenses faites au titre de la protection sociale, dont la *sécurité sociale* constitue le principal élément. Les dépenses prises en considération, à cet égard, répondent à une définition acceptée à l'origine des comptes sociaux.

«Toute dépense entraînée par la couverture des charges résultant pour les ménages, de l'apparition ou de l'existence de *certaines risques ou besoins*, dans la mesure où cette dépense donne lieu à l'intervention d'un « tiers », c'est-à-dire d'une unité autre que les ménages eux-mêmes — administration ou entreprise (publique ou privée) — et sans pour autant qu'il y ait simultanément contre-partie équivalente du bénéficiaire ».

Seules, les dépenses courantes y figurent actuellement (à l'exclusion donc des dépenses en capital au sujet desquelles des travaux sont en cours).

Sont incluses également les recettes servant au financement des dépenses sociales précitées.

3) *La période couverte* : en prévision, il s'agit de la période 1976-1980 et pour le passé, la période 1970-1975, l'année de référence est l'année 1975.

V. Conclusions

Nous nous sommes efforcés d'une part de faire l'historique des comptes sociaux européens et d'autre part de décrire les objectifs et les méthodes utilisées pour atteindre ceux-ci.

Par ailleurs nous avons joint les dernières données disponibles et l'utilisation de celles-ci pour l'élaboration du budget social européen.

Nous avons également attiré l'attention sur les limites d'investigation en la matière.

Il s'ensuit que le groupe de travail « Compte de la protection sociale » est loin d'avoir terminé sa tâche.

L'information statistique actuellement existante doit être développée davantage.

Il est hors de doute que pour être complète, une statistique portant sur l'ensemble de l'effort de protection sociale doit inclure les divers avantages accordés aux ménages sous forme de dégrèvements fiscaux, exemption de taxes, fourniture gratuite ou à prix réduit, ceci en fonction d'un des risques considérés.

De telles prestations ne sont provisoirement pas incluses dans les comptes de la protection sociale.

En ce qui concerne la statistique relative aux personnes impliquées dans le processus des transferts sociaux, l'Office statistique des Communautés européennes a entamé l'élaboration d'une statistique des personnes protégées, des prestations et des bénéficiaires de ces prestations.

Cette statistique doit permettre, en liaison avec les comptes existants, d'effectuer une analyse qualitative des régimes de protection sociale.

Ce travail a été effectué pour trois fonctions à savoir la maladie, la vieillesse et la famille.

Pour le compte « formation professionnelle des adultes » on attend que les travaux dans le domaine de la statistique de la formation générale et de la formation professionnelle soient parvenus à un stade d'avancement tel que l'établissement du compte ne nécessite pas un grand travail supplémentaire.

Pour le compte « logement » une étude spéciale est actuellement en cours dans un institut scientifique spécialisé, dans le but d'examiner les conditions de base requises pour l'établissement d'un tel compte.

Le compte social « santé » a été inclus dans le programme statistique pour répondre aux demandes de provenances les plus diverses.

Il reste donc encore beaucoup à faire en vue de l'amélioration de l'observation et de l'analyse des processus sociaux.

Une analyse globale de la situation sociale est indispensable pour pouvoir dresser un tableau aussi complet et objectif que possible de l'état de la société.

F. van HAUWAERT
Directeur d'administration

Tableau 1. — COMPTE GÉNÉRAL DES DÉPENSES SOCIALES.

		R.F. Alle- magne (Mrd DM)	France (Mrd FF)	Italie (Mrd Lit)	Pays-Bas (Mrd Fl)	Belgique (Mrd FB)	Luxem- bourg (Mrd Flx)	Royaume Uni (Mrd £)	Irlande (Mrd £)	Dane- mark (Mrd Dkr)
I. Dépenses										
1. Prestations sociales	1970	139,65	140,16	9 919,5	22,93	217,5	8,51	7,958	0,2062	22,614
	1971	157,86	157,29	11 325,0	27,53	242,7	9,61	9,143	0,2426	26,523
	1972	178,87	178,34	13 605,4	32,78	290,3	10,86	10,553	0,2862	30,506
	1973	203,36	205,69	15 830,6	38,44	333,0	12,37	11,870	0,4007	36,061
	1974	232,77	241,30	20 793,8	46,26	407,7	14,54	14,994	0,4890	45,115
	1975	275,84	310,17	24 757,0	56,30	514,2	18,76	19,857	0,69057	55,031
2. Frais de gestion	1970	4,61	6,39	533,7	0,83	12,6	0,28	0,313	0,0080	0,546
	1971	5,17	7,20	672,7	0,98	13,9	0,32	0,371	0,0098	0,691
	1972	5,98	8,01	739,7	1,16	15,5	0,40	0,390	0,0122	0,721
	1973	6,99	9,68	846,7	1,37	17,6	0,45	0,446	0,0142	0,813
	1974	7,90	11,51	964,5	1,63	21,7	0,59	0,553	0,0170	0,890
	1975	8,84	13,97	1 029,0	1,92	27,3	0,67	0,823	0,02315	1,050
3. Autres dépenses	1970	1,25	1,72	458,8	0,01	3,8	0,01	0,023	0,0000	0,047
	1971	1,75	1,98	717,1	0,0	4,6	0,02	0,018	0,0000	0,087
	1972	2,03	1,58	624,2	-	6,6	0,01	0,009	0,0001	0,088
	1973	2,08	2,49	591,4	-	7,5	0,03	0,034	0,0020	0,021
	1974	2,52	2,55	686,6	-	11,9	0,05	0,083	0,0025	0,023
	1975	3,13	2,77	856,0	-	7,1	0,11	0,006	0,00292	0,153
4. Total sans transferts	1970	145,51	148,27	10 912,0	23,77	233,9	8,80	8,294	0,2142	23,207
	1971	164,78	166,47	12 714,8	28,51	261,2	9,95	9,532	0,2524	27,301
	1972	186,88	187,93	14 969,3	33,94	312,4	11,27	10,952	0,2985	31,315
	1973	212,43	217,86	17 268,7	39,81	358,1	12,85	12,350	0,4169	36,895
	1974	243,19	255,36	22 444,9	47,89	441,3	15,18	15,630	0,5085	46,028
	1975	287,81	326,91	26 642,0	58,22	548,6	19,54	20,686	0,71664	56,234
5. Transferts	1970	0	4,32	854,3	0,49	2,0	0,37	0,065	0,0532	-
	1971	0	5,19	1 149,4	0,63	2,4	0,40	0,089	0,0637	-
	1972	0	7,27	1 436,3	0,72	2,0	0,53	0,028	0,0786	-
	1973	0	8,56	1 305,3	0,95	-	0,66	0,042	0,1222	-
	1974	0	19,88	1 942,8	1,36	-	0,74	0,056	0,1564	-
	1975	6,41	25,22	4 392,0	1,80	-	1,70	0,056	0,22940	-
II. Recettes										
1. Contributions des employeurs	1970	71,59	92,46	6 219,0	12,96	114,9	3,53	3,246	0,0418	2,470
	1971	82,23	104,92	7 237,3	15,38	127,6	3,85	3,674	0,0485	2,744
	1972	92,18	117,10	8 441,5	17,51	148,6	4,37	4,282	0,0570	3,311
	1973	108,42	135,53	10 217,1	21,81	172,4	5,00	5,151	0,0878	5,022
	1974	117,17	157,04	12 617,0	25,82	205,9	6,61	6,645	0,1145	5,619
	1975	127,01	197,86	15 566,0	29,34	244,8	8,10	9,185	0,16379	5,882
2. Cotisations sociales des ménages	1970	36,82	29,60	1 748,2	10,77	51,9	2,44	1,809	0,0270	1,583
	1971	40,95	33,37	1 712,3	12,79	56,8	2,66	2,031	0,0342	1,806
	1972	47,45	38,92	1 969,9	14,94	65,6	2,98	2,419	0,0428	2,157
	1973	55,95	44,52	2 376,2	17,96	77,4	3,48	2,802	0,0546	0,691
	1974	62,45	52,43	3 040,5	21,48	93,3	4,28	3,363	0,0692	0,777
	1975	69,36	66,27	3 784,0	24,49	112,6	5,11	4,098	0,09485	1,580
3. Contributions diverses	1970	40,16	29,42	2 658,0	3,79	66,4	3,01	3,716	0,1469	19,707
	1971	45,12	32,63	2 971,0	4,53	78,8	3,60	4,286	0,1699	23,285
	1972	51,38	35,70	3 286,2	5,48	96,3	3,81	5,014	0,1978	26,628
	1973	56,05	40,94	3 500,5	6,74	109,4	4,27	5,512	0,2680	32,591
	1974	63,15	46,35	4 029,4	8,23	136,3	5,15	7,220	0,3185	41,314
	1975	84,89	66,72	5 384,0	12,32	187,1	6,47	9,708	0,44197	50,056
4. Revenus de capitaux	1970	3,12	1,80	376,0	2,34	9,4	0,79	0,883	0,0013	0,686
	1971	3,72	1,94	378,3	2,80	10,2	0,86	0,951	0,0016	0,871
	1972	4,09	2,14	363,8	3,26	9,9	0,93	1,061	0,0018	0,949
	1973	5,54	2,53	377,1	3,88	11,5	1,02	1,239	0,0012	1,127
	1974	6,13	2,92	654,2	4,99	14,1	1,24	1,274	0,0022	1,314
	1975	6,40	1,50	748,0	6,24	15,4	1,33	1,652	0,01035	1,765
5. Autres recettes	1970	0,43	1,11	317,0	0,06	2,9	0,04	0,012	0,0001	-
	1971	0,26	1,27	408,8	0,07	2,8	0,04	0,041	0,0001	-
	1972	0,36	1,45	533,4	0,09	3,4	0,07	0,016	0,0000	0,016
	1973	0,52	1,84	551,6	0,10	4,0	0,05	0,019	0,0057	0,026
	1974	0,57	2,27	590,7	0,11	4,9	0,11	0,020	0,0057	0,008
	1975	0,40	2,80	1 256,0	0,14	4,9	0,19	0,000	0,00379	-
6. Total sans transferts	1970	152,12	154,39	11 318,2	29,92	245,5	9,81	9,666	0,2171	24,446
	1971	172,28	174,13	12 707,7	35,57	276,2	11,01	10,983	0,2543	28 706
	1972	195,46	195,31	14 594,8	41,28	323,8	12,16	12,792	0,2994	33,061
	1973	226,48	225,36	17 022,5	50,49	374,7	13,82	14,723	0,4173	39,457
	1974	249,47	261,01	20 931,8	60,63	454,5	17,39	18,522	0,5101	49,024
	1975	288,06	335,15	26 738,0	72,53	564,9	21,20	24,644	0,71475	59,291
7. Transferts	1970	0,26	4,32	853,6	0,49	2,0	0,37	0,065	0,0532	-
	1971	0,28	5,19	1 064,4	0,63	2,4	0,42	0,089	0,0637	-
	1972	0,35	7,27	1 310,1	0,72	2,0	0,50	0,029	0,0900	-
	1973	0,39	8,56	1 234,9	0,95	0,0	0,64	0,042	0,1222	-
	1974	0,55	19,88	1 742,2	1,36	-	0,74	0,056	0,1564	-
	1975	6,41	25,22	4 854,0	1,80	-	1,70	0,056	0,22940	-

Tableau 2. — FONCTION DES PRESTATIONS SOCIALES. — CHIFFRES ABSOLUS.

		R.F. Alle- magne (Mrd DM)	France (Mrd FF)	Italie (Mrd Lit)	Pays-Bas (Mrd Fl)	Belgique (Mrd FB)	Luxem- bourg (Mrd Flx)	Royaume Uni (Mrd £)	Irlande (Mrd £)	Dane- mark (Mrd Dkr)
1. Maladie	1970	38,66	34,68	2 612,6	6,85	48,6	1,47	2,102	0,0591	6,478
	1971	45,89	39,61	2 893,0	8,50	55,6	1,74	2,372	0,0688	7,422
	1972	52,99	47,81	3 597,4	10,27	65,2	1,92	2,735	0,0833	8,822
	1973	62,88	55,19	4 201,4	11,94	78,5	2,26	3,033	0,1104	11,181
	1974	72,08	65,43	6 298,5	14,38	94,6	2,84	3,807	0,1314	13,748
	1975	81,54	82,28	6 712,0	17,11	118,6	4,30	5,130	0,2195	16,110
2. Vieillesse, décès, survie	1970	63,64	56,51	3 450,1	9,33	82,2	5,18	3,738	0,0760	8,200
	1971	69,95	63,34	4 166,6	10,94	91,5	5,82	4,289	0,0894	9,341
	1972	78,92	70,67	4 813,9	12,41	109,3	6,88	5,076	0,1049	10,392
	1973	89,08	82,06	5 591,9	14,63	133,6	7,80	5,850	0,1413	12,804
	1974	101,90	97,95	7 006,1	17,26	162,7	9,03	7,350	0,1691	15,182
	1975	114,93	126,42	8 468,0	20,52	197,4	9,80	9,036	0,2224	17,934
3. Invalidité	1970	12,13	3,89	1 190,6	1,92	9,5	(:)	0,364	0,0202	2,092
	1971	13,41	4,26	1 411,1	2,48	10,7	(:)	0,404	0,0262	2,539
	1972	15,01	4,82	1 806,2	3,19	13,1	(:)	0,422	0,0299	3,001
	1973	16,45	5,43	2 178,4	3,98	15,6	(:)	0,497	0,0499	3,518
	1974	18,33	6,30	2 808,4	5,11	22,1	(:)	0,647	0,0640	4,128
	1975	20,49	7,01	4 028,0	6,52	27,3	1,46	0,872	0,0636	4,773
4. Infirmité physique ou psychique	1970	—	(:)	212,6	0,80	3,6	0,08	0,265	(:)	0,809
	1971	—	(:)	193,9	0,94	4,6	0,08	0,318	(:)	0,939
	1972	—	(:)	351,4	1,16	5,6	0,11	0,473	(:)	1,019
	1973	—	(:)	434,2	1,50	9,9	0,13	0,592	(:)	1,143
	1974	—	(:)	392,1	1,84	10,0	0,20	0,811	(:)	1,424
	1975	—	—	524,0	2,34	12,3	0,27	1,143	—	1,590
5. Accident du travail, maladie professionnelle ..	1970	5,42	6,17	356,0	—	9,7	0,59	0,107	0,0009	0,333
	1971	5,97	6,86	402,0	—	11,9	0,64	0,112	0,0011	0,369
	1972	6,78	7,81	439,1	—	13,2	0,69	0,136	0,0014	0,429
	1973	7,72	8,80	463,8	—	14,4	0,77	0,151	0,0019	0,376
	1974	8,49	10,26	571,3	—	17,2	0,91	0,193	0,0024	0,353
	1975	9,29	12,16	613,0	—	20,7	1,09	0,239	0,0034	0,453
6. Chômage	1970	0,68	1,46	113,3	0,75	9,4	0,00	0,343	0,0118	0,688
	1971	0,93	1,74	132,2	0,84	10,8	0,00	0,511	0,0132	1,100
	1972	1,51	1,96	227,2	1,37	13,5	0,00	0,495	0,0160	0,768
	1973	1,49	2,35	289,5	1,55	16,7	0,00	0,417	0,0191	0,796
	1974	3,73	3,11	407,4	2,12	28,4	0,00	0,541	0,0248	2,872
	1975	10,07	8,25	686,0	3,37	36,4	0,04	1,154	0,0492	5,194
7. Famille	1970	13,73	27,37	1 283,9	3,20	41,5	0,98	0,862	0,0353	3,707
	1971	15,24	30,41	1 523,2	3,70	43,1	1,11	0,917	0,0396	4,398
	1972	16,01	33,61	1 389,9	4,22	48,8	1,20	0,943	0,0449	4,987
	1973	16,84	38,92	1 461,2	4,72	53,2	1,34	1,233	0,0713	5,535
	1974	18,50	43,45	2 428,9	5,39	63,0	1,51	1,522	0,0897	6,407
	1975	28,17	60,88	2 932,0	6,21	76,6	1,75	2,112	0,1194	7,557
dont: Maternité	1970	1,41	2,61	49,6	0,12	0,9	0,02	0,171	0,0041	0,271
	1971	1,59	3,30	61,7	0,14	1,0	0,02	0,186	0,0048	0,315
	1972	1,63	3,71	93,3	0,16	2,0	0,06	0,183	0,0064	0,421
	1973	1,68	4,29	127,2	0,17	2,2	0,06	0,215	0,0099	0,434
	1974	1,96	4,63	202,2	0,19	2,5	0,13	0,270	0,0123	0,525
	1975	2,16	5,49	252,0	0,23	3,2	0,18	0,365	0,0157	0,699
8. Événement politique, calamité naturelle	1970	0,59	6,92	444,0	—	6,4	0,16	—	—	0,046
	1971	0,64	7,55	498,2	—	7,1	0,17	—	—	0,059
	1972	0,72	7,58	574,1	—	10,1	—	—	—	0,075
	1973	0,74	8,22	518,7	—	—	—	—	—	—
	1974	0,82	9,13	546,5	—	—	—	—	—	—
	1975	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9. Divers	1970	4,80	3,16	256,4	0,08	6,6	0,05	0,177	0,0029	0,261
	1971	5,83	3,51	104,8	0,13	7,4	0,05	0,221	0,0043	0,356
	1972	6,93	4,08	406,2	0,16	11,5	0,06	0,273	0,0058	1,013
	1973	8,16	4,72	691,5	0,12	11,1	0,07	0,097	0,0068	0,708
	1974	8,92	5,67	334,6	0,16	19,7	0,05	0,123	0,0076	1,001
	1975	11,35	13,17	794,0	0,23	24,8	0,05	0,170	0,0131	1,420
10. Total des prestations	1970	139,65	140,16	9 919,5	22,93	217,5	8,51	7,958	0,2062	22,614
	1971	157,86	157,28	11 325,0	27,53	242,7	9,61	9,143	0,2426	26,523
	1972	178,87	178,34	13 605,4	32,78	290,3	10,86	10,553	0,2862	30,506
	1973	203,36	205,69	15 830,6	38,44	333,0	12,37	11,870	0,4007	36,061
	1974	232,77	241,30	20 793,8	46,26	407,7	14,54	14,994	0,4890	45,115
	1975	275,84	310,17	24 757,0	56,30	514,2	18,76	19,857	0,6906	55,031

Tableau 4. — BELGIQUE. — DEPENSES PAR REGIME ET PAR NATURES.
En millions de FB. (Col. 7 et 12: en % du total des dépenses).

		Régimes de type A						Prestations bénévoles d'employeurs	Prestat. aux vict. d'évén. polit.	Aide sociale	Tous régimes		
		Généraux	Spéciaux	Statutaires	Complément	Volontaires	Ensemble				%	Valeurs absolus	%
		1	2	3	4	5	6				7	8	9
1. Prestations sociales	1970	149 348	3 750	34 112	4 013	3 542	194 765	94,0	:	6 411	16 359	217 536	93,0
	1971	169 660	3 663	36 471	4 434	3 444	217 672	94,1	:	7 132	17 895	242 699	92,9
	1972	199 665	3 904	45 161	4 718	3 729	257 178	93,8	:	5 996	21 051	284 225	92,8
	1973	234 256	5 200	52 110	3 991	3 998	299 555	93,8	:	7 901	25 548	333 004	93,0
	1974	288 192	5 960	60 599	6 724	4 521	365 996	91,0	:	8 558	33 120	407 675	92,4
	1975	375 244	6 820	73 967	11 923	4 960	472 914	94,9	:	10 162	39 917	522 992	93,9
	a) Indemnités versées périodiquement	1970	111 295	3 535	32 854	3 912	2 416	154 012	74,3	:	5 547	5 208	164 767
	1971	124 771	3 461	35 088	4 320	2 294	169 933	73,4	:	6 254	9 457	185 644	71,3
	1972	143 611	3 726	43 260	4 607	2 556	197 761	72,2	:	5 980	11 933	215 571	70,4
	1973	168 046	4 898	49 958	3 991	1 594	228 487	71,5	:	7 880	13 200	249 567	69,7
	1974	207 809	5 633	58 071	6 724	1 726	279 963	71,4	:	8 538	19 092	307 593	69,7
	1975	274 347	6 377	70 702	8 466	1 836	361 727	72,6	:	10 137	21 952	393 816	70,7
b) Indemnités versées en une fois	1970	1 705	2	53	3	-	1 763	0,9	:	-	-	1 763	0,8
	1971	1 924	1	97	1	-	2 023	0,9	:	-	-	2 023	0,8
	1972	6 584	1	340	-	-	6 925	2,5	:	-	-	6 925	2,2
	1973	7 105	1	419	-	-	7 525	2,4	:	-	-	7 525	2,1
	1974	8 614	1	2 494	-	-	11 111	2,8	:	-	-	11 111	2,5
	1975	10 540	1	528	143	-	11 212	2,2	:	-	-	11 212	2,0
c) Remboursements en espèces	1970	34 427	213	1 093	98	1 126	36 957	17,8	:	-	-	36 957	15,8
	1971	40 886	202	1 171	113	1 150	43 522	18,8	:	-	-	43 522	16,7
	1972	47 735	49	1 535	111	1 172	50 603	18,4	:	-	-	50 603	16,2
	1973	58 252	195	1 703	-	2 404	62 554	19,6	:	-	-	62 554	17,5
	1974	70 742	208	-	-	2 795	73 745	16,8	:	-	-	73 745	16,7
	1975	89 084	279	-	-	3 124	92 487	18,6	:	-	-	92 487	16,6
d) Contre-valeur de biens et services	1970	1 921	-	112	-	-	2 033	1,0	:	864	11 151	14 048	6,0
	1971	2 079	0	115	-	-	2 194	1,0	:	878	8 438	11 510	4,4
	1972	1 735	128	26	-	-	1 889	0,7	:	16	9 118	11 023	3,5
	1973	853	106	30	-	-	989	0,3	:	21	12 348	13 358	3,7
	1974	1 026	118	34	-	-	1 178	0,3	:	20	14 028	15 226	3,4
	1975	1 273	163	2 737	3 314	-	7 488	1,5	:	25	17 965	25 477	4,6
2. Frais de gestion	1970	9 172	84	268	229	327	10 080	4,9	:	164	2 307	12 551	5,3
	1971	10 133	54	253	252	303	10 995	4,7	:	190	2 722	13 906	5,3
	1972	11 908	63	378	282	347	12 977	4,7	:	213	2 329	15 519	5,0
	1973	14 047	184	270	200	315	15 016	4,7	:	235	2 325	17 576	4,9
	1974	16 217	197	316	225	362	17 318	4,4	:	244	4 131	21 693	4,9
	1975	19 706	230	484	265	407	21 091	4,2	:	257	5 307	26 655	4,8
	a) Rémunération de salariés	1970	6 887	:	:	:	:	:	:	:	102	:	:
	1971	7 077	:	221	252	:	:	:	:	:	:	:	:
	1972	9 147	48	215	103	28	9 540	3,5	:	123	1 798	11 461	3,7
	1973	11 041	162	:	:	:	11 203	3,5	:	169	1 799	13 171	3,7
	1974	12 637	171	:	:	:	:	:	:	171	:	:	:
	1975	14 579	200	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
b) Achats de biens et services	1970	2 285	:	:	:	:	:	:	:	62	:	:	:
	1971	3 056	:	32	:	:	:	:	:	:	:	:	:
	1972	2 761	15	163	179	319	3 437	1,2	:	90	531	4 058	1,3
	1973	3 006	22	:	:	:	3 028	0,9	:	66	526	3 620	1,0
	1974	3 580	26	:	:	:	:	:	:	73	:	:	:
	1975	5 126	30	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
3. Autres dépenses	1970	2 073	123	37	26	165	2 424	1,1	:	417	1 006	3 847	1,7
	1971	2 514	26	30	18	101	2 689	1,2	:	762	1 163	4 614	1,8
	1972	3 804	46	8	3	83	3 944	1,5	:	1 221	1 412	6 577	2,1
	1973	4 632	12	12	-	173	4 829	1,5	:	1 178	1 486	7 493	2,1
	1974	8 799	29	15	-	188	9 031	2,3	:	1 246	1 699	11 976	2,7
	1975	4 032	19	12	4	176	4 243	0,9	:	1 237	1 753	7 232	1,3
	4. Total sans transferts	1970	160 593	3 957	34 417	4 268	4 034	207 269	100,0	:	6 992	19 672	233 933
	1971	182 307	3 744	36 754	4 704	3 848	231 356	100,0	:	8 084	21 779	261 219	100,0
	1972	215 377	4 013	45 547	5 003	4 159	274 099	100,0	:	7 427	24 792	306 318	100,0
	1973	252 935	5 396	52 392	4 191	4 486	319 400	100,0	:	9 314	29 359	358 073	100,0
	1974	313 208	6 186	60 930	6 949	5 071	392 344	100,0	:	10 049	38 950	441 343	100,0
	1975	398 982	7 069	74 463	12 192	5 543	498 248	100,0	:	11 655	46 976	556 879	100,0
5. Transferts	1970	1 482	468	-	-	-	1 950	0,9	:	-	-	1 950	0,8
	1971	2 372	-	-	-	-	2 372	1,0	:	-	-	2 372	0,9
	1972	1 765	:	144	43	-	1 952	0,7	:	-	-	1 952	0,6
	1973	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-
	1974	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-
	1975	1	51	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-

Tableau 5. — BELGIQUE. — RECETTES PAR REGIME NATURE ET SECTEUR DE PROVENANCE.
En millions de FB. (Col. 7 et 12: en % du total des recettes).

		Régimes de type A						Pres-tations bénévoles d'employeurs	Prestat. aux vict. d'évén. polit.	Aide sociale	Tous régimes			
		Géné-raux	Spé-ciaux	Statu-taires	Com-plément	Volon-taires	Ensemble				%	Valeurs absolus	%	
		1	2	3	4	5	6				7	11	12	
I. Cotisations sociales d'employeurs	1970	84 881	85	25 684	4 160	-	114 810	52,5	:	-	84	114 894	46,8	
	1971	97 596	99	25 011	4 758	-	127 463	51,6	:	-	111	127 574	46,2	
	1972	113 196	94	30 315	4 975	-	148 579	51,3	:	-	-	148 579	45,9	
	1973	130 917	1 082	35 929	4 472	-	172 400	51,2	:	-	-	172 400	46,0	
	1974	155 838	985	41 323	6 724	-	204 870	50,3	:	-	1 069	205 939	45,3	
	1975	185 742	1 055	51 326	12 543	-	250 666	47,7	:	-	1 080	251 746	43,1	
	1.1. Cotisations sociales effectives	1970	84 881	85	6 058	4 160	-	95 184	43,5	:	-	84	95 268	38,8
		1971	97 596	99	4 054	4 758	-	106 506	43,1	:	-	111	106 617	38,6
		1972	113 196	94	5 130	4 975	-	123 394	42,6	:	-	-	123 394	38,1
		1973	130 917	1 082	6 530	4 472	-	143 001	42,5	:	-	-	143 001	38,2
		1974	155 838	985	8 094	6 724	-	171 641	42,2	:	-	1 069	172 710	38,0
		1975	185 742	1 055	9 720	12 543	-	209 060	39,8	:	-	1 080	210 140	36,0
	dont:	1970	84 881	85	5 549	4 020	-	94 535	43,2	:	-	84	94 619	38,5
	a) Entreprises	1971	97 956	99	3 490	4 557	-	105 742	42,8	:	-	111	105 853	38,3
		1972	113 196	94	4 412	4 787	-	122 489	42,3	:	-	-	122 489	37,8
		1973	130 917	1 082	3 308	4 472	-	139 779	41,5	:	-	-	139 779	37,3
		1974	155 838	985	3 961	6 724	-	167 508	41,1	:	-	1 069	168 577	37,1
		1975	185 742	832	4 976	12 543	-	204 093	38,8	:	-	1 080	205 173	35,2
	b) État	1970	-	-	-	140	-	140	0,1	:	-	-	140	0,1
		1971	-	-	-	201	-	201	0,1	:	-	-	201	0,1
	1972	-	-	-	188	-	188	0,1	:	-	-	188	0,1	
	1973	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-	
	1974	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-	
	1975	-	223	-	-	-	223	0,1	:	-	-	223	0,0	
c) Collectivités locales	1970	-	-	509	-	-	509	0,2	:	-	-	509	0,2	
	1971	-	-	564	-	-	564	0,2	:	-	-	564	0,2	
	1972	-	-	717	-	-	717	0,2	:	-	-	717	0,2	
	1973	-	-	3 222	-	-	3 222	1,0	:	-	-	3 222	0,9	
	1974	-	-	4 133	-	-	4 133	1,0	:	-	-	4 133	0,9	
	1975	-	-	4 744	-	-	4 744	0,9	:	-	-	4 744	0,8	
d) Sécurité sociale	1970	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-	
	1971	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-	
	1972	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-	
	1973	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-	
	1974	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-	
	1975	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-	
e) Ménages	1970	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-	
	1971	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-	
	1972	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-	
	1973	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-	
	1974	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-	
	1975	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-	
1.2. Cotisations sociales fictives	1970	-	-	19 626	-	-	19 626	9,0	:	-	-	19 626	8,0	
	1971	-	-	20 956	-	-	20 956	8,5	:	-	-	20 956	7,6	
	1972	-	-	25 185	-	-	25 185	8,7	:	-	-	25 185	7,8	
	1973	-	-	29 399	-	-	29 399	8,7	:	-	-	29 399	7,8	
	1974	-	-	33 229	-	-	33 229	8,2	:	-	-	33 229	7,3	
	1975	-	-	41 606	-	-	41 606	7,9	:	-	-	41 606	7,1	
	dont:	1970	-	-	1 378	-	-	1 378	0,6	:	-	-	1 378	0,6
	a) Entreprises	1971	-	-	1 473	-	-	1 473	0,6	:	-	-	1 473	0,5
		1972	-	-	3 309	-	-	3 309	1,1	:	-	-	3 309	1,0
		1973	-	-	4 641	-	-	4 641	1,4	:	-	-	4 641	1,2
		1974	-	-	5 428	-	-	5 428	1,3	:	-	-	5 428	1,2
		1975	-	-	6 574	-	-	6 574	1,3	:	-	-	6 574	1,1
	b) État	1970	-	-	16 232	-	-	16 232	7,4	:	-	-	16 232	6,6
		1971	-	-	17 247	-	-	17 247	7,0	:	-	-	17 247	6,3
	1972	-	-	19 619	-	-	19 619	6,8	:	-	-	19 619	6,1	
	1973	-	-	24 647	-	-	24 647	7,3	:	-	-	24 647	6,6	
	1974	-	-	27 672	-	-	27 672	6,8	:	-	-	27 672	6,1	
	1975	-	-	34 882	-	-	34 882	6,6	:	-	-	34 882	6,0	
c) Collectivités locales	1970	-	-	2 017	-	-	2 017	0,9	:	-	-	2 017	0,8	
	1971	-	-	2 237	-	-	2 237	0,9	:	-	-	2 237	0,8	
	1972	-	-	2 257	-	-	2 257	0,8	:	-	-	2 257	0,0	
	1973	-	-	111	-	-	111	0,0	:	-	-	111	0,0	
	1974	-	-	129	-	-	129	0,0	:	-	-	129	0,0	
	1975	-	-	150	-	-	150	0,0	:	-	-	150	0,0	
d) Sécurité sociale	1970	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-	
	1971	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-	
	1972	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-	
	1973	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-	
	1974	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-	
	1975	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-	

Tableau 5 (suite).

		Régimes de type A							Pres-tations bénévoles d'employeurs	Prestat. aux vict. d'évén. polit.	Aide sociale	Tous régimes	
		Géné-raux	Spé-ciaux	Statu-taires	Com-plément	Volon-taires	Ensemble	%				Valeurs absolus	%
		1	2	3	4	5	6	7				8	9
2. Cotisations des personnes protégées	1970	43 094	97	6 067	-	2 633	51 891	23,7	:	-	-	51 891	21,1
	1971	47 849	123	6 347	-	2 444	56 763	23,0	:	-	-	56 763	20,6
	1972	54 282	137	8 481	-	2 720	65 619	22,6	:	-	-	65 619	20,3
	1973	64 373	138	9 939	-	2 934	77 384	23,0	:	-	-	77 384	20,7
	1974	77 406	154	12 496	-	3 273	93 329	22,9	:	-	-	93 329	20,5
	1975	95 643	187	15 087	-	3 620	114 537	22,7	:	-	-	114 537	19,6
dont:	1970	34 749	97	5 990	-	:	(41 119)	:	:	-	-	(41 119)	:
a) Salariés	1971	38 549	123	6 266	-	:	(45 076)	:	:	-	-	(45 076)	:
	1972	42 580	137	8 225	-	(214)	(51 156)	:	:	-	-	(51 156)	:
	1973	50 356	138	9 638	-	2 934	63 066	18,7	:	-	-	63 066	16,8
	1974	61 109	154	12 151	-	3 273	76 687	18,8	:	-	-	76 687	16,9
	1975	72 589	187	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-
b) Indépendants	1970	8 345	-	-	-	:	8 345	:	:	-	-	(8 345)	:
	1971	9 300	-	-	-	:	9 300	:	:	-	-	(9 300)	:
	1972	11 702	-	-	-	:	11 702	:	:	-	-	(11 702)	:
	1973	14 017	-	-	-	:	14 017	4,2	:	-	-	14 017	3,7
	1974	16 297	-	-	-	:	16 297	4,0	:	-	-	16 297	3,6
	1975	23 055	-	-	-	:	-	-	:	-	-	-	-
c) Pensionnés et autres personnes	1970	-	-	77	-	:	(77)	:	:	-	-	(77)	:
	1971	-	-	81	-	:	(81)	:	:	-	-	(81)	:
	1972	-	-	256	-	:	(256)	:	:	-	-	(256)	:
	1973	-	-	301	-	:	301	0,1	:	-	-	301	0,1
	1974	-	-	346	-	:	346	0,1	:	-	-	346	0,1
	1975	-	-	-	-	:	-	-	:	-	-	-	-
3. Contributions diverses	1970	33 597	3 473	3 369	203	1 176	41 818	19,1	:	6 542	18 059	66 401	27,1
	1971	41 483	3 208	5 950	306	994	51 941	21,1	:	7 715	19 184	78 840	28,5
	1972	52 598	3 433	7 259	201	1 032	64 523	22,3	:	9 783	22 006	96 313	29,7
	1973	60 537	3 466	7 994	-	1 122	73 619	21,9	:	8 101	27 669	109 389	29,2
	1974	78 180	4 434	9 115	-	1 153	92 883	22,8	:	8 738	34 689	136 310	30,0
	1975	119 731	5 052	10 312	-	1 310	136 405	26,0	:	10 422	43 328	190 154	32,6
dont:	1970	-	-	-	-	-	-	-	:	-	193	193	0,1
a) Entreprises	1971	-	-	-	-	-	-	-	:	-	215	215	0,1
	1972	-	-	-	-	-	-	-	:	-	743	743	0,2
	1973	-	-	-	-	-	-	-	:	-	1 613	1 613	0,4
	1974	-	-	-	-	-	-	-	:	-	1 994	1 994	0,4
	1975	-	-	-	-	-	-	-	:	-	2 438	2 438	0,4
b) État	1970	33 597	3 473	3 369	203	1 172	41 813	19,1	:	6 524	10 539	58 876	24,0
	1971	41 483	3 208	5 950	306	988	51 935	21,1	:	7 715	10 542	70 192	25,4
	1972	52 598	3 433	7 259	201	1 032	64 523	22,3	:	9 783	12 811	87 118	26,9
	1973	60 537	3 966	7 994	-	1 122	73 619	21,9	:	8 101	16 883	98 403	26,3
	1974	78 180	4 434	9 115	-	1 153	92 883	22,8	:	8 738	19 237	120 858	26,6
	1975	119 731	5 052	10 312	-	1 301	136 405	26,0	:	10 422	25 454	172 280	29,5
c) Collectivités locales	1970	-	-	-	-	5	5	0,0	:	0	3 583	3 588	1,5
	1971	-	-	-	-	6	6	0,0	:	0	4 204	4 210	1,5
	1972	-	-	-	-	-	-	-	:	0	4 407	4 407	1,3
	1973	-	-	-	-	-	-	-	:	-	4 720	4 720	1,3
	1974	-	-	-	-	-	-	-	:	-	6 580	6 580	1,4
	1975	-	-	-	-	-	-	-	:	-	6 708	6 708	1,2
d) Ménages	1970	-	-	-	-	-	-	-	:	-	3 744	3 744	1,5
	1971	-	-	-	-	-	-	-	:	-	4 223	4 223	1,5
	1972	-	-	-	-	-	-	-	:	-	4 045	4 045	1,2
	1973	-	-	-	-	-	-	-	:	-	4 589	4 589	1,2
	1974	-	-	-	-	-	-	-	:	-	6 873	6 873	1,5
	1975	-	-	-	-	-	-	-	:	-	8 686	8 686	1,5
e) Reste du monde	1970	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-
	1971	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-
	1972	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-
	1973	-	-	-	-	-	-	-	:	-	64	64	0,0
	1974	-	-	-	-	-	-	-	:	-	49	49	0,0
	1975	-	-	-	-	-	-	-	:	-	42	42	0,0
4. Revenus de capitaux	1970	7 326	(395)	6	773	350	(8 849)	4,1	:	52	471	(9 372)	3,8
	1971	8 446	(13)	:	:	(332)	(9 425)	3,8	:	3	(65)	(10 200)	3,7
	1972	8 504	6	23	863	411	9 807	3,4	:	60	(25)	(9 892)	3,1
	1973	10 024	761	26	223	448	11 482	3,4	:	53	:	11 535	3,1
	1974	12 345	875	32	252	497	14 000	3,4	:	53	:	14 053	3,1
	1975	13 428	993	32	308	546	15 307	2,9	:	52	:	15 359	2,7
5. Autres recettes	1970	998	151	-	1	205	1 355	0,6	:	430	1 106	2 891	1,2
	1971	562	294	29	-	238	1 123	0,5	:	21	1 649	2 793	1,0
	1972	635	368	34	11	170	1 218	0,4	:	334	(347)	3 374	1,0
	1973	1 419	224	106	-	193	1 942	0,6	:	431	1 642	4 015	1,1
	1974	1 555	197	109	-	149	2 010	0,5	:	440	2 415	4 865	1,1
	1975	8 200	170	120	55	294	8 839	1,7	:	412	2 751	12 002	2,0

Tableau 5 (suite).

		Régimes de type A						Pres-tations bénévoles d'em- ployeurs	Prestat. aux vict. d'évén. polit.	Aide sociale	Tous régimes		
		Géné-raux	Spé-ciaux	Statu-taires	Com-plément	Volon-taires	Ensemble				%	Valeurs absolus	%
		1	2	3	4	5	6				7	8	9
6. Total des recettes à l'exclusion des transferts	1970	169 896	4 200	35 126	5 137	4 365	218 724	100,0	:	7 006	19 720	245 450	100,0
	1971	195 936	3 736	37 345	5 917	4 061	246 996	100,0	:	7 739	21 435	276 170	100,0
	1972	229 214	4 038	46 112	6 050	4 333	289 747	100,0	:	10 178	23 852	323 777	100,0
	1973	267 270	6 171	53 994	4 695	4 697	336 827	100,0	:	8 585	29 311	374 723	100,0
	1974	325 324	6 645	63 075	6 977	5 072	407 092	100,0	:	9 231	38 173	454 497	100,0
	1975	422 745	7 458	76 876	12 906	5 769	525 754	100,0	:	10 886	47 159	583 799	100,0
dont:	1970	84 881	85	6 927	4 020	—	95 913	43,8	:	—	277	96 190	39,2
a) Entreprises	1971	97 596	99	4 963	4 557	—	107 214	43,4	:	—	325	107 539	39,0
	1972	113 196	94	7 721	4 787	—	125 797	43,4	:	—	743	126 540	39,1
	1973	130 917	643	7 950	4 472	—	144 182	42,8	:	—	1 613	145 795	38,9
	1974	155 838	769	9 389	6 724	—	172 720	42,4	:	—	1 069	173 789	38,2
	1975	185 742	832	11 550	12 543	—	210 667	40,1	:	—	3 510	214 185	36,7
b) État	1970	33 597	3 472	19 601	343	1 172	58 185	26,6	:	6 524	10 539	75 248	30,6
	1971	41 483	3 208	23 197	507	988	69 382	28,1	:	7 715	10 524	87 640	31,7
	1972	52 598	3 433	26 878	389	1 032	84 331	29,1	:	9 783	12 811	106 925	33,0
	1973	60 537	4 205	32 645	—	1 122	98 509	29,2	:	8 101	16 683	123 293	32,9
	1974	78 180	4 650	36 787	—	1 153	120 770	29,7	:	8 738	19 237	148 745	32,7
	1975	119 731	5 275	45 194	—	1 310	171 510	32,6	:	10 422	25 454	207 386	35,5
c) Collectivités locales	1970	—	—	2 526	—	5	2 531	1,2	:	0	3 583	6 114	2,5
	1971	—	—	2 801	—	6	2 807	1,2	:	—	4 204	7 001	2,5
	1972	—	—	2 975	—	—	2 975	1,0	:	0	4 407	7 382	2,3
	1973	—	—	3 333	—	—	3 333	1,0	:	—	4 720	8 053	2,1
	1974	—	—	4 262	—	—	4 262	1,0	:	—	6 580	10 842	2,4
	1975	—	—	4 894	—	—	4 894	0,9	:	—	6 708	11 602	2,0
d) Sécurité sociale (1)	1970	7 326	395	6	773	350	8 849	4,1	:	52	471	9 372	3,8
	1971	8 446	(13)	—	—	(332)	(9 425)	3,8	:	3	(65)	10 200	3,7
	1972	8 504	6	23	863	411	9 807	3,4	:	60	(25)	9 892	3,1
	1973	10 024	761	26	—	—	10 811	3,2	:	53	—	10 864	2,9
	1974	12 345	875	32	—	497	13 749	3,4	:	53	—	13 802	3,0
	1975	13 428	993	32	309	546	15 307	2,9	:	52	—	15 359	2,6
e) Ménages	1970	43 094	97	6 067	—	2 633	51 892	23,7	:	—	3 744	55 636	22,7
	1971	47 849	123	6 347	—	2 444	56 763	23,0	:	—	4 223	60 986	22,1
	1972	54 282	137	8 481	—	2 720	65 619	22,7	:	—	4 045	69 664	21,5
	1973	64 373	138	9 939	—	2 934	77 384	23,0	:	—	—	77 384	20,7
	1974	77 406	154	12 151	—	3 273	92 984	22,8	:	—	6 873	99 857	22,0
	1975	95 643	187	15 087	—	3 620	114 537	21,8	:	—	8 686	123 223	21,1
f) Divers	1970	999	151	—	1	205	1 355	0,6	:	430	430	2 891	1,2
	1971	562	294	29	—	238	1 123	0,5	:	21	21	2 793	1,0
	1972	635	368	34	11	170	1 218	0,4	:	334	334	3 374	1,0
	1973	1 418	224	101	223	641	2 607	0,8	:	431	6 295	9 333	2,5
	1974	1 555	197	454	253	149	2 608	0,6	:	440	4 414	7 462	1,6
	1975	8 200	170	120	55	294	8 839	1,7	:	412	2 793	1 2044	2,1
7. Transferts	1970	1 938	12	—	—	—	1 950	0,9	:	—	—	1 950	0,8
	1971	2 367	—	5	—	—	2 372	1,0	:	—	—	2 372	0,9
	1972	1 759	—	217	28	—	2 004	0,7	:	—	—	2 004	0,6
	1973	—	—	1	—	—	1	0,0	:	—	—	1	0,0
	1974	—	—	—	—	—	—	—	:	—	—	—	—
	1975	—	—	—	—	—	—	—	:	—	—	—	—

Tableau 6. — BELGIQUE. — PRESTATIONS SOCIALES PAR REGIME ET FONCTION.
(En millions de FB. (Col. 7 et 12 : en % du total des prestations).

		Régimes de type A						Pres- tations bénévoles d'em- ployeurs	Prestat. aux vict. d'évén. polit.	Aide sociale	Tous régimes		
		Géné- raux	Spé- ciaux	Statu- taires	Com- plément	Volon- taires	Ensemble				%	Valeurs absolus	%
		1	2	3	4	5	6				7	11	12
1. Maladie	1970	38 946	46	1 938	98	3 186	44 213	22,7	:	(:)	4 339	48 552	22,3
	1971	46 598	57	1 975	113	3 075	51 818	23,8	:	(:)	3 809	55 627	22,9
	1972	54 559	60	3 423	111	3 293	61 445	23,9	:	1	3 783	65 229	22,9
	1973	65 028	306	3 957	-	3 582	72 773	24,3	:	1	5 743	78 517	23,6
	1974	79 075	223	4 674	1 200	4 007	89 178	24,4	:	(:)	5 445	94 623	23,2
	1975	100 431	299	5 734	3 314	4 451	114 230	24,2	:		8 773	123 004	23,5
2. Vieillesse, décès, survie	1970	53 850	139	26 045	648	357	81 040	41,6	:	(:)	1 140	82 180	37,8
	1971	61 213	1	27 909	716	368	90 207	41,4	:	(:)	1 256	81 463	37,7
	1972	71 912	1	34 547	798	436	107 694	41,9	:	(:)	1 593	109 287	38,5
	1973	88 002	877	40 412	-	416	129 707	43,3	:	2 016	1 848	133 571	40,1
	1974	107 979	1 204	48 154	-	512	157 851	43,1	:	2 349	2 516	162 716	39,9
	1975	134 624	1 320	57 120	-	509	193 572	40,9	:	2 854	2 643	199 069	38,1
3. Invalidité	1970	5 751	3 527	152	36	-	9 466	4,9	:	(:)	0	9 466	4,4
	1971	6 807	3 567	244	27	-	10 645	4,9	:	(:)	0	10 645	4,4
	1972	8 468	3 817	159	33	-	12 476	4,8	:	(:)	643	13 119	4,6
	1973	10 261	4 042	197	-	-	14 500	4,8	:	3 384	-	17 884	5,4
	1974	13 169	4 455	261	-	-	17 885	4,9	:	4 180	-	22 065	5,4
	1975	17 048	5 099	347	-	-	22 494	4,8	:	4 783	-	27 277	5,2
4. Infirmitté physique ou psychique	1970	-	-	-	-	-	-	-	:	-	3 612	3 612	1,7
	1971	-	-	-	-	-	-	-	:	-	4 596	4 596	1,9
	1972	-	-	-	-	-	-	-	:	-	5 522	5 552	1,9
	1973	-	-	-	-	-	-	-	:	-	7 383	7 685	2,3
	1974	-	-	-	-	-	-	-	:	-	9 998	9 998	2,4
	1975	-	-	-	-	-	-	-	:	-	12 779	12 749	2,5
5. Accident de travail, maladie pro- fessionnelle	1970	9 460	19	161	33	-	9 673	5,0	:	-	0	9 673	4,4
	1971	11 638	20	182	31	-	11 871	5,5	:	-	0	11 871	4,9
	1972	12 951	-	200	36	-	13 187	5,1	:	-	0	13 187	4,6
	1973	14 138	34	209	-	-	14 381	4,8	:	-	-	14 381	4,3
	1974	17 049	35	119	-	-	17 203	4,7	:	-	-	17 203	4,2
	1975	20 461	39	468	-	-	20 968	4,4	:	-	-	20 968	4,0
6. Chômage	1970	6 240	16	-	3 191	-	9 447	4,8	:	-	0	9 447	4,3
	1971	7 234	19	-	3 539	-	10 792	5,0	:	-	0	10 792	4,4
	1972	9 762	25	-	3 732	-	13 519	5,3	:	-	0	13 519	4,8
	1973	12 659	30	-	3 991	-	16 680	5,6	:	-	-	16 680	5,0
	1974	17 185	29	-	-	-	17 214	4,7	:	-	1 163	18 377	4,5
	1975	34 404	45	-	728	-	35 177	7,4	:	-	-	35 177	6,7
7. Famille	1970	35 101	0	5 715	7	-	40 823	20,9	:	(:)	704	41 527	19,1
	1971	36 170	0	6 061	8	-	42 239	19,4	:	(:)	902	43 141	17,8
	1972	40 672	0	6 831	9	-	47 512	18,5	:	0	1 325	48 837	17,2
	1973	44 168	11	7 335	-	-	51 514	17,2	:	1	1 670	53 185	16,0
	1974	53 735	14	7 391	-	-	61 140	16,7	:	(:)	1 835	62 975	15,4
	1975	65 363	15	10 298	-	-	75 676	16,0	:		2 253	77 929	14,9
dont: Maternité	1970	903	0	-	-	-	903	0,5	:	-	-	903	0,4
	1971	968	0	-	-	-	968	0,4	:	-	-	968	0,4
	1972	1 901	0	95	-	-	1 996	0,8	:	-	-	1 996	0,7
	1973	2 091	0	103	-	-	2 194	0,7	:	-	-	2 194	0,7
	1974	2 450	0	101	-	-	2 501	0,7	:	-	-	2 501	0,6
	1975	3 075	0	107	-	-	3 182	0,7	:	-	-	3 182	0,6
8. Événement politique, calamité naturelle	1970	-	3	-	-	-	3	0,0	:	6 411	-	6 414	3,0
	1971	-	-	-	-	-	-	-	:	7 132	-	7 132	2,9
	1972	-	-	-	-	-	-	-	:	3 984	-	3 984	1,4
	1973	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-
	1974	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-
	1975	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-
9 Divers	1970	-	-	100	-	-	100	0,1	:	-	6 564	6 664	3,0
	1971	-	-	100	-	-	100	0,1	:	-	7 332	7 432	3,1
	1972	1 342	2	-	-	-	1 344	0,5	:	2 011	8 155	11 510	4,0
	1973	-	-	-	-	-	-	-	:	2 199	8 904	11 103	3,3
	1974	-	-	-	5 524	-	5 524	1,5	:	2 029	12 165	19 718	5,0
	1975	2 912	5	-	7 882	-	10 797	2,3	:	2 524	13 499	26 820	5,1
10. Total des prestations	1970	149 348	3 750	34 112	4 013	3 543	194 765	100,0	:	6 411	16 359	217 536	100,0
	1971	169 660	3 664	36 471	4 434	3 444	217 672	100,0	:	7 132	17 895	242 699	100,0
	1972	199 665	3 905	45 161	4 719	3 729	257 178	100,0	:	5 996	21 051	284 225	100,0
	1973	234 256	5 200	52 110	3 991	3 998	299 555	100,0	:	7 901	25 548	333 004	100,0
	1974	288 192	5 960	60 599	6 724	4 521	365 996	100,0	:	8 558	33 122	407 675	100,0
	1975	375 244	6 820	73 967	11 923	4 960	472 914	100,0	:	10 162	39 917	522 992	100,0

QUELQUES ÉTUDES PUBLIÉES ANTÉRIEUREMENT

— Tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1959 (3 tomes), description générale de la méthode de calcul, demande finale au prix d'acquisition et investissements par branche d'activité, les coefficients techniques et la matrice inverse.

ÉTUDES STATISTIQUES (1)

- N° 1 — Analyse de la demande d'après les enquêtes sur les budgets des ménages effectuées en Belgique en 1948-1949 et 1956-1957.
- N° 2 — Croissance du revenu national de 1948 à 1959 et prévisions sur cette base pour les années à venir.
— Les dépenses des ménages en combustibles solides, électricité et gaz de ville de 1948 à 1959.
— Les élasticités de la demande des ménages en charbon, gaz et électricité aux prix et aux revenus d'après les séries chronologiques 1948-1959 — Prévisions relatives à la consommation des ménages en 1965.
- N° 3 — Sur quelques aspects de la précision d'estimations basées sur les enquêtes de budgets ménagers.
— Répartition par province et par région linguistique du produit intérieur global et de la valeur ajoutée relative aux diverses branches d'activité.
- N° 4 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1962.
- N° 5 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Description de la méthode — Revenu, consommation et épargne de dix groupes sociaux.
- N° 6 — La valeur ajoutée par branche d'activité et par travailleur dans les différentes provinces et régions linguistiques de 1955 à 1959.
— Evolution de la concentration industrielle, variation du rendement, des rémunérations, de la valeur ajoutée et des investissements avec la dimension des établissements industriels.
- N° 7 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Structure du budget selon les charges familiales et selon les régions linguistiques — Etude du caractère représentatif de l'enquête sur les budgets des ménages.
- N° 8 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1963 — Principales caractéristiques de l'évolution.
- N° 9 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Structure du budget selon la classe d'importance des communes et selon la branche d'activité où le chef de ménage est occupé — Structure du budget selon l'épargne positive ou négative des ménages.
- N° 10 — La révision 1964 de l'indice de la production industrielle.
— Indice de la production de biens intermédiaires, de biens de consommation et de biens d'investissement.
— Décomposition des séries chronologiques en leurs composantes suivant diverses méthodes — Application à quelques séries belges.
- N° 11 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1964 — Le développement économique et social.
- N° 12 — Croissance économique des provinces et régions linguistiques 1955-1963.
- N° 13 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1965.
- N° 14 — Situation actuelle de la statistique régionale.
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques.
— Répartition régionale du revenu national en 1961.
— Croissance économique des provinces et des régions linguistiques de 1962 à 1964.
- N° 15 — Emploi et rémunération du travail par branche d'activité industrielle dans les provinces et régions linguistiques de 1955 à 1964.
- N° 16 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1966.
- N° 17 — Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 décembre 1961.
— Comparaison des enquêtes de 1961 et de 1963 sur les budgets des ménages d'ouvriers et d'employés.
- N° 18 — Répartition de la valeur ajoutée des différentes branches d'activité et du produit intérieur global par province et par région linguistique — Années 1965 et 1966.
— Les indices régionaux de la production industrielle (base 1964 = 100).
— La réforme de l'indice des prix de détail.
- N° 19 — Les comptes nationaux de la Belgique 1963-1967.
- N° 20 — Les comptes nationaux de la Belgique 1965-1968.
- N° 21 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1969.
- N° 22 — Tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1965.
- N° 23 — Croissance économique des provinces et régions linguistiques de 1965 à 1968.
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques. Années 1966 à 1968.
- N° 24 — Vers un développement des comptes nationaux.
- N° 25 — Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1970.
- N° 26 — Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1963-1970.
— Les investissements des producteurs-distributeurs d'électricité : tests des hypothèses de l'accélération et de la capacité.

(1) Les numéros de 1 à 14 ont été édités sous le titre « Études Statistiques et Econométriques ».

- N° 27 — La division des communes belges en secteurs statistiques.
— Les investissements industriels des régions linguistiques de 1955 à 1969.
— Tableau entrées-sorties 1965. Données complémentaires sur l'emploi par branche d'activité.
- N° 28 — Les comptes nationaux de la Belgique 1963-1971.
- N° 29 — Les loyers des logements en 1970 et 1971.
- N° 30 — Valeur ajoutée par travailleur dans l'industrie de 1953 à 1969.
— Les investissements industriels des provinces de 1955 à 1969.
- N° 31 — Etude de quelques applications des équations de récurrence.
— Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1963-1971.
- N° 32 — Ajustements makehamiens, optimaux au sens des moindres carrés, d'une table de mortalité sur une intervalle d'âge déterminé.
— Croissance économique des provinces et régions linguistiques de 1966 à 1971. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et région géographique.
- N° 33 — Les comptes nationaux de la Belgique 1965-1972.
- N° 34 — Comptes nationaux de la Belgique. Estimations en prix de 1970 pour la période 1953-1964.
— Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1965-1972.
- N° 35 — Tables de mortalité 1968-1972.
— A propos d'ajustements makehamiens d'une table de mortalité.
- N° 36 — Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1973.
- N° 37 — L'industrie céramique de 1957 à 1972.
— Les carrières et leurs industries connexes de 1955 à 1972.
— L'industrie de la terre cuite de 1955 à 1972.
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1969 et 1970.
- N° 38 — Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (I).
- N° 39 — Analyse des éléments actuariels résultant des tables de mortalité ajustées HS (1968-1972), HD (1968-1972) et HFR (1968-1972).
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1971. Livraisons à l'étranger par branche d'activité et par région linguistique.
- N° 40 — Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1974.
- N° 41 — Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (II).
- N° 42 — Tables de mortalité par régions linguistiques et pour la période 1968-1972.
— Quelques données de base sur l'évolution démographique de la Belgique et de ses régions.
— Le loyer des logements en 1973.
- N° 43 — Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1966-1974.
— Croissance économique des provinces et régions linguistiques de 1970 à 1974. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et région géographique.
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1972. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région linguistique.
— Les investissements industriels des provinces et des régions linguistiques de 1970 à 1974.
- N° 44 — Le chiffre d'affaires des entreprises et leurs achats de biens d'investissement depuis le 1^{er} janvier 1971, sur base des déclarations à la taxe sur la valeur ajoutée.
- N° 45 — Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1975.
- N° 46 — Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (III).
- N° 47 — Estimations de la population 1976-1985 pour le Royaume et ses régions.
— Tables de mortalité par état matrimonial pour la période 1968-1973.
- N° 48 — Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1966-1975.
— Comparaison de diverses mesures de la concentration dans les secteurs industriels en Belgique.
— Taux de variation moyen d'une série chronologique sur un intervalle de temps donné — Taux idéal de Pesek — Application à la croissance économique et aux investissements industriels des régions linguistiques et du Royaume de 1970 à 1974.
- N° 49 — Tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1970.
- N° 50 — Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (IV).
— Enquête sur les budgets des ménages d'indépendants 1973-1974.
- N° 51 — Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1973. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région linguistique.
— Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 décembre 1970.
— Réflexions sur l'emploi optimal des agents chargés des contrôles des recensements agricoles et horticoles en Belgique.
— La répartition des revenus personnels en Belgique: analyse statique.
— Les budgets communaux 1972-1975.
- N° 52 — Les comptes nationaux de la Belgique 1967-1976.
— Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1967-1976.
- N° 53 — Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1974. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région
— Concentration industrielle en économie ouverte: le cas de la Belgique
- N° 54 — Les comptes nationaux de la Belgique 1968-1977.
- N° 55 — Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1975. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
— Croissance économique des provinces et régions de 1970 à 1976. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et région géographique.